



POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DU POUVOIR JUDICIAIRE EN 2007

Commission de gestion du pouvoir judiciaire

Juin 2008

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
1. ACTIVITES DES JURIDICTIONS	6
1.1. Approche globale - pénal, civil, administratif	6
1.1.1. Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2007	6
1.1.2. Statistiques globales du domaine pénal	6
1.1.3. Statistiques globales du domaine civil	7
1.1.4. Statistiques globales du domaine administratif	7
1.1.5. Statistiques globales diverses et assistance juridique	8
1.2. Approche par juridiction	9
1.2.1. Cour de justice	9
1.2.1.1. Statistiques globales	9
1.2.1.2. Présidence	9
1.2.1.3. Chambre civile	10
1.2.1.4. Chambre des affaires sommaires	10
1.2.1.5. Chambre d'appel des baux et loyers (CABL)	10
1.2.1.6. Autorité de surveillance	11
1.2.2. Cour d'assises, Cour correctionnelle et Chambre pénale	12
1.2.2.1. Cour d'assises	13
1.2.2.2. Cour correctionnelle avec jury	13
1.2.2.3. Cour correctionnelle sans jury	13
1.2.2.4. Chambre pénale	13
1.2.3. Chambre d'accusation	13
1.2.4. Cour de cassation	14
1.2.5. Tribunal administratif (TA)	15
1.2.6. Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif	16
1.2.6.1. Tribunal des conflits	16
1.2.6.2. Commissions diverses	17
1.2.7. Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites et autres Commissions cantonales de recours	17
1.2.7.1. Commission cantonale de surveillance des Offices de poursuite et des faillites (CSO)	17
1.2.7.2. Commissions cantonales de recours en matière d'impôts communal, cantonal et fédéral direct (CCRICC et CCRIFD)	18
1.2.7.3. Commission cantonale de recours en matière de constructions (CCRC)	18
1.2.7.4. Commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE)	19
1.2.8. Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS)	19
1.2.8.1. Statistiques globales	19
1.2.8.2. Tribunal arbitral	20
1.2.9. Tribunal de première instance (TPI)	21
1.2.9.1. Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident	21
1.2.9.2. Affaires de famille	21
1.2.9.3. Procédure sommaire	22
1.2.9.4. Conciliations ordinaires	22
1.2.9.5. Chambre commerciale	22
1.2.9.6. Présidence	23
1.2.9.7. Commissions rogatoires	23

1.2.10.	Assistance juridique (AJ)	23
1.2.11.	Tribunal de police (TP)	25
1.2.12.	Tribunal d'application des peines et des mesures (TAPEM).....	25
1.2.13.	Juridiction des baux et loyers	25
1.2.13.1.	Commission de conciliation en matière de baux et loyers (CBL)	25
1.2.13.2.	Tribunal des baux et loyers (TBL)	27
1.2.14.	La Juridiction des prud'hommes.....	28
1.2.14.1.	Conciliation (BCPH).....	29
1.2.14.2.	Tribunaux (TRPH).....	30
1.2.14.3.	Cour d'appel (CAPH)	30
1.2.14.4.	Tribunal fédéral.....	31
1.2.14.5.	Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail (CCEg).....	31
1.2.15	Tribunal tutélaire (TT)	31
1.2.15.1.	Mesures tutélares	31
1.2.15.2.	Autorité parentale et droit de visite	32
1.2.15.3.	Transplantations	32
1.2.16.	Justice de paix (JP)	33
1.2.16.1.	Dossiers successoraux.....	33
1.2.16.2.	Conciliations obligatoires	33
1.2.16.3.	Conciliations volontaires	33
1.2.16.4.	Affaires médicales (article 11A LOJ)	34
1.2.16.5.	Loi sur les violences domestiques	34
1.2.17.	Tribunal de la jeunesse (TJ)	34
1.2.18.	Ministère public (Parquet du procureur général)	36
1.2.18.1.	Statistiques globales.....	36
1.2.18.2.	Détail des opérations	36
1.2.18.3.	Exécution des jugements d'évacuation	38
1.2.19.	Instruction	38
1.2.19.1.	Procédures pénales.....	38
1.2.19.2.	Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, demandes d'extradition, récusations	39
1.2.19.3.	Activités des juges d'instruction	39
1.3.	Les indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durées des procédures.....	40
1.3.1.	Genèse et objectifs des indicateurs	40
1.3.1.1.	Outils préexistants	40
1.3.1.2.	Objectif poursuivi	41
1.3.1.3.	Moyens	41
1.3.1.4.	Perspectives	41
1.3.2.	Définition des indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durée des procédures.....	42
1.3.3.	Indicateurs de durée moyenne des procédures pénales	44
1.3.4.	Indicateurs de durée moyenne des procédures civiles	46
1.3.5.	Indicateurs de durée moyenne des procédures administratives.....	50
1.3.6.	Diagrammes comparatifs.....	51

2.	GESTION ET ORGANISATION.....	53
2.1.	La Commission de gestion du pouvoir judiciaire	53
2.2.	La magistrature	53
2.2.1.	Les magistrates et les magistrats de carrière.....	53
2.2.2.	Les autres magistrates et magistrats	54
2.3.	La Commission du Barreau.....	54
2.3.1.	Les avocates et les avocats	54
2.3.2.	La Commission du Barreau	54
2.4.	L'État-major du secrétariat général et la direction opérationnelle.....	55
2.4.1.	L'audit et le contrôle internes.....	55
2.4.2.	Le contrôle de gestion	56
2.4.3.	La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD).....	56
2.4.4.	La commission de la documentation (Comm-Doc)	56
2.5.	Les services centraux.....	56
2.5.1.	La direction des ressources humaines (DRH).....	56
2.5.2.	La direction des finances et de la logistique (DFL)	59
2.5.2.1.	Les comptes du pouvoir judiciaire	59
2.5.2.2.	Les services financiers	60
2.5.2.3.	Le service achat-logistique	60
2.5.2.4.	Le service du courrier	60
2.5.2.5.	Le service des pièces à conviction	61
2.5.3.	La direction de la sécurité (DS)	61
2.5.4.	La direction des systèmes d'information et de communication (DSI)	61
2.5.4.1.	Coordination et développement des systèmes d'information	61
2.5.4.2.	L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMoA)	62
2.5.4.3.	Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)	63
2.5.4.4.	Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP).....	64
2.5.4.5.	La gestion de l'information.....	64
2.5.5.	Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux	65
	 ANNEXES	 66
	Événements de la vie judiciaire en 2007.....	66
	Tableaux des magistrates et magistrats du pouvoir judiciaire.....	72

AVANT-PROPOS

Au moment où le pouvoir judiciaire genevois rend compte de son activité passée, je souhaite évoquer son avenir.

Le Canton de Genève connaîtra ces prochains mois de notables bouleversements dans l'organisation de sa justice. Il devra s'adapter, à l'instar des autres cantons, aux importantes réformes décidées par le législateur fédéral. L'ensemble des juridictions genevoises seront concernées. Les juridictions administratives devront, d'ici le mois de janvier 2009, être mises en conformité à la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral. Les juridictions pénales et civiles suivront lors de l'entrée en vigueur, prévue en janvier 2010, des codes fédéraux de procédures civile et pénale. Les autorités tutélaires, enfin, connaîtront une refonte complète du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, annoncée pour 2012.

Le court laps de temps qui nous sépare désormais de ces échéances constitue le premier défi que les trois pouvoirs de notre canton doivent relever : adapter, dans les délais, la législation cantonale aux nouvelles lois fédérales.

La collaboration entre les pouvoirs exécutif et judiciaire, que j'appelais de mes vœux en automne 2004, a finalement été concrétisée par la participation de magistrats judiciaires aux groupes de travail chargés par le Conseil d'Etat d'élaborer les projets de lois cantonales. Le Grand Conseil a, pour sa part, parfaitement pris la mesure de la tâche qui l'attend : il a constitué une commission parlementaire ad hoc, chargée d'examiner les projets de loi qui lui seront soumis par le Conseil d'Etat. Il est indispensable que les trois pouvoirs poursuivent et intensifient leur collaboration, dans le respect de leur indépendance, pour mener à bien et à temps la réforme de la justice genevoise.

Une fois la nouvelle organisation judiciaire de notre canton arrêtée par le législateur, le second défi sera de la mettre en œuvre.

De nouvelles instances seront créées, alors que certaines institutions centrales du pouvoir judiciaire genevois disparaîtront : il en ira ainsi du Collège des juges d'instruction, dont les membres rejoindront les magistrats du Ministère public, pour former la nouvelle autorité de poursuite pénale. Les juridictions de notre canton devront non seulement digérer des changements organisationnels voire culturels importants, mais il leur faudra préparer et résoudre de nombreux problèmes logistiques (locaux, déménagements, adaptation des systèmes d'information et de communication, etc.).

De plus, *last but not least*, l'ensemble des magistrats et collaborateurs du pouvoir judiciaire devront être formés aux nouveaux droits. Des synergies, notamment avec les autres cantons romands, sont d'ores et déjà recherchées, des plans de formation pour les magistrats ainsi que pour les membres de l'administration du pouvoir judiciaire sont en cours d'élaboration. La réussite des ces projets, qui devront impérativement commencer en 2009, nécessitent des moyens et de la volonté.

Les magistrats et collaborateurs du pouvoir judiciaire s'apprêtent à vivre une période mouvementée. Le changement est source d'incertitude. Il est également stimulant et génère des opportunités d'amélioration. Saisissons toutes et tous l'occasion qui nous est donnée de façonner une institution plus efficace, de manière à mieux servir notre canton et sa population.

Daniel ZAPPELLI
Président de la Commission de gestion

1. ACTIVITES DES JURIDICTIONS

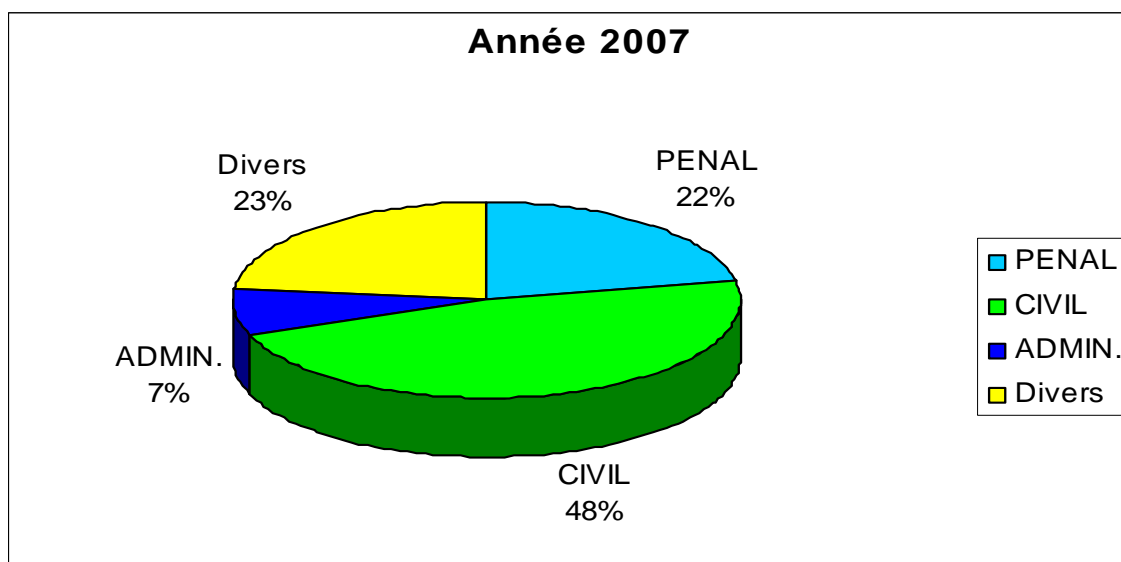
Il sera préalablement rappelé que les *juridictions pénales* sanctionnent les comportements interdits, soit les contraventions, délits et crimes. Les *juridictions civiles* tranchent les litiges opposant les particuliers, découlant par exemple de leurs rapports contractuels. Elles sont également compétentes en matière de droit des personnes et de la famille (filiation, divorce, succession, tutelles, etc.). Les *juridictions administratives* connaissent quant à elles principalement des recours déposés par les particuliers contre les décisions des services de l'administration.

1.1. Approche globale - pénal, civil, administratif

En augmentation constante depuis plusieurs années, le nombre de nouvelles affaires déposées devant les juridictions genevoises a connu un très léger fléchissement en 2007 (baisse de 2.75% par rapport à 2006). Ce résultat provient avant tout de la baisse du nombre de nouvelles affaires déposées devant les juridictions civiles (-7.53%). Les statistiques des juridictions pénales sont quasiment stables (-0.45%) et les juridictions administratives ont au contraire connu une augmentation du nombre de nouveaux recours (+3.43%).

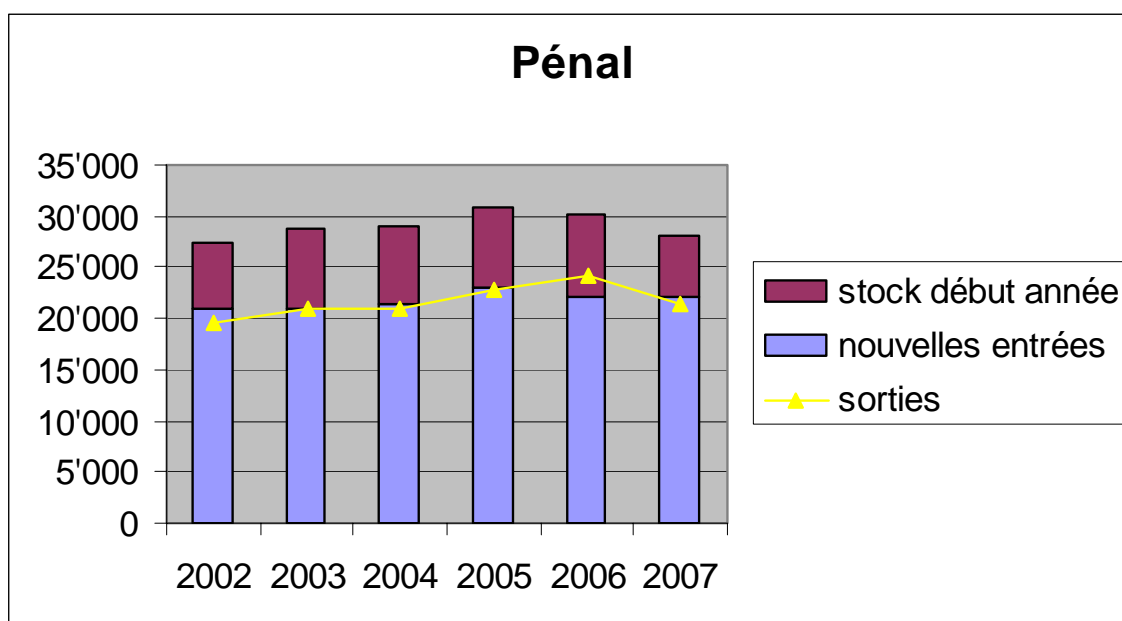
1.1.1. Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2007

Nombre d'affaires	Pénales	Civiles	Admin.	Divers	Totaux
Solde Début	6'130	25'957	4'229	17'084	53'400
Entrées	22'070	35'124	5'421	13'043	75'658
Total	28'200	61'082	9'650	30'127	129'058
Sorties	21'320	36'083	5'029	8'309	70'741
Solde fin	6'880	24'998	4'621	21'818	58'317
Taux de sorties (E/S)	0.97	1.03	0.93	0.64	0.94



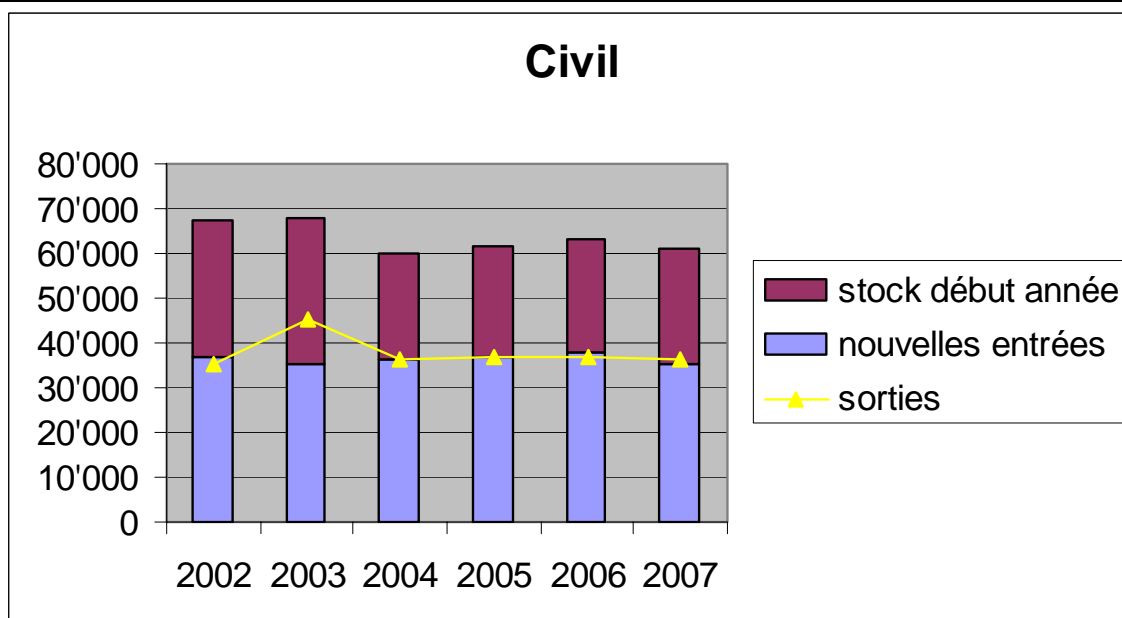
1.1.2. Statistiques globales du domaine pénal

	2002	2005	2006	2007
Solde Début	6'423	7'910	8'075	6'130
Entrées	20'947	22'962	22'170	22'070
Total	27'340	30'872	30'245	28'200
Sorties	19'643	22'797	24'115	21'320
Solde fin	7'727	8'075	6'130	6'880
Taux de sorties (S/E)	0.94	0.99	1.1	0.97



1.1.3. Statistiques globales du domaine civil

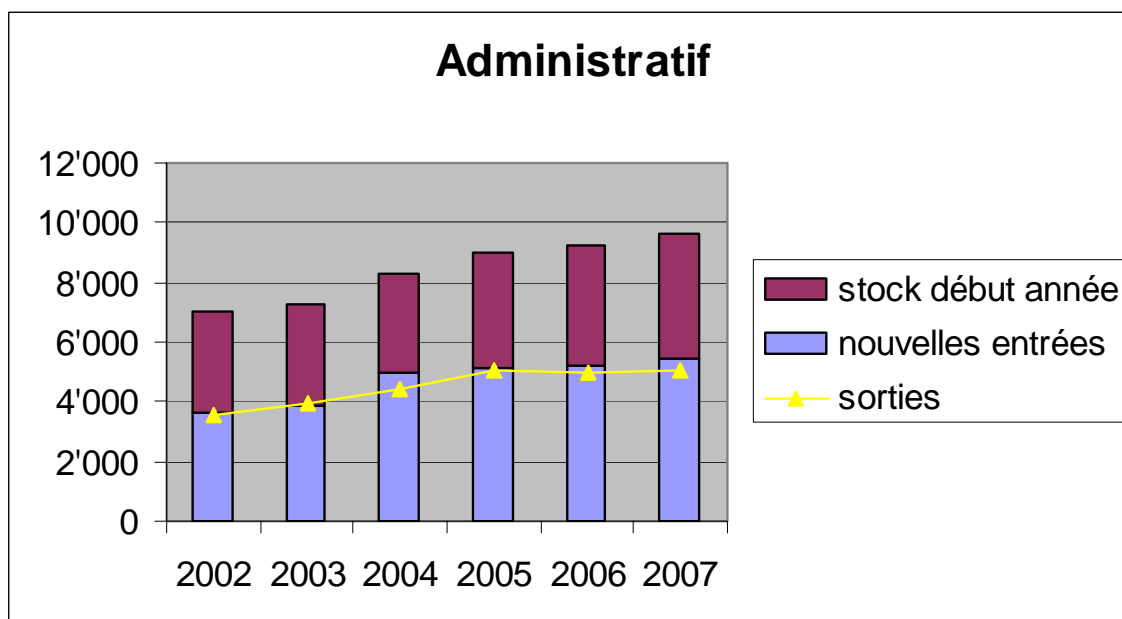
	2002	2005	2006	2007
Solde Début	30'873	24'660	24'962	25'957
Entrées	36'731	36'888	37'986	35'124
Total	67'604	61'548	62'948	61'081
Sorties	35'340	36'586	36'991	36'083
Solde fin	32'262	24'962	25'957	24'998
Taux de sorties (S/E)	0.96	1.01	0.97	1.03



L'augmentation du nombre des sorties en 2003 est due à l'épuration de la base de données électroniques du pouvoir judiciaire intervenue cette année-là pour clôturer 12'000 dossiers de successions.

1.1.4. Statistiques globales du domaine administratif

	2002	2005	2006	2007
Solde début	3'378	3'907	3'959	4'229
Entrées	3'626	5'113	5'241	5'421
Total	7'004	9'020	9'200	9'650
Sorties	3'537	5'061	4'971	5'029
Solde fin	3'467	3'959	4'229	4'621
Taux de sortie (S/E)	0.98	0.99	0.95	0.93

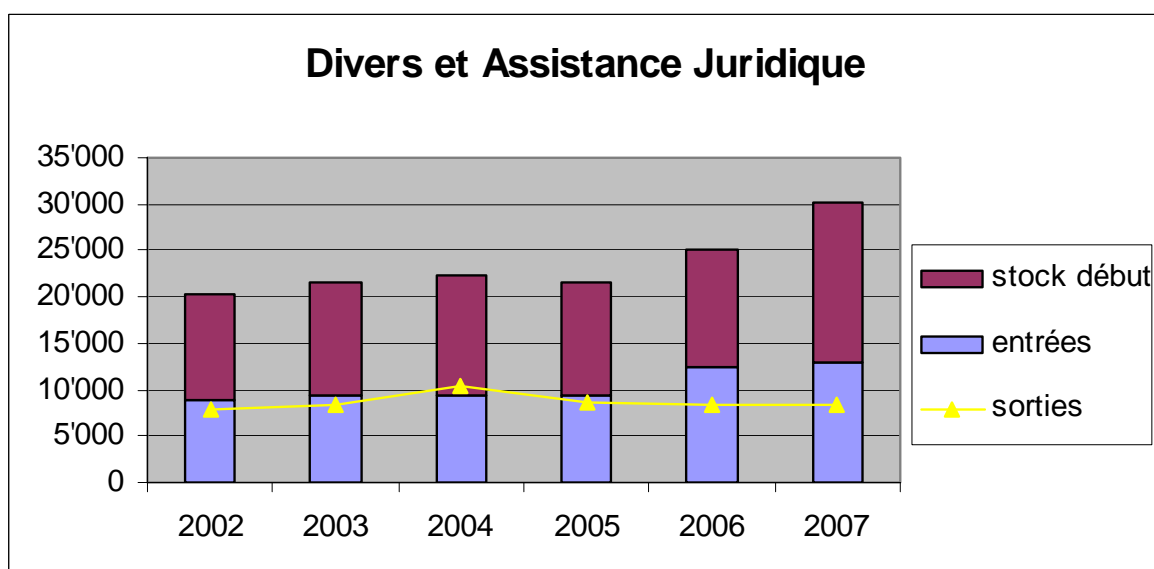


1.1.5. Statistiques globales diverses et assistance juridique

Sous cette rubrique sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet du procureur général et les notifications d'actes judiciaires.

	2002	2005	2006	2007
Solde Début	11'320	12'150	12'827	17'084
Entrées	8'885	9'330	12'403	13'043
Total	20'205	21'480	25'230	30'127
Sorties	7'895	8'653	8'364	8'309
Solde fin	12'310	12'827	16'866	21'818
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.89</i>	<i>0.93</i>	<i>0.67</i>	<i>0.64</i>

Les entrées ont augmenté de 5.16% par rapport à 2006.



L'augmentation du nombre de sorties en 2004 est due à l'épuration de la base de données électroniques du pouvoir judiciaire intervenue cette année-là pour clôturer des procédures de notification dont les actes n'avaient pas été retirés après un an.

1.2. Approche par juridiction

1.2.1. Cour de justice

1.2.1.1. Statistiques globales

Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	2002	2005*	2006*	2007
Solde début	1'201	1'058	1048	1116
Entrées	3'249	3'269	3'240	2'950
Total	4'450	4'327	4'288	3'066
Sorties	3'495	3'279	3'172	3'013
Solde fin	955	1048	1'116	1053
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.08</i>	<i>1.0</i>	<i>0.97</i>	<i>1.02</i>

* Chiffres corrigés en 2007 pour inclure les soldes des cours d'assises et cours correctionnelles.

Civil

	2002	2005	2006	2007
Solde début	926	762	754	770
Entrées	2'374	2'192	2'171	2'046
Total	3'300	2'954	2'925	2'816
Sorties	2'544	2'200	2'155	2'150
Solde fin	756	754	770	666
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.07</i>	<i>1.00</i>	<i>0.99</i>	<i>1.05</i>

Pénal

	2002	2005*	2006*	2007
Solde début	275	296	294	346
Entrées	875	1'077	1'069	904
Total	1'150	1'373	1'363	1'250
Sorties	951	1'079	1'017	863
Solde fin	199	294	346	387
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.09</i>	<i>1.02</i>	<i>0.95</i>	<i>0.95</i>

* Chiffres corrigés en 2007 pour inclure les soldes des cours d'assises et cours correctionnelles.

1.2.1.2. Présidence

Le Conseil supérieur de la magistrature

Le Conseil supérieur de la magistrature rend compte de son activité par un rapport séparé adressé au Grand Conseil.

La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	2002	2005	2006	2007
Solde début	49	67	44	23
Entrées	108	122	89	87
Total	157	189	133	110
Sorties	122	145	110	73
Solde fin	35	44	23	37
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.13</i>	<i>1.19</i>	<i>1.24</i>	<i>0.84</i>

Le nombre de requêtes adressées à la Commission est stable par rapport à 2006.

Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	2002	2005	2006	2007
Solde début	24	21	31	53*
Entrées	144	202	193	220
Total	168	223	224	273
Sorties	145	192	171*	245
Solde fin	23	31	53*	28
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.00</i>	<i>0.95</i>	<i>0.89*</i>	<i>1.11</i>

* Chiffres corrigés suite à une erreur de transcription.

L'augmentation de 14% enregistrée par rapport à 2006 est notamment due à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur l'assistance juridique (introduction d'un système de remboursement par mensualités) qui a nécessité quelques précisions jurisprudentielles. Le nombre des recours a progressé de 50% en 6 ans.

1.2.1.3. Chambre civile

	2002	2005	2006	2007
Solde début	369	369	367	380
Entrées	629	702	733	692
Total	998	1'071	1'100	1'072
Sorties	610	704	720	725
Solde fin	388	367	380	347
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.97</i>	<i>1.00</i>	<i>0.98</i>	<i>1.05</i>

Le rôle des affaires civiles reste stable par rapport aux exercices précédents, après l'augmentation de 13% enregistrée entre 2003 et 2004.

1.2.1.4. Chambre des affaires sommaires

	2002	2005	2006	2007
Solde début	100	103	71	84
Entrées	567	567	519	523
Total	667	670	590	607
Sorties	552	599	506	530
Solde fin	115	71	84	77
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.97</i>	<i>1.06</i>	<i>0.98</i>	<i>1.01</i>

Le nombre des affaires sommaires demeure stable.

1.2.1.5. Chambre d'appel des baux et loyers (CABL)

	2002	2005	2006	2007
Solde début	216	157	187	169
Entrées	200	302	290	246
Total	416	459	477	415
Sorties	271	272	308	286
Solde fin	145	187	169	129
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.36</i>	<i>0.90</i>	<i>1.06</i>	<i>1.16</i>

La légère baisse enregistrée en 2006 se confirme en 2007. Les chiffres demeurent toutefois supérieurs à ceux du début de la législature.

1.2.1.6. Autorité de surveillance

Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	2002	2005	2006	2007
Solde début	0	0	0	1
Entrées	30	15	27	25
Total	30	15	27	26
Sorties	26	15	26	26
Solde fin	4	0	1	0
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.87</i>	<i>1.00</i>	<i>0.96</i>	<i>1.04</i>

Autorité de recours des décisions de la Justice de paix

	2002	2005	2006	2007
Solde début	0	2	0	4
Entrées	9	4	12	13
Total	9	6	12	17
Sorties	6	6	8	13
Solde fin	3	0	4	4
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.67</i>	<i>1.50</i>	<i>0.67</i>	<i>1.00</i>

Autorité de surveillance du registre du commerce

	2002	2005	2006	2007
Solde début	0	1	1	1
Entrées	3	1	11	1
Total	3	2	12	2
Sorties	3	1	11	2
Solde fin	0	1	1	0
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>2.00</i>

Autorité de surveillance du registre foncier

	2002	2005	2006	2007
Solde début	0	0	0	0
Entrées	2	2	4	1
Total	2	2	4	1
Sorties	2	2	4	1
Solde fin	0	0	0	0
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	2002	2005	2006	2007
Solde début	3	8	4	8
Entrées	21	28	27	21
Total	24	36	31	29
Sorties	17	32	23	25
Solde fin	7	4	8	4
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.81</i>	<i>1.14</i>	<i>0.85</i>	<i>1.19</i>

Autorité de surveillance des tutelles

	2002	2005	2006	2007
Solde début	25	11	34	33
Entrées	159	205	214	182
Total	184	216	248	215
Sorties	165	182	215	185
Solde fin	19	34	33	30
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.04</i>	<i>0.89</i>	<i>1.00</i>	<i>1.02</i>

Adoptions

	2002	2005	2006	2007
Solde début	22	23*	15	14
Entrées	60	42	52	35
Total	82	65	67	49
Sorties	65	50	53	39
Solde fin	17	15	14	10
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.08</i>	<i>1.19</i>	<i>1.02</i>	<i>1.11</i>

* 10 dossiers de 2004, inscrits en 2005, car transmis avec retard.

Les augmentations constatées en 2006 se sont confirmées pour les recours contre les décisions de la Commission de surveillance des professions de la santé et de la Justice de paix. Les affaires de mesures provisionnelles, tutélaires et d'adoption sont en régression.

1.2.2. Cour d'assises, Cour correctionnelle et Chambre pénale

La situation des cours pénales, déjà très préoccupante en 2006, s'est encore péjorée en 2007. Malgré la multiplication des mesures prises pour maîtriser le flot des procédures (augmentation des effectifs, dédoublement des audiences, recours systématique aux juges suppléants, aide des juges civilistes, etc.), le stock d'affaires en attente de jugement ne cesse d'augmenter et les taux de sortie sont de plus en plus bas. De 70 affaires renvoyées en jugement par la Chambre d'accusation en 2004, on est passé à 87 en 2005, 99 en 2006 et 128 en 2007 (cf. point 1.2.3 ci-dessous), ce qui explique l'explosion des rôles de la Cour d'assises et de la Cour correctionnelle sans jury (les entrées ont plus que doublé en 6 ans). Le transfert de compétence du Tribunal de police à la Cour correctionnelle en matière de stupéfiants dès que le Ministère public entend requérir une peine privative de liberté de deux ans n'a pas amélioré la situation.

Au fil des mois, le stock de procédures en attente de convocation a continué de s'accroître. On est ainsi passé de 59 à 98 affaires à convoquer entre le début et la fin de l'année 2007. Sachant que chaque affaire nécessite au minimum une journée d'audience pour une Cour correctionnelle sans jury et peut durer plusieurs jours pour une composition avec jury, il n'est plus possible de tenir des délais de convocation raisonnables et les affaires restent en attente plusieurs mois avant d'être jugées. A titre d'exemple, le délai de convocation d'une Cour correctionnelle où l'accusé comparait non-détenu est de plus d'une année, priorité étant donnée aux affaires avec détenus.

Il en résulte que la durée moyenne des procédures pénales est toujours plus longue (cf. indicateurs de durée sous point 1.3.3 *infra*), même si le nombre d'affaires traitées est en augmentation.

Avec la création du Tribunal d'application des peines et mesures, la Chambre pénale a perdu la plupart de ses compétences en matière de procédures dites spéciales (demandes d'indemnisation, requêtes en allocation au lésé), ce qui explique le net retrait des entrées. S'agissant des appels contre les jugements du Tribunal de police, le transfert de compétence en matière de stupéfiants, ainsi que l'entrée en vigueur du nouveau droit expliquent la baisse enregistrée en 2007. Toutefois le nombre de jours d'audience est resté identique (22 jours en 2006 et 22,5 jours en 2007), ce qui tend à démontrer que l'importance des dossiers traités va en augmentant. Par ailleurs, seule une vingtaine de recours a été déposée courant 2007 contre les décisions du Tribunal d'application des peines et mesures. Ce nombre va rapidement croître, en fonction de la nature des décisions prises par cette nouvelle juridiction, notamment lorsqu'elle sera saisie de demandes en modification de peines pécuniaires.

1.2.2.1. Cour d'assises

	2002	2005*	2006*	2007
Solde début	0	9	10	13
Entrées	13	16	26	28
Total	13	25	36	41
Sorties	13	15	23	19
Solde fin	0	10	13	22
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.00</i>	<i>0.93</i>	<i>0.88</i>	<i>0.78</i>

* chiffres corrigés en 2007 pour inclure les soldes des cours d'assises et cours correctionnelles

1.2.2.2. Cour correctionnelle avec jury

	2002	2005*	2006*	2007
Solde début	0	3	9	11
Entrées	28	18	17	24
Total	28	21	26	35
Sorties	28	12	15	15
Solde fin	0	9	11	20
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.0</i>	<i>0.66</i>	<i>0.88</i>	<i>0.62</i>

* chiffres corrigés en 2007 pour inclure les soldes des cours d'assises et cours correctionnelles

1.2.2.3. Cour correctionnelle sans jury

	2002	2005*	2006*	2007
Solde début	0	16	30	35
Entrées	38	57	61	98**
Total	38	73	91	133
Sorties	38	43	56	77
Solde fin	0	30	35	56
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.0</i>	<i>0.75</i>	<i>0.91</i>	<i>0.78</i>

* chiffres corrigés en 2007 pour inclure les soldes des cours d'assises et cours correctionnelles

** dont 16 renvois directs

1.2.2.4. Chambre pénale

	2002	2005	2006	2007
Solde début	96	119	142	174
Entrées	290	372	427	272
Total	386	491	569	446
Sorties	311	349	395	300
Solde fin	75	142	174	146
<i>Taux de sorties (S/E)</i>		<i>0.94</i>	<i>0.93</i>	<i>1.10</i>

	2002	2005	2006	2007
Appels Tribunal de police	201	279	338	236

1.2.3. Chambre d'accusation

Le nombre de recours est resté stable. Les renvois devant les Cours correctionnelles et d'assises sont en augmentation constante (hausse de 24% en 2005, de 14% en 2006 et de 29% en 2007), ce qui confirme la surcharge à laquelle celles-ci doivent faire face (cf. point 1.2.1 supra). Les demandes de mise en liberté et les prolongations de détention, après une forte hausse en 2006, se sont stabilisées, bien que la charge demeure conséquente. Enfin, les demandes d'écoute téléphonique ne cessent d'augmenter (hausse de 36% en 2007, après une hausse de 20% en 2006).

Recours

	2002	2005	2006	2007
Solde début	132	99	70	66
Entrées	420	497	383	381
Total	552	596	453	447
Sorties	456	526	387	341
Solde fin	96	70	66	106
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.08</i>	<i>1.05</i>	<i>1.01</i>	<i>0.89</i>

Autres opérations

	2002	2005	2006	2007
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	25	19	19	23
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	38	54	54	79
Renvois devant la Cour d'assises	12	14	26	26
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	0	1	1	2
Renvois de la procédure pénale au Parquet du Procureur général	2	0	0	2
Ordonnances de non-lieu	8	7	6	7
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'122	1'399	1'661	1'536
Prolongations du secret	6	7	12	2
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0	0
Mises en liberté provisoires sans caution	57	82	98	72
Mises en liberté provisoires avec caution	28	53	28	53
Mises en liberté provisoires refusées	127	165	235	173
Écoutes téléphoniques	397	423	507	692
Total I	1'822	2'230	2'647	2'667
Recours entrés	420	496	383	381
Total II	2'242	2'726	3'030	3'048

1.2.4. Cour de cassation

	2002	2005	2006	2007
Solde début	47	50	33	47
Entrées	85	118	155	101
Total	132	168	188	148
Sorties	105	135	141	111
Solde fin	27	33	47	37
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.23</i>	<i>0.80</i>	<i>0.91</i>	<i>1.10</i>

Recours déposés

	2002	2005	2006	2007
Cour d'assises	14	19	27	9
Cour correctionnelle avec jury	14	12	10	10
Cour correctionnelle sans jury	19	35	38	37
Chambre pénale	4	7	11	6
Tribunal de police + Tribunal de 1 ^{ère} inst.	12	30	44	11
Tribunal de la jeunesse	6	4	10	4
Chambre d'accusation	0	1	2	1
En révision/En récusation	7	8	12	22
Renvoi du TF	9	3	1	1

Causes jugées

	2002	2005	2006	2007
Recours admis	7	17	11	16
Recours partiellement admis	3	1	3	4
Recours rejetés	33	37	46	47
Recours irrecevable	-	17	11	24
Recours retirés	41	40	61	17
Ordonnances (irrecevabilité, retrait du pourvoi, suspension d'instruction, maintien d'instruction suspendue, refus d'effet susp.)	12	15	7	4
Révision : demandes admises	3	5	2	4
Révision : demandes rejetées	6	2	3	6
Révision : demandes retirées	0	0	1	0
Récusation : sans objet	0	2	2	14
Recours joints	0	2	1	15
Renvoi du TF	-	0	1	1

La Cour de cassation a prononcé **95 arrêts** (y compris 10 décisions sur demande en révision, 14 décisions sur demande en récusation et 4 ordonnances).

Elle a "admis"	4 demandes en révision
"rejeté"	5 demandes en révision
"déclaré irrecevable"	1 demande en révision
Elle a "déclaré irrecevable"	14 demandes en récusation
Elle a prononcé	4 ordonnances
Elle a "admis"	16 pourvois
"admis partiellement"	4 pourvois
"rejeté"	47 pourvois
"déclaré irrecevable"	<u>24 pourvois</u>
	91 pourvois
dont :	
- 4	Oppositions tardives
- 4	Infractions contre la vie
- 21	Intégrités sexuelles
- 4	LCR
- 20	LStup, brigandage, vol, violation de domicile et lésions corporelles
- 12	Patrimoine, escroquerie, faux dans les titres, abus de confiance et blanchiment d'argent
- 2	Incendies
- 14	Récusations du PG
- 2	Irrecevabilités d'un pourvoi du PG
- 2	Erreurs d'identité
- 5	Confiscations
- 1	Irresponsabilité totale et renvoi dans un hôpital

Sur ces 95 arrêts, 16 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

1.2.5. Tribunal administratif (TA)

Statistiques globales

	2005	2006	2007
Solde début	516	449	399
Entrées	981	1'029	1'019
Total	1'497	1'478	1'418
Sorties	1'048	1'079	989
Solde fin	449	399	429
Taux de sorties (S/E)	1.07	1.04	0.97

Recours contre les décisions du :

	2006	2007
Conseil d'Etat, Grand Conseil et Chancellerie	27	33
Département des finances	97	131
Département de l'instruction publique dont la HES	23	23
Département des institutions dont le SAN	504	421
Département des constructions et des technologies de l'information	106	134
Département du territoire	38	23
Département de la solidarité et de l'emploi	24	20
Département de l'économie et de la santé	71	101
Établissements publics médicaux	7	5
Hospice général	17	12
Instance d'indemnisation LAVI	10	10
Détentions administratives	22	30
Commission du barreau	5	5
Commission de libération conditionnelle	4	0
SIG, TPG, AIG	6	2
Ville de Genève/ Communes	38	39
Tribunal administratif (révisions, rectifications, divers)	30	30
Totaux	1'029	1'019

En 2007, le Tribunal administratif a tenu 57 audiences de délibération, en plénum ou en section, 411 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes (445 en 2006) et effectué 31 transports sur place (32 en 2006).

Le nombre total de recours a diminué de 0,9% (10 recours de moins) par rapport à 2006.

Parmi les recours déposés en 2007, 400 recours soit 39% concernent la circulation routière. On peut relever que le nombre de recours dans ce domaine a diminué de 17% par rapport à 2006 (84 recours de moins). En revanche, le nombre de recours a augmenté de 35% contre les décisions du département des finances (DF), de 26% contre les décisions du département des constructions et technologies de l'information (DCTI) et de 42% contre celles du département de l'économie et de la santé (DES).

Le Tribunal administratif a rendu 503 arrêts ou décisions en 2007. 424 causes, soit 42% des affaires enregistrées, ont été rayées du rôle en raison du fait que le recours a été retiré ou est devenu sans objet. On compte 15% de recours admis ou partiellement admis.

De tous les arrêts rendus en 2007 par le Tribunal administratif, 91, soit 9,2% ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

En 2007, le Tribunal fédéral a rendu 89 arrêts et le Tribunal fédéral des assurances 5. Le Tribunal fédéral a admis 17 recours, partiellement admis 3, rejeté 49, déclaré irrecevables 17 et en a rayé 3 du rôle. Le Tribunal fédéral des assurances a admis 3 recours et en a rejeté 2.

1.2.6. Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif

1.2.6.1. Tribunal des conflits

En 2007, le Tribunal des conflits a reçu 3 recours et a jugé 1 cause. 6 affaires sont pendantes à fin 2007.

1.2.6.2. Commissions diverses

Commission de recours de l'Université (CRUNI)

	2002	2005	2006	2007
Solde début	21	18	13	17
Entrées	62	56	80	94
Total	83	74	93	111
Sorties	60	61	76	71
Solde fin	23	13	17	40
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.97</i>	<i>1.08</i>	<i>0,9</i>	<i>0.75</i>

Sur les affaires jugées en 2007, il convient de signaler que 10 recours ont été déclarés irrecevables, 36 ont été rejetés, 14 ont été admis et 3 partiellement admis. Aux causes précitées s'ajoutent 8 causes rayées du rôle.

Enfin, la CRUNI a été saisie de 7 demandes de mesures provisionnelles. Toutes ont été rejetées.

Au total, sur les 71 décisions rendues par la CRUNI en 2007, 7 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Au cours de cette même année, le Tribunal fédéral a admis 1 recours, en a rejeté 1 et en a déclaré 3 irrecevables.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX)

En 2007, la LEX a reçu 3 recours, elle a jugé 8 affaires et 3 causes sont encore pendantes à fin 2007.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP)

En 2007, la CRPP a reçu 4 recours et en a jugé 2. 2 affaires ont été rayées du rôle. Fin 2007, 2 causes sont pendantes.

Commission de recours du personnel enseignant de l'instruction publique (CRIP)

En 2007, la CRIP a reçu 6 recours et en a jugé 3. 1 affaire a été rayée du rôle. 4 causes sont pendantes à fin 2007.

Commission centrale des améliorations foncières (CCAF)

Cette commission n'a pas reçu de recours en 2007. 1 cause est encore pendante.

1.2.7. Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites et autres Commissions cantonales de recours

1.2.7.1. Commission cantonale de surveillance des Offices de poursuite et des faillites (CSO)

	2003	2005	2006	2007
Solde début	134	138	89	111
Entrées	594	568	532	411
Total	728	706	621	522
Sorties	597	617	510	472
Solde fin	131	89	111	50
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.01</i>	<i>1.09</i>	<i>0.96</i>	<i>1.15</i>

La CSO est entrée en fonction le 1^{er} décembre 2002, prenant le relais de la Cour de justice, en tant qu'Autorité cantonale de surveillance de ces Offices.

Dans l'exercice de ses tâches générales de surveillance, la CSO a poursuivi ses diverses actions dans les domaines tels que la notification des actes de poursuites, les saisies, le service des

ventes, la comptabilité des Offices, le suivi des administrations spéciales, des concordats et des agents immobiliers susceptibles de recevoir des mandats de gérance légale.

Quant au volet juridictionnel des activités de la CSO, consistant en majeure partie dans le traitement des plaintes, on relève que le nombre d'entrées a diminué de 23% en 2007 par rapport à l'année précédente, de même que les sorties (7% approximativement), de sorte que le solde final a diminué de 55% environ.

1.2.7.2. Commissions cantonales de recours en matière d'impôts communal, cantonal et fédéral direct (CCRICC et CCRIFD)

	2002	2005	2006	2007
Solde début	893	1'741	2'167	2'389
Entrées	570	1'695	1'528	1'757
Total	1'463	3'436	3'695	4'146
Sorties	617	1'269	1'306	1'415
Solde fin	846	2'167	2'389	2'731
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.08</i>	<i>0.75</i>	<i>0.85</i>	<i>0.80</i>

Distinction impôts communal et cantonal / impôt fédéral direct :

	ICC 2007	IFD 2007
Solde en cours d'instruction au 31.12.2006	1'524	865
Recours enregistrés en 2007	1'139	618
Total	2'663	1'483
Sorties en 2007	894	521
- Décisions rendues	324	167
- Recours retirés	570	354
Solde fin	1'769	962

Survenu dès l'année 2004, l'accroissement très important des entrées s'est encore intensifié en 2007 (augmentation de 15% par rapport à 2006). Cette augmentation s'explique par l'application des nouvelles lois fiscales, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2001, donc dès l'année fiscale 2001. A cela s'ajoute qu'en raison du nouveau droit fiscal harmonisé, l'impôt cantonal et l'impôt fédéral direct sont traités en même temps par l'autorité de taxation tout au long de la procédure de taxation et de réclamation, de sorte que les justiciables contestent quasi systématiquement les deux impôts auprès des deux Commissions. Il en résulte, depuis 2004, un fort accroissement des recours en impôt fédéral direct.

Quant au nombre des sorties en 2007, il a encore augmenté par rapport à l'année précédente (8% de plus que l'année précédente).

1.2.7.3. Commission cantonale de recours en matière de constructions (CCRC)

	2002	2005	2006	2007
Solde début	435	367	296	288
Recours déposés	350	276	309	280
Total	785	643	605	568
Recours traités	349	347	317	342
Solde fin	436	296	288	226
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.99</i>	<i>1,25</i>	<i>1,03</i>	<i>1.22</i>

En 2007, le nombre des recours déposés a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (9%). S'agissant du nombre de recours traités en 2007, il est en augmentation (8%) et dépasse les recours déposés. Le solde des recours pendants à la fin de l'année est ainsi encore en diminution (22% environ).

1.2.7.4. Commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE)

	2002	2005	2006	2007
Solde début	214	395	321	220
Recours déposés	310	541	367	423
Total	524	936	688	643
Recours liquidés	293	615	468	408
Solde fin	231	321	220	235
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.94</i>	<i>1.14</i>	<i>1.27</i>	<i>0.96</i>

En 2007, le nombre des recours a augmenté de 15% par rapport à l'année précédente. Quant au nombre des recours liquidés, il est en baisse de 13%. Le taux de sortie reste malgré tout proche de 1.

Statistiques des mesures de contraintes

	2002	2005	2006	2007
Assignations territoriales	194	33	20	13
Ordres de mise en détention	13	53	59	54
Caducités	0	0	0	0
Relaxe	0	1	0	1
Renvoi	1	0	0	1
Total	208	87	79	69

Statistiques détaillées des mesures de contraintes pour 2007

	Confirmées	Annulées	Total
Assignations cantonales	1	0	1
Assignations locales	11	1	12
Ordres de mise en détention	50	5	55
Demande de mise en liberté	0	1	1
Total	62	7	69

46 audiences ont été tenues en 2007, soit 6 de moins qu'en 2006. 28 recours au Tribunal administratif ont été interjetés en 2007 : 6 ont été admis totalement ou partiellement, 18 rejetés, 2 déclarés irrecevables et 2 sans objet.

1.2.8. Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS)

1.2.8.1 Statistiques globales

	2005	2006	2007
Solde début	693	642	760
Entrées TCAS	947	1'230	1331
Total	1'640	1'872	2'091
Sorties	998	1'112	1'305
Solde fin	642	760	786
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.05</i>	<i>0.9</i>	<i>0.98</i>

Recours/demandes introduits auprès du Tribunal cantonal des assurances sociales par domaine

	2005	2006	2007
Assurance-vieillesse et survivants	56	84	64
Assurance-invalidité	200	420	534
Assurance perte de gain	0	0	0
Prestations complémentaires fédérales et cantonales	50	49	103
Allocations familiales	26	46	27
Assurance-chômage	146	146	167
Revenu minimum cantonal d'aide sociale	7	9	6
Assurance-maternité	2	1	0
Assurance-maladie	134	107	73
Assurance-accidents	93	81	118
Assurances complémentaires LCA	25	30	19
Prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	205	251	216
Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels	0	3	2
Assurance militaire	3	3	2
Total	947	1'230	1'331

Le nombre de recours et de demandes introduits en 2007 a encore légèrement augmenté par rapport à 2006 (8,2%), hausse qui s'ajoute à une augmentation de près de 30% entre 2005 et 2006. L'augmentation est substantielle en matière de prestations complémentaires fédérales et cantonales (110%) et d'assurance-accidents (46%). Elle reste importante en matière d'assurance-invalidité (27%) par rapport à 2006, qui avait déjà connu une hausse de 110% par rapport à 2005. Le contentieux de l'assurance-invalidité représente ainsi 40% des affaires nouvelles de la juridiction.

On constate en revanche une diminution du nombre de procédures en matière d'allocations familiales (41%), d'assurances complémentaires relevant de la LCA (37%) et d'assurance-maladie (32%).

Sur les 216 procédures liées à la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP), 185 concernent le partage des prestations de sortie, suite au divorce, contre 220 en 2006.

En 2007, le TCAS a tenu environ 616 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes.

25,25% des arrêts rendus ont donné totalement ou partiellement gain de cause au recourant/demandeur; 33,85% l'ont débouté; 3,68% des arrêts ont déclaré le recours irrecevable et 14,07% des recours ont été rayés du rôle parce qu'ils avaient été retirés ou étaient devenus sans objet. Par ailleurs, 4,7% des causes traitées ont été conciliées. Enfin, 16,73% des arrêts concernent des partages de prestations de sortie LPP après divorce auxquels il faut encore ajouter 1,72% d'arrêts divers.

164 arrêts du TCAS notifiés en 2007 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (TF), soit 12,8% des arrêts rendus en 2007, contre 16,6% l'année précédente.

Le TF a rendu 197 arrêts en 2007. 56 recours ont été admis ou admis partiellement, soit 28,4% (35,5% en 2006). 129 recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables et 12 ont été retirés ou déclarés sans objet.

1.2.8.2. Tribunal arbitral

	2005	2006	2007
Solde début	20	22	101
Entrées	12	83	24
Total	32	105	125
Sorties	10	4	11
Solde fin	22	101	114
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.83</i>	<i>0.05</i>	<i>0.46</i>

Des affaires introduites auprès du Tribunal arbitral, alors qu'il était rattaché au TA (jusqu'au 1^{er} août 2003), 2 causes sont encore à juger.

En 2006, la très forte augmentation des causes introduites devant le Tribunal arbitral s'explique par le dépôt, le même jour, de 66 demandes de restitution émanant de divers assureurs à l'encontre de médecins, relevant toute de la même problématique.

En 2007, le nombre de causes nouvellement introduites a, certes, diminué, mais il convient de relever qu'elles concernent pratiquement toutes la question de la polypragmasie et que les demandes formées à ce titre ne cessent d'augmenter depuis 2003.

1.2.9. Tribunal de première instance (TPI)

L'année 2007 a donné lieu à une profonde réorganisation du Tribunal de première instance "au sens large" - c'est-à-dire englobant le Tribunal de police, et le Tribunal des baux et loyers - en raison de la création en son sein du nouveau Tribunal d'application des peines et mesures.

Ont ainsi été créées une section pénale, composée de 7 juges et comprenant le Tribunal de police et le Tribunal d'application des peines, et une section civile, composée de 18 juges et comprenant le Tribunal de première instance "civil" et le Tribunal des baux.

Ces changements ont nécessité une réorganisation importante du greffe du Tribunal de première instance et ont eu pour effet d'alourdir la tâche du Tribunal tout au long de l'année.

1.2.9.1. Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

	2002	2005	2006	2007
Solde début	2'733	3'164	3'260	3'141
Entrées	3'649	4'287	4'280	4'093
Total	6'382	7'451	7'540	7'234
Sorties	3'624	4'191	4'399	4'230
Solde fin	2'758	3'260	3'141	3'004
Jugements sur incident	175	170	218	178
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.99</i>	<i>0.98</i>	<i>1.03</i>	<i>1,03</i>

Le nombre d'affaires nouvelles est en légère baisse par rapport aux 3 années antérieures (-4,4% par rapport à 2006, -4,5 par rapport à 2005, -2,5 par rapport à 2004). Il reste cependant en hausse sensible en comparaison avec les années précédentes (+10,4% par rapport à 2003, +12,2% par rapport à 2002, +19,5% par rapport à 2001 et +27,6% par rapport à 2000).

Ce léger tassement des entrées ne saurait ainsi occulter le fait que, en raison principalement de l'introduction du nouveau droit du divorce, la charge du Tribunal de première instance s'est durablement alourdie. Le renforcement de sa filière civile, décidé par le Grand Conseil l'an dernier et qui produira ses effets dans le courant de cette année, s'avère ainsi indispensable pour permettre à la juridiction de remplir sa mission dans un contexte adéquat.

1.2.9.2. Affaires de famille

	2002	2005	2006	2007
Divorces prononcés	1'118	1'462	1'586	1'417
Divorces refusés	9	5	10	3
Séparations de corps prononcées	39	15	17	14
Annulations de mariage prononcées	3	0	-	1
Jugements sur mesures protectrices de l'union conjugale	658	975	909	869
Total affaires de famille	1'827	2'457	2'522	2'290
Autres décisions :				
Jugements sur mesures provisoires (<i>traitées par le juge du fond</i>)	181	169	158	164
Jugements sur mesures préprovisoires (<i>traitées par la présidence</i>)	325	303	348	305

1.2.9.3. Procédure sommaire

	2002	2005	2006	2007
Solde début	1'635	1'172	1'738	1'561
Entrées	8'861	8'115	9'288	8'469
Total	10'496	9'287	11'026	10'030
Sorties	9'025	7'549	9'465	8'878
Solde fin	1'471	1'738	1'561	1'152
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1,01</i>	<i>0.93</i>	<i>1.02</i>	<i>1,04</i>

Après une forte hausse en 2006, le nombre de causes sommaires nouvelles a rejoint un niveau tout de même nettement supérieur (+8,1%) à la moyenne des 4 premières années de l'actuelle période judiciaire, soit 2002 à 2005.

En raison de la surcharge des chambres civiles, les audiences d'affaires sommaires ont continué durant toute l'année d'être déléguées aux juges suppléants de Tribunal. Le renforcement de la filière civile du Tribunal, qui prendra effet avec la nouvelle période judiciaire, devrait cependant permettre de rapporter cette mesure.

1.2.9.4. Conciliations ordinaires

	2002	2005	2006	2007
Solde début	683	769	587	501
Entrées	872	1'057	988	844
Total	1'555	1'826	1'575	1'345
Sorties	833	1'239	1'074	901
Solde fin	722	587	501	444
Affaires conciliées	32	37	50	67
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0,95</i>	<i>1.17</i>	<i>1.09</i>	<i>1,07</i>

Une baisse sensible (-14,6 par rapport à 2006, -20,2% par rapport à 2005) est observée, liée à celle des affaires ordinaires et accélérées mais nettement plus marquée. La raison pourrait être une renonciation plus fréquente des parties, dans les cas où la conciliation est facultative (art. 51 de la loi de procédure civile, LPC), à utiliser cette possibilité pour tenter de régler leur litige à l'amiable.

Le taux d'affaires conciliées est par contre en augmentation, passant de 3% en 2005 et de 4,7% en 2006 à 7,4% en 2007.

1.2.9.5. Chambre commerciale

	2002	2005	2006	2007
Solde début	613	607	540	690
Entrées	3'292	4'238	4'298	4'183
Total	3'905	4'845	4'838	4'873
Sorties	3'451	4'305	4'148	4'043
Solde fin	454	540	690	830
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1,04</i>	<i>1.02</i>	<i>0.97</i>	<i>0.97</i>

Faillites prononcées	2002	2005	2006	2007
Faillites 166, 188, 190, 191 192 et 193 LP	1'272	1'483	1'414	1'368

Le nombre de requêtes de faillite diminue très légèrement (-2,7% par rapport à 2006, -1,3% par rapport à 2005), tout en restant à un niveau sensiblement plus élevé par rapport aux années du début de la décennie.

1.2.9.6. Présidence

	2002	2005	2006	2007
Mesures provisionnelles	324	293	290	296
Ordonnances de séquestre	363	330	384	402
Oppositions à séquestre	181	158	138	157
Causes gracieuses	105	79	79	51
Total	973	860	891	906

Stabilité dans ce secteur, la baisse des affaires gracieuses étant cette année compensée par une légère hausse des autres types de procédures.

1.2.9.7. Commissions rogatoires

	2002	2005	2006	2007
	75	65	93	92

On observe en ce domaine une très sensible augmentation par rapport aux années précédentes, sans qu'une cause précise puisse être déterminée.

1.2.10. Assistance juridique (AJ)

Nombre de nouveaux dossiers d'Assistance juridique

	2002	2005	2006	2007
Civiles et administratives	2'548	3'305	3'105	2'902
Pénales	1'316	1'481	1'578	1'739
Total	3'864	4'786	4'683	4'641

Civiles et administratives : baisse de 6.5% par rapport à 2006; pénales : augmentation de 10.2% par rapport à 2006.

Nombre de demandes traitées

	2002	2005	2006	2007
Civiles et administratives	3'280	4'034	4'017	4'556
Pénales	1'453	1'658	1'809	2'129
Total	4'733	5'692	5'826	6'685

Civiles et administratives : augmentation de 13.42 % par rapport à 2006; pénales : augmentation de 17.69 % par rapport à 2006.

Octroi (avec les partiels)

	2002	2005	2006	2007	2005 %	2006 %	2007 %
Civiles et administratives	2'377	2'811	2'777	2'725	69,7	69,1	59.80
Pénales	1'313	1'402	1'527	1'704	84,6	84,4	80.00
Total	3'690	4'213	4'304	4'429	74,0	73,9	66.25

Refus

	2005	2006	2007	2005 %	2006 %	2007 %
Civiles et administratives	1'127	1'141	1'044	27,9	28,4	22.90
Pénales	213	247	361	12,8	13,7	16.95
Total	1'340	1'388	1'405	23,5	23,8	21.00

Taxations

	2002	2005	2006	2007
Civiles et administratives	2'958'647	5'343'069	5'448'161	5'256'959
Pénales	1'757'107	3'041'560	3'103'716	3'128'745
Total	4'715'754	8'384'629	8'551'877	8'385'704

Émoluments pris en charge par l'assistance juridique

	2002	2005	2006	2007
Cour de justice	152'103	434'735	268'318	241'330
Tribunal de 1ère instance	846'026	1'059'223	986'234	922'371
Prud'hommes		2'000	5'380	36'520
Tribunal administratif			14'480	600
Tribunal de police			7'397	0
Justice de paix	2'817	660	6'772	2'930
Total	1'000'946	1'496'618	1'288'581	1'203'751

Coût moyen d'un dossier

	2002	2005	2006	2007
Civil et administratif	1'995	2'492	2'709	2'660
Pénal	1'639	2'179	2'142	2'275
Moyenne	1'846	2'369	2'472	2'502

Coût total (taxations et émoluments)

	2005	2006	2007
Civiles et administratives	6'839'686	6'729'345	6'460'710
Pénales	3'041'560	3'111'113	3'128'745
Total	9'881'246	9'840'458	9'589'455

Nouveau règlement sur l'assistance juridique

Depuis le mois de janvier 2007, l'octroi ou le maintien de l'assistance juridique peut être subordonné au remboursement ou au paiement par la personne bénéficiaire, sous forme de mensualités, de montants avancés ou de facilités de paiement accordés par l'État. La dette envers l'État est réputée éteinte après le versement de 60 mensualités qui varient entre 30 et 80 francs.

Pour l'année écoulée, ce mode de faire a engendré des recettes provisoires, sous forme d'avances mensuelles, d'un montant de CHF 791'090.- et une créance définitive en faveur de l'Etat de CHF 1'029'654.-.

Rubrique	Budget 2007	Montant comptabilisé au 31.12.2007	Écart entre comptes 2007 / budget 2007
Remboursement des frais de l'Assistance Juridique (436004)	1'143'300	*1'029'654	- 113'646
Participation aux frais de l'Assistance juridique (20100604)		**791'090	

* Le montant comptabilisé en recette au 31.12.2007 représente l'ensemble des procédures de l'Assistance juridique qui ont été terminées ou révoquées, et dont les frais doivent être remboursés par le bénéficiaire.

** Le montant comptabilisé sur cette rubrique représente les avances effectuées par les bénéficiaires de l'Assistance juridique pour lesquels les procédures sont en cours au 31.12.2007.

1.2.11. Tribunal de police (TP)

Statistiques globales

	2002	2005	2006	2007
Solde début	609	1'174	1'237	1'002
Entrées	2'093	2'750	2'234	2'090
Total	2'702	3'924	3'471	3'092
Sorties	1'841	2'687	2'469	1'892
Solde fin	581	1'237	1'002	1'200
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.88</i>	<i>0.98</i>	<i>1.11</i>	<i>0.91</i>

Le Tribunal de police forme avec le Tribunal d'application des peines et des mesures, qui a été créé en début 2007, une juridiction pénale de première instance composée de 7 juges de carrière dont 2 demi-charges.

De 2002 à 2005, le Tribunal de police a connu une augmentation régulière des affaires nouvelles à juger (de 2'093 à 2'750). En 2006, une baisse du nombre des affaires nouvelles enregistrées (-8,76%) et du nombre des affaires jugées (-11,54%) a été constatée.

En 2007, la baisse des affaires nouvelles s'est ralentie (-6,45%). La proportion entre les affaires jugées et à juger (sorties/entrées) est demeurée à la baisse, soit : - 218 d'affaires jugées en 2006 (-8,11%) et - 577 en 2007 (-23,36%). Cette baisse s'explique notamment du fait de la complexité grandissante des dossiers renvoyés au Tribunal de police pour jugement; le traitement des affaires a en outre été ralenti par une rotation des magistrats tout au long de l'année 2007; entre les départs échelonnés (4) des magistrats pour rejoindre le TPI et l'Instruction, et les arrivées des nouveaux, les chambres concernées laissées vacantes dans l'intervalle ont subi un ralentissement dans le traitement des dossiers.

1.2.12. Tribunal d'application des peines et des mesures (TAPEM)

	2007
Solde début	0
Entrées	1'130
Total	1'130
Sorties	923
Solde fin	207
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.82</i>

Entré en fonction le 1er janvier 2007, le Tribunal d'application des peines et des mesures a enregistré une importante évolution à la hausse des affaires dès l'automne. Le nombre élevé de dossiers jugés est inhérent aux domaines de sa compétence. En outre, durant l'année 2007, conformément aux dispositions du Code pénal en vigueur depuis le 1er janvier 2007, le Tribunal d'application des peines et des mesures a procédé aux réexamens annuels des internements et des différentes mesures thérapeutiques institutionnelles ordonnés à ce jour par les instances judiciaires genevoises.

1.2.13. Juridiction des baux et loyers

1.2.13.1. Commission de conciliation en matière de baux et loyers (CBL)

Section des conciliations

	2002	2005	2006	2007
Solde début	2'262	2'470	2'578	2'707
Entrées	5'199	4'917	4'932	4'753
Total	7'461	7'387	7'510	7'460
Sorties	5'652	4'809	4'803	5'092
Solde fin	1'809	2'578	2'707	2'368
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.09</i>	<i>0.98</i>	<i>0.97</i>	<i>1.07</i>

Le nombre de nouveaux dossiers entrés est en légère diminution par rapport à 2006 (-3,6 %). Le taux de sortie s'est en revanche amélioré et se rapproche de celui de 2002. Le solde au rôle à la fin de la période est en diminution de 12 %.

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

	2002	2005	2006	2007
Dossiers B	1'173	1'126	1'313	1'471
Dossiers L	1'406	1'193	875	831
Dossiers CG	208	191	193	172
Dossiers D	829	831	845	788
Dossiers E	1'478	1'500	1'614	1'380
Dossiers L77	105	76	90	111

B = contestation de congé par le locataire; L = fixation du loyer; CG = validation de consignation; D = divers; E = évacuation pour défaut de paiement du loyer; L77 = requête amiable.

Depuis plusieurs années, les procédures en contestation de congé par le locataire (dossiers B) sont en constante augmentation (+7,9% en 2005, +16.6% en 2006, +12% en 2007). En cinq ans, l'augmentation a été de plus de 25%. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la Commission doit les traiter à la fois sous l'angle de la conciliation puis, dans un deuxième temps, sous l'angle de la décision, ce qui représente un surcroît important d'audiences (soit environ 35 jours par an¹) et de tâches administratives pour le greffe. Cette situation explique l'explosion des affaires en décision à reconvoquer, ordinairement d'une trentaine chaque mois, chiffre qui est monté à plus de 130 au mois de décembre.

Les dossiers en fixation de loyer (dossiers L), les procédures en validation de consignation (dossiers CG) et les dossiers divers (dossiers D) accusent une légère diminution (respectivement -5% pour les L, -10,1% pour les CG et - 6,75% pour les D), tout comme les procédures en évacuation pour défaut de paiement (dossiers E, - 14,5%).

Le taux de conciliation est de 36 % en 2007 (pratiquement inchangé par rapport à 2006) compte tenu des affaires retirées en audience. Il est calculé de la manière suivante : (nombre d'affaires conciliées + affaires retirées en audience) x 100 / affaires conciliées + affaires retirées en audience + affaires non conciliées + décisions. Ce pourcentage est relativement stable depuis 1999 malgré l'explosion des dossiers en contestation de congé. Le taux de conciliation par matière a été le suivant : dossiers B : 43,6%, dossiers CG : 36,8%, dossiers D : 26,4%, dossiers E : 16,4%, dossiers L : 61,6%, dossiers L77 : 95,5%.

Section des décisions

Si, depuis 2005, le nombre de causes soumises à la section des décisions est en hausse, le nombre de décisions rendues en 2007 (307) est sensiblement identique à celui de 2006 (310). Parmi celles-ci, 240 concernent les congés et 67 les consignations de loyer. Sur ce chiffre, 220, soit 71,66% (contre 66,45% en 2006 et 50 % en 2005), ont fait l'objet d'une procédure de recours au Tribunal des baux et loyers (188 en matière de congé et 32 en matière de consignation de loyer).

Pour tenter d'absorber le retard important que représente virtuellement l'explosion des affaires en décision, la Commission a prévu de convoquer une audience supplémentaire par semaine pour les traiter, pendant tout le premier semestre 2008, voire au-delà.

Section des affaires sociales

Sur 1'421 procédures d'évacuation pour défaut de paiement de loyer (art. 257d du Code des obligations, CO) sorties en 2007, 144 ont donné lieu à des procès-verbaux entérinant des accords de rattrapage, soit 10,1%. 81 d'entre elles (soit 5,7% des procédures) ont été couronnées de succès (24 remises en vigueur exprès du bail, 50 retraits de demandes en évacuation avant l'audience et 5 en audience, impliquant la remise en vigueur implicite du bail, 2 affaires ayant été rayées du rôle), tandis que 63 ont été déclarées par la suite non conciliées.

Ces chiffres font apparaître la grande disproportion qui règne entre les efforts consentis en temps d'audience, en personnel, et en coûts, pour un résultat qui demeure insignifiant.

¹ Sur la base des données 2006.

Situation de la CBL

L'engagement sans failles des fonctionnaires et des magistrats a permis d'améliorer le taux de sortie en 2007 et de résorber une partie du retard accumulé ces dernières années, ce malgré une dotation insuffisante en ressources, et alors même que la CBL traite plus de dossiers que le TPI. Des projets de loi déposés au printemps 2006 et en février 2007 n'ont pas été examinés, en raison vraisemblablement de la prochaine introduction du nouveau Code de procédure civile fédérale (CPC).

1.2.13.2. Tribunal des baux et loyers (TBL)*Statistiques globales*

	2002	2005	2006	2007
Solde début	1'576	1'438	1'182	1'180
Entrées	2'569	2'112	2'252	2'067
Total	4'145	3'550	3'434	3'247
Sorties	2'391	2'368	2'254	2'047
Solde fin	1'754	1'182	1'180	1'200
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.93</i>	<i>1.12</i>	<i>1.00</i>	<i>0.99</i>

Le nombre de nouveaux dossiers inscrits au rôle (entrées) a légèrement diminué en 2007 (185 affaires en moins) mais reste toujours supérieur à 2'000. Malgré les difficultés organisationnelles persistantes, les efforts consentis ont permis de maintenir un taux de sortie en 2007 quasiment identique à celui de 2006.

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

a) Baux (contestations de congé par le locataire)

	2002	2005	2006	2007
Solde début	222	266	250	278
Entrées	333	260	317	310
Total	555	526	567	588
Sorties	206	276	289	280
Solde fin	349	250	278	308
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.61</i>	<i>1.06</i>	<i>0.91</i>	<i>0.90</i>

b) Loyers (fixations du loyer initial, hausses, baisses)

	2002	2005	2006	2007
Solde début	377	274	217	161
Entrées	376	305	249	204
Total	753	579	466	365
Sorties	390	362	305	210
Solde fin	363	217	161	155
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.03</i>	<i>1.18</i>	<i>1.20</i>	<i>1.03</i>

c) Évacuations (pour défaut de paiement)

	2002	2005	2006	2007
Solde début	208	247	202	180
Entrées	1'080	959	1'013	911
Total	1'288	1'206	1'215	1'091
Sorties	1'085	1'004	1'035	893
Solde fin	203	202	180	198
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.00</i>	<i>1.05</i>	<i>1.03</i>	<i>0.98</i>

d) *Oppositions aux jugements d'évacuation (pour défaut de paiement)*

	2002	2005	2006	2007
Solde début	6	25	12	17
Entrées	52	64	81	61
Total	58	89	93	78
Sorties	47	77	76	68
Solde fin	11	12	17	10
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.90</i>	<i>1.20</i>	<i>0.94</i>	<i>1.11</i>

e) *Divers (recours, demandes en paiement, évacuations ordinaires, consignations...)*

	2002	2005	2006	2007
Solde début	762	622	498	544
Entrées	688	493	539	545
Total	1'450	1'115	1'037	1'089
Sorties	627	617	493	564
Solde fin	823	498	544	525
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.91</i>	<i>1.25</i>	<i>0.91</i>	<i>1.03</i>

Le nombre de procédures nouvelles a diminué dans toutes les matières, hormis celles classées sous "divers", lesquelles sont en augmentation de 6 unités.

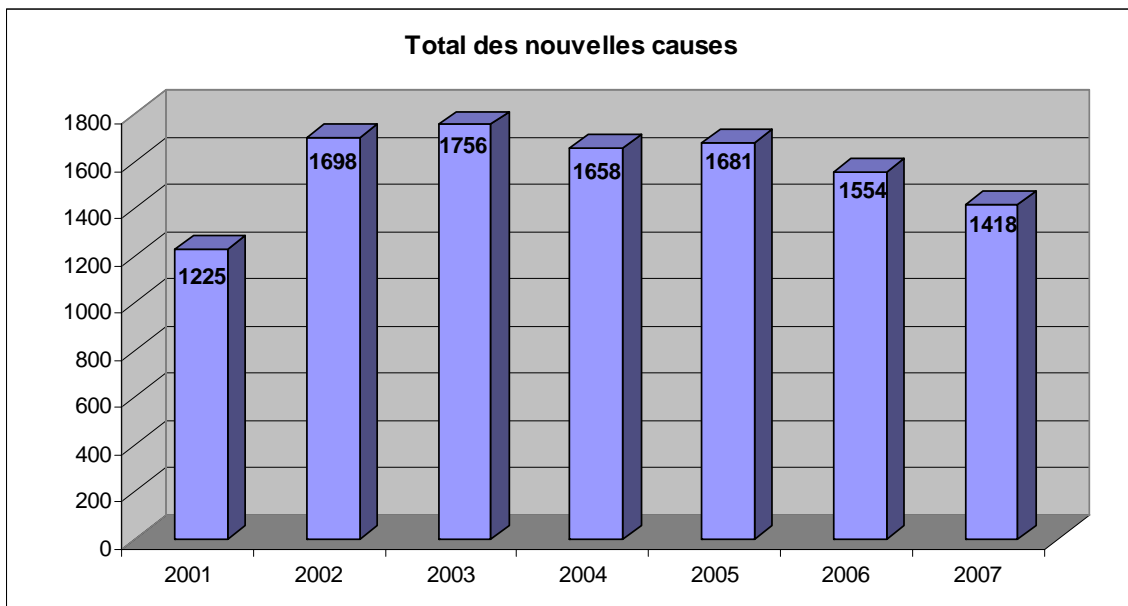
Les taux de sortie des affaires en contestation de congé, de fixation de loyer et d'évacuation accusent une légère diminution, tandis que ceux des oppositions aux jugements d'évacuation pour défaut de paiement et des divers sont en hausse.

1.2.14. La Juridiction des prud'hommes

Statistiques globales

	2002	2005	2006	2007
Solde début	934	970	873	820
Entrées	1'698	1'683	1'554	1'418
Total	2'632	2'653	2'427	2'238
Sorties	1'541	1'780	1'607	1'474
Solde fin	1'091	873	820	764
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.90</i>	<i>1.06</i>	<i>1.03</i>	<i>1.04</i>

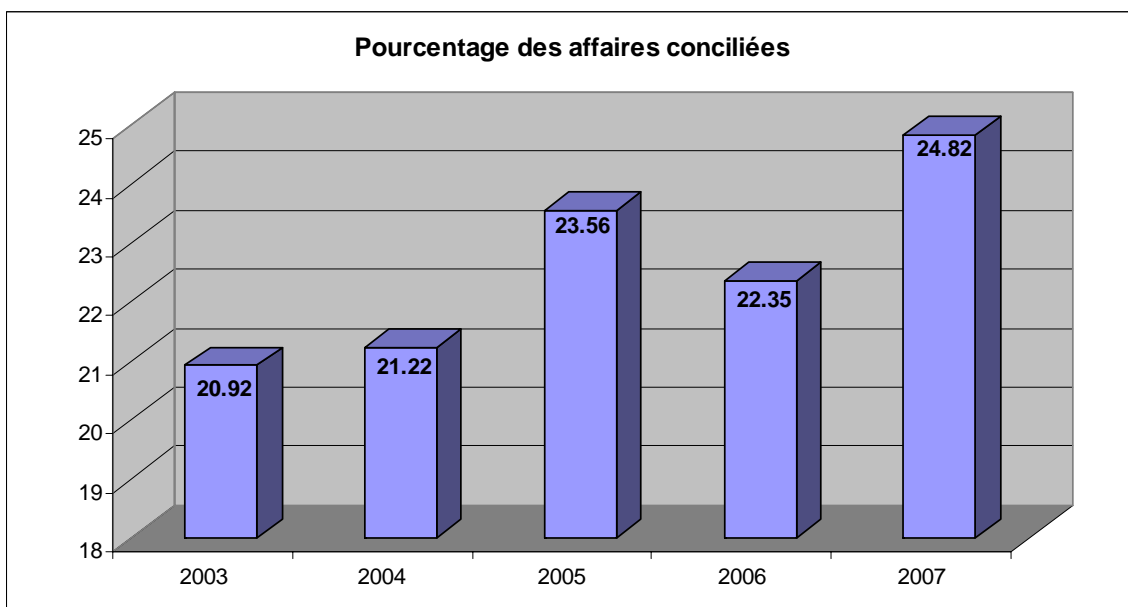
1'418 entrées nouvelles ont été enregistrées devant la Juridiction des prud'hommes en 2007, contre 1'554 en 2006. On constate ainsi une baisse sensible (-8,75%) de nouvelles affaires portées devant la juridiction. L'année 2007 confirme une baisse du nombre de nouvelles causes depuis 2003, certainement due à la reprise économique. Certes, par rapport à l'année 2002, cette baisse est considérable, puisqu'elle s'élève à 14,97%. En revanche, il ne faut pas perdre de vue qu'en 2002, le Juridiction des prud'hommes avait connu une augmentation de ces causes de 38,6%, laquelle avait été portée à 43,34% en 2003 par rapport à l'année 2001.



1.2.14.1. Conciliation (BCPH)

En 2007, 1'318 causes ont été inscrites en conciliation, dont 203 reportées de 2006. Le nombre de nouvelles affaires inscrites au rôle de la conciliation s'élève à 1'115 contre 1'200 en 2006, ce qui représente une diminution de 7,08%.

1'144 causes sont sorties du rôle de la conciliation par transactions, jugements, retraits, radiations et renvois au tribunal. Le taux des affaires conciliées est de 24,82%, soit 284 causes (contre 22,35% en 2006, 23,56% en 2005 et 21,22% en 2004). Ce taux n'a jamais été aussi élevé et permet d'alléger de manière considérable les rôles du Tribunal et de la Cour d'appel.



26 causes ont été jugées (contre 23 en 2006). En outre, 185 causes (200 en 2006) ont été retirées, rayées ou jointes. 649 causes ont été renvoyées devant les tribunaux et aucune cause n'a été directement renvoyée à la Cour d'appel en application de l'art. 27 de la loi sur la juridiction des prud'hommes (LJP). 177 causes sont reportées à l'année suivante, dont 25 suspendues.

En résumé, sur 1'144 causes sorties du rôle de la conciliation en 2007, 495 sont définitivement sorties du rôle de la Juridiction des prud'hommes, soit 43,26% (contre 42,62% en 2006). Sans un tel résultat, les instances du Tribunal et de la Cour d'appel des prud'hommes connaîtraient une charge de travail que nous ne pourrions gérer en l'état actuel de nos ressources.

1'267 audiences de conciliation ont été tenues en 2007.

	2002	2005	2006	2007
Solde début	260	206	224	203
Entrées	1'346	1'309	1'200	1'115
Total	1'606	1'515	1'424	1'318
Sorties	1'268	1'291	1'221	1'144
Solde fin	338	224	203	174
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.94</i>	<i>0.98</i>	<i>1.01</i>	<i>1.02</i>

1.2.14.2. Tribunaux (TRPH)

En 2007, 1'159 causes ont été inscrites aux rôles des tribunaux des prud'hommes (contre 1'236 en 2006 et 1'358 en 2005), dont 484 reportées de 2006. En conséquence, ce sont 675 nouvelles causes qui ont été inscrites au rôle (contre 749 en 2006).

686 causes sont sorties des rôles des tribunaux en 2007, dont 69 par conciliation ou jugement-accord (10,65% contre 7,71% en 2006).

Les tribunaux ont rendu en 2007, 176 ordonnances préparatoires (193 en 2006), 379 jugements contradictoires au fond (435 en 2006), 104 jugements par défaut (127 en 2006) et 9 jugements incidents (4 en 2006).

134 causes ont été retirées, rayées ou sont sorties par jonction. 473 causes sont reportées à l'année suivante (484 en 2006), dont 93 ont été suspendues (74 en 2006).

Enfin, il est constaté, comme en 2006, que les tribunaux des prud'hommes "sortent" autant d'affaires qu'il en entre, ce qui permet de diminuer son stock d'affaires, lequel s'est réduit de manière importante depuis 2005.

Les tribunaux ont tenu 1'143 audiences.

	2002	2005	2006	2007
Solde début	517	595	487	484
Entrées	779	763	749	675
Total	1'296	1'358	1'236	1'159
Sorties	736	871	752	686
Solde fin	560	487	484	473
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.94</i>	<i>1.14</i>	<i>1.00</i>	<i>1.01</i>

1.2.14.3. Cour d'appel (CAPH)

En 2007, 290 causes ont été inscrites au rôle de la Cour d'appel (contre 335 en 2006 et 401 en 2005), dont 124 reportées de 2006. Le nombre de nouvelles causes inscrites au rôle de la Cour d'appel s'élève à 166 en 2007 (contre 172 en 2006 et 230 en 2005). Ainsi, le nombre d'appels est en constante baisse depuis 2004.

181 causes sont sorties du rôle (211 en 2006), dont 10 par conciliation ou arrêt-accord (contre 11 en 2006), ce qui représente 5,52% des causes (contre 5,04% en 2006).

En 2007 ont été rendus 150 arrêts contradictoires (contre 184 en 2006), 17 ordonnances préparatoires (22 en 2006) et 10 appels ont été radiés, retirés ou sortis par jonction (contre 12 en 2006). Comme en 2006, 11 appels ont été déclarés irrecevables.

Sur 150 arrêts contradictoires au fond, 50,66% des jugements ont été entièrement confirmés (contre 45,10% en 2006 et 37,59% en 2002), 23,33% ont été partiellement confirmés, 22,66% ont été réformés et 3,33% ont été annulés et la cause renvoyée au Tribunal. Ces statistiques 2007 apportent un nouvel élément par rapport aux années précédentes, en ce sens qu'elles indiquent de manière distincte les jugements entièrement réformés par la Cour d'appel de ceux qui ne le sont que partiellement. Quoiqu'il en soit, il est constaté une augmentation non négligeable des jugements entièrement confirmés par la Cour d'appel.

109 causes ont été reportées à l'année suivante (contre 124 en 2006) dont 11 causes suspendues.

La Cour d'appel a tenu 189 audiences.

	2002	2005	2006	2007
Solde début	157	171	163	124
Entrées	206	230	172	166
Total	363	401	335	290
Sorties	173	238	218	181
Solde fin	190	163	117	109
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.84</i>	<i>1.03</i>	<i>1.26</i>	<i>1.09</i>

1.2.14.4. Tribunal fédéral

En 2007, 3 recours en réforme et 38 recours en matière civile ont été interjetés devant le Tribunal fédéral. En 2006, le nombre de recours en réforme s'était élevé à 28.

Le Tribunal fédéral a admis un recours en réforme, un recours a été déclaré irrecevable et un autre a été rayé du rôle. Le Tribunal fédéral a également rejeté 20 recours en matière civile, en a admis 9, trois ont été déclarés irrecevables et 1 recours a été retiré. Enfin, 7 recours en matière civile ont été reportés en 2008. En 2006, le Tribunal fédéral avait rejeté 17 recours en réforme, en avait admis 1, 2 avaient été déclarés irrecevables, 2 avaient été rayés du rôle et/ou retirés. 6 recours en réforme avaient été reportés à 2007.

En 2007, 2 recours constitutionnels subsidiaires ont été interjetés devant le Tribunal fédéral. L'un a été déclaré irrecevable et l'autre a été reporté en 2008.

1.2.14.5. Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail (CCEg)

En 2007, 5 causes ont été inscrites au rôle de la Commission dont 2 ont été reportées en 2006. Sur 99 causes introduites entre 1998 et 2007, 91, soit 91,9%, concernent des rapports de droit privé, et 8, soit 8.1%, des rapports de droit public. Les 3 causes introduites en 2007 concernaient des rapports de droit privé. Alors qu'il était en constante augmentation depuis 2002, le nombre de causes a chuté en 2007 comme le relève le tableau suivant.

	2002	2005	2006	2007
Solde début	1	1	1	2
Entrées	14	11	11	3
Total	15	12	12	5
Sorties	14	11	11	3
Solde fin	1	1	1	2
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>	<i>0.66</i>

1.2.15 Tribunal tutélaire (TT)

1.2.15.1. Mesures tutélares

	2002	2005	2006	2007
Dossiers ouverts	1'960	1'973	1'710	1'262
Mesures prises	3'958	4'784	9'726 ⁽¹⁾	3'828
Mesures levées	1'361	1'611	8'280 ⁽¹⁾	1'498
Dossiers en cours	5'775	6'898	6'969	6'134

Le nombre de nouveaux dossiers, concernant tant des mineurs que des adultes (1'262), est en baisse : - 26 % comparé à 2006, - 42 % comparé à 2004 et - 36 % comparé à 2002.

La baisse substantielle de nouvelles procédures concernant des adultes en 2007 (565 dossiers, soit - 19 %, contre 699 en 2006 et 643 en 2005) s'explique notamment par la réduction du nombre de requêtes émanant des Centres d'action sociale et de santé (Hospice général) depuis l'intégration du Service des tutelles d'adultes au sein du département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

La nette diminution de nouvelles procédures concernant des enfants (- 33 % soit 676 dossiers en 2006 contre 1'006 dossiers en 2006 et 1'322 en 2005) s'explique notamment par la synergie créée au sein du Service de protection des mineurs (département de l'instruction publique) entre les anciens services de protection de la jeunesse et du Tuteur général. Elle est également due à une simplification administrative puisque, depuis novembre 2006, le Tribunal tutélaire n'ouvre une procédure pour les enfants nés hors mariage que si une mesure de curatelle de paternité est instaurée ou si une convention est soumise au tribunal par les parents.

Ainsi, le nombre total de procédures en cours est revenu à un niveau inférieur à 2003 (6'191 dossiers), après avoir régulièrement augmenté depuis 2002 (5'775 dossiers), jusqu'à frôler les 7'000 dossiers en 2006.

22 mesures de privation de liberté à des fins d'assistance ont été prononcées pour des personnes majeures en 2007 contre 13 en 2006, 12 en 2005, 11 en 2004, 16 en 2003 et 13 en 2002. Il s'agit là d'une hausse purement conjoncturelle. Le nombre de mesures de privation de liberté à des fins d'assistance pour des enfants mineurs reste stable (6 cas, contre 7 en 2006, 4 en 2005, 5 en 2004, 3 en 2003 et 6 en 2002).

	2002	2005	2006	2007
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	348	234	1'508 ⁽¹⁾	178
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'268	1'388	6'695 ⁽¹⁾	1'416
Retraits de garde	41	65	52	76

⁽¹⁾ En 2006, le Conseil d'Etat a décidé une réorganisation du Service du tuteur général et du Service de protection de la jeunesse, donnant naissance au Service des tutelles d'adultes (STA, rattaché au département de la solidarité et de l'emploi) et au Service de protection des mineurs (SPMI, rattaché au département de l'instruction publique). Le Tribunal tutélaire et la Direction des systèmes d'information et de communication du pouvoir judiciaire ont dû effectuer un travail important pour réattribuer les mandats en cours dans les quelque 6'700 dossiers concernés par ces changements. C'est pourquoi en 2006, tant le nombre de mesures prises et levées que le nombre de nominations de mandataires tutélaires subissent une distorsion importante.

1.2.15.2. Autorité parentale et droit de visite

En 2007, 67 attributions d'autorité parentale conjointe ont été prononcées, contre 51 en 2006, 56 en 2005, 45 en 2004, 33 en 2003 et 36 en 2002. 297 procédures ont porté sur la modification des relations personnelles. Le nombre de ces procédures a augmenté de plus de 135 % en 6 ans (247 en 2006, 264 en 2005, 245 en 2004, 208 en 2003, 188 en 2002 et 126 en 2001).

1.2.15.3. Transplantations

Selon l'article 59 de la loi sur la santé (RSG K 1 03), le Tribunal tutélaire est compétent pour autoriser à titre exceptionnel le prélèvement de tissus ou de cellules régénérables, en vue de transplantation, sur une personne mineure ou incapable de discernement, au sens de l'article 13 de la loi fédérale sur la transplantation. Depuis l'entrée en vigueur de cette disposition le 1er juillet 2007, une seule autorisation a été requise.

1.2.16. Justice de paix (JP)

1.2.16.1. Dossiers successoraux

	2002	2005	2006	2007
Décès enregistrés	3'261	3'325	3'345	3'313
Testaments déposés	909	941	946	842
Répudiations	1'455	1'718	1'650	1'761
Faillites requises	480	514	555	491
Dossiers successoraux complexes	172	229	274	215

Après une hausse entre 2004 et 2006, les liquidations de successions par voie de faillite sont revenues au même niveau qu'en 2002.

Les dossiers successoraux complexes comprennent essentiellement les administrations d'office (dont le nombre a baissé d'un tiers, soit - 50 cas en 2007) ainsi que les requêtes de bénéfice d'inventaire et les demandes d'inventaire civil.

1.2.16.2. Conciliations obligatoires

	2002	2005	2006	2007
Solde début	438	465	740	645
Entrées	1'975	2'018	2'166	1'671
Total	2'413	2'483	2'906	2'216
Sorties	2'040	1'743	2'261	1'788
Solde fin	373	740	645	528
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1'03</i>	<i>0.86</i>	<i>1.04</i>	<i>1'07</i>

Le nombre de requêtes déposées à la Justice de paix est historiquement bas en 2007, inférieur au niveau constaté en 2002.

11 % des affaires traitées (192) se sont soldées par une conciliation.

1'061 jugements ont été rendus, dont 88 % (929) par défaut.

L'autorisation d'introduire par devant le Tribunal de première instance a été accordée dans 291 affaires non conciliées. Ce moyen a été utilisé dans la moitié des cas (147 affaires), soit une proportion qui a augmenté d'environ 10 % en 5 ans.

Actuellement, les affaires à concilier sont convoquées sans délai.

1.2.16.3. Conciliations volontaires

	2002	2005	2006	2007
Solde début	2	3	3	0
Entrées	8	2	0	0
Total	10	5	3	0
Sorties	7	2	3	0
Solde fin	3	3	0	0
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.88</i>	<i>1.0</i>	<i>1.0</i>	<i>0</i>

Le nombre de demandes de conciliations volontaires fondées sur l'article 9 de la loi d'organisation judiciaire (LOJ) n'a cessé de baisser depuis plusieurs années. Aucune nouvelle demande n'a été introduite depuis 2006 et il ne reste aucune affaire en cours à fin 2007.

Par ailleurs, aucune conciliation, opérée par les maires et les adjoints des communes en vertu de l'article 152 LOJ, n'a été signalée au greffe de la Justice de paix au cours de ces 6 dernières années.

Le nombre total de demandes de conciliations volontaires fondées sur l'article 9 LOJ n'a cessé de baisser depuis plusieurs années. Aucune nouvelle demande n'a été introduite en 2006 et il ne reste aucune affaire en cours.

Par ailleurs, aucune conciliation, opérée par les maires et les adjoints des communes en vertu de l'article 152 LOJ, n'a été signalée au greffe de la Justice de paix au cours de ces 5 dernières années.

1.2.16.4. Affaires médicales (article 11A LOJ)

	2002	2005	2006	2007
Solde début	5	8	11	14
Entrées	8	7	16	6
Total	13	15	27	20
Sorties	8	4	13	10
Solde fin	5	11	14	10
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.0</i>	<i>0.57</i>	<i>0.81</i>	<i>1.7</i>

En application de l'article 11A LOJ, la Justice de paix est compétente pour trancher les litiges entre les professionnels de la santé et leurs patients à propos de notes d'honoraires dont le montant n'excède pas Fr 8'000.-, le cas échéant, après avoir élucidé les faits contestés. Le nombre de dossiers d'affaires médicales que le Juge de paix doit instruire est en hausse sensible depuis 2006.

1.2.16.5. Loi sur les violences domestiques

La loi sur les violences domestiques, entrée en vigueur en novembre 2005, (RSG F 1 30) permet à la personne faisant l'objet d'une mesure d'éloignement administratif, prononcée par un officier de police et d'une durée excédant 48 heures, d'en faire examiner la légalité et la proportionnalité par la Justice de paix. La Justice de paix est saisie d'office lorsqu'un éloignement de plus de 8 jours est prononcé. Cette possibilité, administrativement lourde, est assez peu utilisée à ce jour, puisque le Juge de paix a été saisi d'une seule affaire en 2006 et de 5 affaires en 2007.

1.2.17. Tribunal de la jeunesse (TJ)

	2002	2005	2006	2007
En cours au 1 ^{er} janvier	542	694	800	830
Affaires nouvelles	2'023	2'024	1'900	2'234
Total	2'565	2'605	2'700	3'064
Affaires jugées	659	615	623	687
Total des sorties	1'835	1'805	1'870	2'278
Solde fin	730	800	830	786
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.91</i>	<i>0.89</i>	<i>0.98</i>	<i>1.01</i>

Le nombre total de causes (2'605 en 2005 contre 2'641 en 2006 et 3'064 en 2007) et celui des nouvelles procédures (2'024 en 2005 contre 1'900 en 2006 et 2'234 en 2007) confirment une tendance à l'augmentation des procédures pénales.

Le nombre de mises en détention provisoire pour des mineurs ayant fait l'objet d'un mandat d'amener décerné par un officier de police et devant être entendus par le ou la juge des mineurs dans les 24 heures a été de 259 en 2007 contre 326 en 2006 et 364 en 2005, ce qui démontre que malgré l'augmentation du nombre global de procédures, la tendance tendrait à une diminution du nombre de détentions provisoires.

Les observations en milieu fermé ont légèrement diminué, mais ce constat résulte toujours du fait que les mineurs dépassent fréquemment les trois mois usuels d'observation à La Clairière en raison des investigations approfondies et des expertises psychiatriques ordonnées par les juges, en plus des difficultés pour leur trouver une place disponible dans des institutions adaptées à leurs besoins. Il en résulte que des mineurs, en situation de grande détresse, doivent souvent

attendre, voire même rester en détention préventive, jusqu'à ce qu'une place se libère dans le secteur des observations (16 places maximum).

De même, le nombre de décisions ordonnant une peine privative de liberté a diminué (185 décisions en 2003; 165 en 2004 ;147 en 2005 ; 104 en 2006 et 56 en 2007) au profit surtout des prestations de travail (200 en 2003 ; 223 en 2004 ; 208 en 2005 ; 242 en 2006 ; 319 en 2007) et encore des mesures de protection.

Nous observons une nette augmentation de toutes les mesures de protection (art. 12 à 15 du droit pénal des mineurs, DPMIn) ordonnées après jugement, soit :

- 111 en 2003, ce qui représente 5,8 % des procédures ouvertes en 2003
- 126 en 2004, soit 6,3 % des causes entrées en 2004
- 131 en 2005, soit 6,4% en 2005
- 153 en 2006, soit 8% en 2006
- 271 en 2007, soit 11,5% en 2007.

Ce dernier chiffre démontre que les juges ont manifestement profité de la possibilité offerte par le nouveau droit pénal des mineurs de cumuler les peines prononcées avec des mesures éducatives.

Les placements des mineurs en institution ont encore augmenté :

- 34 en 2003, soit, en terme de pourcentage, 1,78 % des causes entrées
- 41 en 2004, soit 2.07 % des nouvelles causes
- 46 en 2005, soit 2.27 %
- 52 en 2006, soit 2.73 %
- 67 en 2007, soit 2,84 %.

Ces dernières statistiques inquiètent vivement les juges et confirment le souci du Tribunal de la jeunesse de développer la prise en charge des mineur-e-s par de nouvelles mesures d'encadrement. En particulier, il est urgent que le Service de Protection des Mineurs soit en mesure d'assumer pleinement la mesure d'assistance personnelle prévue à l'article 13 DPMIn et que des solutions adéquates soient mises en place pour la prise en charge et le suivi régulier des jeunes confrontés à des problèmes de violence ou auteurs d'abus sexuels.

Des discussions sont en cours avec les services de l'Office de la Jeunesse, l'Office de l'orientation professionnelle et la Direction de l'enseignement secondaire pour améliorer le travail interdisciplinaire.

La juridiction enregistre comme prévu une forte augmentation des expertises (de 6 en 2006 à 11 en 2007) ordonnées en raison des nouvelles exigences du DPMIn de recourir à l'intervention d'un expert avant tout placement en institution fermée (art 15 al.3 DPMIn) .

De même, le Tribunal a ordonné 63 traitements ambulatoires confiés à des thérapeutes en application du nouvel art. 14 DPMIn, donnant un cadre plus strict à cette mesure de protection.

D'une façon générale, l'introduction du nouveau DPMIn a engendré une augmentation sensible de la charge de travail au sein de la juridiction de par l'augmentation des audiences, le nombre des expertises, la multiplication des rapports des assistants sociaux, le contrôle annuel des mesures éducatives, le cumul des peines et mesures, les demandes d'intervention des foyers, la correspondance, les interventions beaucoup plus importantes des avocats, etc.

Sur ce dernier point, l'article 40 DPMIn implique la désignation obligatoire d'un avocat, notamment en cas de détention de plus de 24 heures. L'assistance juridique a ainsi été accordée à 153 reprises dans le courant de l'année 2007 pour des mineurs, contre 100 en 2006, 108 en 2005 et 74 en 2004.

1.2.18. Ministère public (Parquet du procureur général)

1.2.18.1. Statistiques globales

	2002	2005	2006	2007
Solde début	3'437	4'656	4'260	2'682
Entrées	18'499	20'845	19'706	18'830
Total	21'936	25'501	23'966	21'512
Sorties	17'320	21'241	21'284	18'517
Solde fin	4'616	4'260	2'682	2'995
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.94</i>	<i>1.02</i>	<i>1.08</i>	<i>0.98</i>

1.2.18.2. Détail des opérations

	2002	2005	2006	2007
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	13'792	14'800	14'788	15'394
Procédures contre X enregistrées dans l'année	1'489	1'489	1'621	1'640
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année	2'577	3'879	2'531	0
TOTAL DES NOUVELLES PROCEDURES (nominatives, c/X et en conversion d'amende)	17'858	20'168	18'940	17'034
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	3'422	4'656	4'260	2'682
TOTAL DES PROCEDURES	21'280	24'864	23'200	19'716
Ouvertures d'informations	3'172	2'664	2'794	2'735
Ordonnances de condamnation	1'765	3'407	3'306	3'319
Renvois au Tribunal de police	1'212	2'065	1'540	1'592
Renvois à la Cour Correctionnelle	66	74	76	118
Renvois à la Cour d'assises	12	14	25	27
Renvois à d'autres autorités	1'197	830	1'687	764
TOTAL DE CES OPERATIONS	7'424	9'054	9'428	8'555
Classements avant instruction	9'865	11'287	10'884	10'244
Classements après instruction	838	481	508	501
TOTAL DES CLASSEMENTS	10'703	11'768	11'392	10'745
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	2'333	2'081	5'157	5'790

Durant l'année 2007, le nombre de procédures nominatives et contre X enregistrées au Parquet du Procureur général a poursuivi sa progression, passant ainsi de 16'409 procédures (14'788 + 1'621) en 2006 à 17'034 en 2007 (15'394 + 1'640).

Du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle partie générale du Code pénal et de l'instauration du Tribunal d'application des peines et des mesures (TAPEM), le Parquet ne traite plus de procédures en conversion d'amendes, ce qui induit une baisse drastique du nombre total de procédures enregistrées (-10% entre 2006 et 2007). Cela étant, cette diminution doit être relativisée en raison de l'introduction des procédures PM, lesquelles visent des causes postérieures au jugement (libération conditionnelle, modification d'une mesure etc.). En 2007, 1037 de ces dossiers ont été renvoyés au TAPEM pour décision, après examen par les magistrats du Ministère public.

Sur le plan de la teneur des procédures ouvertes, on constate une baisse notable des procédures en matière de délits contre la famille (-29.2 % du chef de violation du devoir d'assistance ou d'éducation et -18.6% du chef de violation d'une obligation d'entretien) ainsi qu'en matière d'actes d'ordre sexuel avec des enfants (-20.5 %).

En revanche, il y a eu, en 2007, davantage de procédures ouvertes du chef de violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires (+15.4 %) et du chef d'infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants (+8.8%).

Sur le plan du solde des procédures en début d'année, il est à relever qu'il est en nette baisse, par rapport aux années précédentes (-37% par rapport à 2006, -42.4% par rapport à 2005).

On constate que pour 2007, le nombre de procédures entrées dépasse légèrement celui des procédures traitées, alors que c'était le cas inverse en 2005 et en 2006. Les explications à l'appui de ce taux résident dans le fait que les procédures traitées en 2007 ont généré plus de travail de la part des magistrats. En effet, en ce qui concerne les décisions de classement, leur volume est moins important qu'en 2006 (- 5.7%), ce qui signifie que davantage de dossiers se sont terminés par une condamnation, prononcée par le Parquet ou par une autre juridiction, ou à tout le moins par un renvoi en jugement. Ainsi, les procédures ayant abouti au prononcé d'une ordonnance de condamnation (lesquelles nécessitent plus de temps de traitement que les classements) ont été plus nombreuses qu'en 2006. On observe à cet égard que les condamnations rendues en matière de conduite en état d'ébriété ont explosé (+ 37%). Il est à noter que, depuis le 13 février 2007, le Ministère public dispose d'une plus grande marge de manœuvre en matière d'ordonnances de condamnation, puisque la sanction maximale est de 360 unités journalières (360 jours de peine privative de liberté ou 360 jours-amende) en lieu et place d'une peine privative de liberté plafonnée à six mois.

S'agissant du renvoi de procédures par-devant les juridictions de jugement, on relève une légère augmentation des dossiers transmis au Tribunal de police (+ 3.4%), une hausse plus nette des renvois en Cour d'assises (+ 8.0%) ainsi qu'une recrudescence très marquée des renvois en Cour correctionnelle (+ 55.2%). Cette dernière augmentation s'explique notamment par le fait qu'en 2007, le Tribunal de police a perdu sa compétence spécifique en matière de stupéfiants (peine privative de liberté jusqu'à 5 ans) pour ne garder qu'une sanction maximale de 2 ans. Par conséquent, bon nombre d'affaires de stupéfiants ont été renvoyées par-devant la Cour correctionnelle (dont la compétence s'étend d'une peine privative de liberté supérieure à 2 ans et jusqu'à 8 ans). Ces augmentations se sont traduites par un accroissement du temps passé par les magistrats en audience.

Outre les contestations de contraventions, le Ministère public a essentiellement saisi le Tribunal de police de procédures du chef de vol, de détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice, d'infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants et de violation d'une obligation d'entretien. Ainsi, par rapport à 2006, la nature des infractions les plus fréquemment visées dans les feuilles d'envoi n'a pas changé.

Les renvois en Cour correctionnelle (avec ou sans jury) ont essentiellement concerné des dossiers en matière de stupéfiants ainsi que des affaires de criminalité économique, des brigandages et des infractions de nature sexuelle.

S'agissant des renvois en Cour d'assises, on relève la nette prédominance des affaires d'homicides (consommés ou tentés), puisqu'elles représentent 12 dossiers sur 27. Le Ministère public a également renvoyé en Cour d'assises deux procédures portant sur des courses-poursuites, trois importantes affaires de stupéfiants et sept procédures visant des actes sexuels commis sur des enfants ou des adultes. Les deux derniers dossiers ont visé un brigandage et des lésions corporelles graves.

La réforme de la partie générale du Code pénal et ses implications a généré, en 2007, un important surcroît de travail pour les collaborateurs et magistrats du Parquet. En effet, il a fallu s'adapter au nouveau système de sanctions, mettre à jour divers "outils", revoir les procédures de travail, en instaurer de nouvelles, etc. En particulier, l'instauration du TAPEM a impliqué une activité supplémentaire de la part des magistrats du Parquet, puisqu'ils doivent saisir cette autorité par des requêtes, préparer les audiences et plaider lors de celles-ci.

En cette année 2007, des forces ont également été mobilisées pour commencer à préparer la réforme de la justice pénale dont l'entrée en vigueur interviendra au 1er janvier 2010.

En 2007, afin de pouvoir remplir sa mission adéquatement, le Ministère public a encore dû recourir à l'aide fournie par quatre personnes placées par l'Office cantonal de l'emploi, une personne au bénéfice du RMCAS et cinq employés auxiliaires, étant précisé que les contrats de ces personnes ont été d'une durée de plusieurs mois, voire pour certaines d'une année complète.

1.2.18.3. Exécution des jugements d'évacuation

	2002	2005	2006	2007
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	714	792	785	746
Causes en cours au début de l'année	662	835	761	814
TOTAL	1'376	1'627	1'546	1'560
Audiences convoquées	608	783	675	680
Jugements exécutés :				
- par la force publique	119	137	93	80
- par abandon des lieux	248	348	255	256
- volontairement	119	198	189	155
TOTAL	486	683	537	491
Requêtes retirées	131	183	195	164
Causes restant en cours	759	761	814	905
- dont suspendues d'accord	371	260	209	231

En 2007, le nombre de requêtes en exécution de jugements d'évacuation a diminué (-4.9 %), suivant ainsi la tendance à la baisse amorcée dès 2004.

On observe une faible évolution sur le plan des audiences convoquées (+0.7 %) et une diminution des jugements exécutés (-8.5 %). A noter que l'exécution des jugements intervient le plus souvent par abandon des lieux (256 cas sur 491), de manière volontaire (155 cas sur 491) et, dans une faible proportion, par recours à la force publique (80 cas sur 491).

680 personnes ont été convoquées et 763 objets (appartements, arcades, parkings) traités. Les objets pour lesquels les personnes se sont présentées constituent 58.2 % des cas (soit 444 sur 763), tandis que les objets pour lesquels personne ne s'est présenté représentent une proportion de 41.8 % (soit 319 sur 763).

Lorsque personne n'a déféré à la convocation, une évacuation immédiate a été décidée dans 76.4 % des cas. En revanche, 52.4 % des personnes qui se sont présentées ont bénéficié d'une suspension de la procédure, 28.6 % ont obtenu un délai et seulement 16.2 % ont subi une évacuation immédiate.

S'agissant du montant global des arriérés allégués, il est passé de CHF 5'988'302.- en 2006 à CHF 7'824'148.- en 2007.

1.2.19. Instruction

1.2.19.1. Procédures pénales

	2002	2005	2006	2007
Solde début	1'196	998	1'082	986
Entrées	3'307	2'776	2'918	2'873
Total	4'503	3'774	4'000	3'859
Sorties	3'249	2'692	3'014	2'902
Solde fin	1'254	1'082	986	957
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>0.98</i>	<i>0.97</i>	<i>1.03</i>	<i>1.01</i>

Après une hausse constante et importante des affaires jusqu'en 2002, celles-ci avaient connu une baisse sensible en 2003 et 2004 pour repartir à la hausse en 2005 et 2006. 2007 semble connaître une stabilisation du nombre de dossiers pénaux, nombre pratiquement égal en 2006. Il est intéressant de relever que le solde de dossiers pénaux dans la juridiction connaît une constante diminution depuis des années. C'est la preuve que, malgré la charge, la juridiction sort plus de dossiers qu'elle n'en reçoit et qu'elle fournit des efforts importants pour se tenir à jour. Cela est le fruit de l'investissement des juges et du personnel de la juridiction qui s'engagent sans compter. C'est également le résultat d'années de travail pour rationaliser les processus de travail, exploiter au maximum les possibilités informatiques à disposition et assurer un suivi en formation.

Ces deux dernières années ont toutefois été difficiles pour la juridiction qui a dû gérer des tensions internes découlant de la constante charge de travail. Ainsi le renfort de deux juges supplémentaires et du personnel ad hoc depuis le 1^{er} février 2008 est plus que le bienvenu.

L'année 2007 aura également connu un appel sensible aux juges suppléants qui ont pratiquement géré ensemble l'équivalent d'un demi à trois quarts de cabinet ordinaire sur l'arc de l'année.

L'allongement de la durée moyenne des enquêtes se confirme, bien qu'une légère amélioration soit constatée au niveau des moyennes réduites des stocks et d'élimination du stock (cf. p. 45). Les causes identifiées tiennent à la complexification croissante des procédures, à l'augmentation du nombre de participants par procédure (inculpés en bande, parties civiles, témoins), au nombre d'actes requis par les parties, au nombre de recours et contestations contre les décisions des Juges d'instruction, à la psychiatrisation et le nécessaire recours à de multiples experts en cours d'instruction, à la promulgation de nouvelles lois entraînant de nouvelles obligations procédurales et, surtout, à l'explosion du nombre de convocations. Le temps d'écoute et de parole est ainsi de plus en plus important.

Enfin il faut bien reconnaître que les tiers qui, de près ou de loin, participent à la vie des dossiers connaissent aussi des difficultés de rapidité (police, experts, banques, services de l'Etat, qu'ils soient sociaux, médicaux ou autres). Ainsi, il n'est pas rare que le juge soit dans l'attente de l'exécution d'actes par ces tiers pour pouvoir poursuivre son enquête et la clore.

1.2.19.2. Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, demandes d'extradition, récusations

	2002	2005	2006	2007
Solde début	360	205	203	190
Entrées	433	360	368	372
Total	793	565	571	562
Sorties	487	362	381	371
Solde fin	306	203	190	191
<i>Taux de sorties (S/E)</i>	<i>1.12</i>	<i>1.01</i>	<i>1.04</i>	<i>1.00</i>

Il est rappelé que la quasi-totalité de ces dossiers est constituée par des demandes d'actes d'enquête à effectuer en Suisse, émanant de juges étrangers. Le nombre de procédures est stable. Il faut de plus préciser que les juges d'instruction ne sont plus compétents pour les cautionnements préventifs (quelques cas par année, qui sont désormais à la charge du Parquet).

1.2.19.3. Activités des juges d'instruction

	2002	2005	2006	2007
Procédures reçues (Renvois + ouvertures)	3'196	2'720	2'832	2'785
Commissions rogatoires reçues	423	349	358	366
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'908	2'541	2'633	2'748
Mandats d'amener décernés	131	105	144	115
Mandats d'amener exécutés	44	36	41	30
Mandats d'amener révoqués pour prescription	99	109	130	115
Recherche de lieu de séjour	1	0	0	0
Personnes convoquées	20'548	26'333	26'790	25'057
Demandes d'extradition	14	23	33	33
Détention fédérale	0	0	0	0
Ordonnances de condamnation	1'680	1'339	1'569	1'601

On relève dans ce tableau que l'ensemble des indicateurs présente une stabilité par rapport à 2006.

En ce qui concerne les personnes arrêtées par un juge d'instruction, on remarque qu'après une baisse substantielle en 2003 et 2004 (respectivement -491 et -437 par rapport à 2002), leur nombre repart à la hausse depuis 2005, sans toutefois atteindre le sommet de 2002.

La forte criminalité de passage agissant notamment en bande en est assurément l'une des causes principales, ainsi que la petite criminalité répétitive commise par des personnes sans revenus, sans domicile fixe déclaré et souvent issues du milieu des stupéfiants.

Par ailleurs, visiblement tous les effets attendus par la réforme du code pénal au 1^{er} janvier 2007, notamment par l'introduction d'une échelle de peines comprenant les jours amende, ne se sont pas encore fait pleinement sentir. Il faut toutefois rappeler que la détention avant jugement poursuit d'autres buts que la sanction pénale de sorte que les nécessités de l'enquête peuvent conduire à une arrestation temporaire. La suite de l'enquête démontrant, par hypothèse, qu'une sanction en jours amende serait suffisante.

Le nombre de personnes convoquées en 2007 est toujours impressionnant (comme en 2003 avec 29'420 convocations). À ces convocations s'ajoutent toutes les personnes qui se rendent à l'Instruction pour obtenir des renseignements, consulter des procédures, chercher des copies, demander des droits de visite pour détenus, avoir des entretiens avec les Juges, etc. On peine à imaginer le travail d'intendance que cet accueil suppose et les contraintes de sécurité qu'il faut gérer. On peut ainsi estimer que la juridiction accueille environ une personne toutes les deux minutes sur l'ensemble des jours ouvrables.

Corollaire à l'augmentation des affaires avec détenus, le nombre des ordonnances de condamnation est en hausse constante.

La juridiction est à bout des processus de rationalisation du travail et de la mise en place d'outils d'aide à la décision; il s'agit désormais seulement de les tenir à jour. Ainsi, il n'y a guère d'espoir de voir la charge de travail diminuer grâce à de nouvelles rationalisations.

Des efforts importants doivent être consentis en matière de formation, soit du nouveau personnel, soit du personnel en place par la formation continue.

En 2007, environ 200 armes ou assimilées (armes blanches, à feu, spray et autres objets dangereux) ont été contrôlées à l'entrée de la juridiction, soit une diminution entre 40% et 50% par rapport au 5 dernières années.

De plus, aucun incident particulier n'est à relever, tant au contrôle des entrées, qu'à l'intérieur du bâtiment et durant les audiences.

Sans aucun doute, l'effort particulier apporté en 2006 et 2007 dans l'amélioration des moyens techniques sécuritaires (nouveau sas, perfectionnement de la vidéosurveillance, rondes dans les locaux par la sécurité) a joué un rôle important dans la prévention.

1.3. Les indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durées des procédures

1.3.1. Genèse et objectifs des indicateurs

Indépendant des autres pouvoirs de l'État, le pouvoir judiciaire doit se donner les moyens de connaître au mieux les conditions dans lesquelles il remplit sa mission. Chacune et chacun des magistrates et magistrats qui le composent doit ainsi être en mesure de connaître, en continu, l'état exact des affaires dont il a la charge. Chaque juridiction doit également, sous la conduite de son président ou de sa présidente, être en mesure de connaître notamment le nombre et l'état d'avancement des affaires en cours.

Quant à la Commission de gestion, elle doit pouvoir allouer au mieux les moyens dont elle dispose et a également besoin de disposer d'indicateurs précis sur les affaires traitées par les différentes juridictions.

1.3.1.1. Outils préexistants

Grâce aux outils de gestion des procédures, le pouvoir judiciaire est en mesure de connaître globalement le nombre d'affaires confiées à chaque magistrat, ainsi qu'à chaque juridiction. Ces chiffres, qui sont à la base des rapports d'activité, ne donnent toutefois qu'une vision essentiellement statique, permettant d'obtenir des données pour un moment précis.

1.3.1.2. Objectif poursuivi

La volonté s'est faite jour de pouvoir apprécier, de manière dynamique, le travail des juridictions en englobant dans les outils de mesure le facteur "temps"; en d'autres termes, le besoin se faisait sentir de savoir si les différents tribunaux voyaient leur charge de travail s'alourdir ou s'alléger, leur rythme de liquidation des affaires se ralentir ou s'accélérer, avec les conséquences que cela implique sur la durée des procédures, souci majeur des justiciables.

1.3.1.3. Moyens

Il y a peu d'exemples, en Suisse ou à l'étranger, de systèmes juridictionnels ayant mis en place de tels outils d'analyse. En s'inspirant de l'expérience du Conseil d'État français, juridiction administrative de dernière instance, également responsable du bon fonctionnement des Cours administratives d'appel et des Tribunaux administratifs, le pouvoir judiciaire genevois a décidé, fin 2003, de compléter les applications informatiques existantes pour qu'elles donnent les renseignements voulus. Il s'agit essentiellement de mettre en rapport les données déjà saisies, mais en les corrélant, de manière à atteindre l'objectif détaillé ci-dessus.

De surcroît, la notion nouvelle de "chaîne" (pénale, civile et administrative) permet d'apprécier, non "la durée de vie" d'une affaire dans une seule juridiction, mais bien la longueur totale de son parcours judiciaire à travers les différents niveaux de juridiction dans le canton.

1.3.1.4. Perspectives

En recourant à ces nouveaux outils dont le sens est détaillé au point suivant, la Commission de gestion est en mesure de connaître, de manière fine, la charge de travail des différentes juridictions. Les nouveaux indicateurs qui couvrent maintenant trois années permettent déjà de mieux objectiver les demandes faites au pouvoir législatif, seul responsable en dernière instance des moyens humains et matériels mis à la disposition de la Justice. Ces outils permettront aussi aux citoyens, pour lesquels la justice est rendue, d'appréhender de mieux en mieux dans quelles conditions elle l'est.

C'est le lieu de rappeler que, lors des enquêtes de satisfaction conduites auprès des justiciables genevois en 1997, puis en 2001, de tous les critères utilisés, celui relatif à la rapidité du traitement des affaires par les Tribunaux avait reçu l'appréciation la plus mauvaise. La Commission de gestion avait admis, dans son rapport d'avril 2002, que c'était dans ce domaine que les attentes étaient les plus grandes et que des mesures devaient être prises si l'on voulait améliorer l'image de la justice.

La Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour exigent une mise en œuvre effective du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. Les délais nécessaires à l'instruction des affaires et au prononcé des décisions de justice doivent être appréciés du point de vue des justiciables. Il convient donc de développer des instruments de mesure de l'écoulement du temps qui tiennent compte de la perception qu'en ont les usagers de la justice. Pour les citoyens, le temps qui s'écoule va de l'introduction d'une affaire devant une juridiction jusqu'au prononcé d'une décision finale contraignante, quel que soit le nombre des instances saisies.

Dans le but de mieux comprendre l'écoulement du temps judiciaire, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a adopté une « *checklist* pour la gestion du temps » qui comporte des critères d'évaluation de la durée des procédures en décembre 2005. (Cf. http://www.coe.int/t/dg1/legalcooperation/cepej/Delais/default_fr.asp). L'application de cet outil au pouvoir judiciaire genevois va permettre de vérifier la pertinence des instruments développés depuis 2003 et de les développer selon des standards communs à l'ensemble des pays qui composent l'Europe. En outre, le Tribunal administratif participe au réseau européen des tribunaux référents, qui partagent leurs expériences en matière de contrôle ou de réduction des délais judiciaires.

A terme, il sera possible de donner certaines informations prévisionnelles aux citoyens sur la durée probable de certaines procédures, dans les domaines où la masse des dossiers traités est suffisante pour être exploitée de manière statistique.

Pour appréhender ce temps "judiciaire" a été développée la notion de "chaîne", pénale ou civile, dans le présent rapport (point 1.3.6) : le calcul de l'écoulement du temps va ainsi de la première saisine d'une autorité judiciaire jusqu'au dernier arrêt rendu par une juridiction cantonale

compétente au cours de l'année considérée. On inclut ainsi, dans l'écoulement du temps, l'ensemble des opérations "hors Palais", comme les missions d'expertise, de même que les éventuelles procédures devant les Tribunaux fédéraux. Les moyennes présentées ne prendront de sens, comme toutes les autres données, que lorsque l'observation aura porté sur plusieurs exercices annuels.

C'est en ayant à l'esprit ces considérations qu'il convient d'appréhender les indicateurs qui suivent.

1.3.2. Définition des indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durée des procédures

Outre les habituels décomptes d'entrées-sorties des affaires, avec variation annuelle, la Commission de gestion du pouvoir judiciaire a décidé de publier les indicateurs suivants pour le Parquet, l'Instruction et les juridictions de jugement, à l'exception du Tribunal de la jeunesse, ainsi que du Tribunal tutélaire et de la Justice de paix :

- a) taux de sortie : qui est un ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées;
- b) durée de traitement des procédures sorties : calculé par la durée moyenne du traitement des affaires sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative;
- c) vieillissement des affaires : calculé par la durée moyenne des affaires en cours dans la juridiction;
- d) délai théorique d'élimination du stock : le temps nécessaire pour éliminer le stock, en faisant l'hypothèse théorique qu'aucune nouvelle affaire n'est enregistrée.

L'indicateur a) permet d'observer si une juridiction sort de son rôle moins d'affaires qu'elle n'en entre. Ainsi, des surcharges pourraient être décelées et les causes recherchées. Une juridiction dont le ratio serait durablement en dessous de "1" nécessiterait des moyens supplémentaires ou une réorganisation. A l'inverse, un ratio supérieur à "1" indique une juridiction qui "mord" sur son stock d'affaires et le réduit.

L'indicateur b) donne une estimation de la durée moyenne des affaires basée sur les affaires sorties de la juridiction dans l'année.

L'indicateur c) permet de mieux comprendre la durée de traitement des affaires et de visualiser immédiatement d'éventuels problèmes de vieillissement des procédures.

L'indicateur d) est propre à connaître la charge de travail globale d'une juridiction, en fonction de la capacité de traitement des affaires par les magistrats concernés. Cet indicateur est plus pertinent que le nombre brut des affaires en cours.

La durée d'une affaire dépend de facteurs multiples difficiles à isoler : la nature de la procédure ou du contentieux, le degré de complexité ou encore la dimension humaine rendent chaque affaire unique. Ainsi, les moyennes arithmétiques de la durée des affaires portées devant les tribunaux ne donnent pas une image fidèle de la réalité et sont à manier avec précaution.

La distribution de la durée du traitement des affaires dans une juridiction n'obéit pas à une loi statistique normale (courbe de Gauss) : la plupart des affaires se résolvent en quelques mois, mais certaines d'entre elles durent parfois plusieurs années. Dès lors, la moyenne arithmétique est influencée par ces valeurs extrêmes, qui sont aberrantes, car atypiques; un petit nombre de cas risque de tirer fortement la moyenne vers le bas ou vers le haut et de fausser ainsi l'observation.

Les statisticiens pallient les défauts de la notion de moyenne arithmétique, en observant la distribution des valeurs : on considère qu'il convient généralement d'écartier de l'échantillon à analyser les valeurs les plus basses, ainsi que les plus hautes. Sont ainsi écartés du calcul le premier et le dixième déciles, soit les premiers 10% et les derniers 10% des valeurs à analyser.

Le choix consistant à retenir 80% d'une population donnée pour établir une statistique se fonde sur les travaux de Vilfredo Pareto, vieux d'un siècle et généralisés par d'autres économistes :

inclure les valeurs extrêmes dans le calcul d'une moyenne arithmétique fausse inéluctablement le résultat portant sur l'ensemble de la population; l'image ainsi donnée est déformée et il convient de réduire l'échantillon statistique pour aboutir à un résultat correct. Il en va de même des procédures très brèves ou très longues.

On parle alors de *durée moyenne réduite*, soit d'un échantillon représentant 80% des procédures, après élimination de celles dont la durée est inférieure au 1^{er} décile ou supérieur au 9^{ème} décile.

C'est ce type d'indicateurs qui a été retenu pour nos calculs de durée moyenne des affaires sorties ou de leur vieillissement.

Le développement de ces indicateurs de durée des procédures a permis de valider et de fiabiliser les informations contenues dans les bases de données de gestion des procédures judiciaires. Certaines pratiques ou erreurs de saisies ont été détectées et, dans la mesure du possible, corrigées. Il s'agit d'un processus itératif qui permettra encore d'améliorer la pertinence des données.

En effet, certaines durées de vieillissement du stock sont anormalement élevées par rapport à la durée moyenne de traitement des procédures (cf. 1.3.4 sous conciliations et affaires sommaires). Cela s'explique par des "suspensions" qui ne mettent pas formellement un terme aux procédures et qui, partant, ne sortent pas du rôle, même s'il est peu vraisemblable qu'elles reprennent un jour. Des décisions devront être prises sur la manière de traiter ces dossiers qui peut donner une image déformée du vieillissement du stock.

Dans les divers tableaux statistiques du rapport d'activité, les indicateurs sont libellés de la manière suivante :

1.3.3. Indicateurs de durée moyenne des procédures pénales

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2005	2006	2007	
Cour de justice	Cour d'assises	Moyenne réduite Sorties (j)	200	154	228	
		Moyenne réduite Stock (j)	129	88	180	
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	243	206	423	
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	690*	584*	833*	
	Cour correctionnelle avec jury	Moyenne réduite Sorties (j)	166	150	272	
		Moyenne réduite Stock (j)	96	126	232	
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	274	268	487	
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	1147*	803*	1716*	
	Cour correctionnelle sans jury	Moyenne réduite Sorties (j)	91	164	177	
		Moyenne réduite Stock (j)	120	180	122	
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	255	227	259	
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	649*	727*	615*	
	Chambre d'accusation	Recours	Moyenne réduite Sorties (j)	63	69	71
			Moyenne réduite Stock (j)	462	52	74
			Délai théorique d'élimination du stock (j)	66	63	117
	Chambre pénale	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	120	142	182
Moyenne réduite Stock (j)			103	85	133	
Délai théorique d'élimination du stock (j)			191	194	164	
Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)			534*	552*	557*	
Procédures spéciales		Moyenne réduite Sorties (j)	99	90	145	
		Moyenne réduite Stock (j)	132	144	152	
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	91	90	116	
*Depuis l'ouverture d'informations et jusqu'à décision finale, y compris, le cas échéant, la Cour de cassation et le Tribunal fédéral.						
Moyenne réduite Sorties (j) :		b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.				
Moyenne réduite Stock (j) :		c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.				
Délai théorique d'élimination du stock (j)		d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours				

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2005	2006	2007
Tribunal de police (TP)	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	163	152	175
		Moyenne réduite Stock (j)	121	132	126
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	164	145	225
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	279	257	277
	Tribunal de police	Moyenne réduite Sorties (j)	60	57	-
		Moyenne réduite Stock (j)	33	45	-
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	60	67	-

Instruction*	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	63	70	68
		Moyenne réduite Stock (j)	324	398	310
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	110	96	91
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de condamnation	10	13	14
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de soit communiqué	173	202	183
		Commissions rogatoires (CP)	Moyenne réduite Sorties (j)	176	151
	Moyenne réduite Stock (j)		499	566	476
	Délai théorique d'élimination du stock (j)		201	190	199

*Une procédure se termine à l'instruction soit par ordonnance de condamnation soit par un "soit communiqué" au Parquet. On relève que la moyenne réduite des affaires terminées par ordonnance de condamnation est en constante augmentation. En ce qui concerne les affaires communiquées leur durée moyenne est d'environ 6 mois.

Une commission rogatoire se termine par la communication des pièces requises à l'autorité requérante. La moyenne réduite est d'environ 6 mois. Il convient de relever qu'il n'est pas rare que ce type de procédure connaisse des recours jusqu'au Tribunal fédéral.

Parquet (PG)*	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	68	64	47
		Moyenne réduite Stock (j)	186	265	251
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	79	52	67
		Moyenne réduite Sorties (j) Classement	49	47	31
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de condamnation	83	84	89
		Moyenne réduite Sorties (j) Renvoi TP	62	56	55
		Moyenne réduite Sorties (j) Renvoi Chambre d'Accusation.	155	120	131

*Les procédures reçues par le Parquet sont soit des procédures en état d'être traitées immédiatement, soit des procédures devant faire l'objet d'une enquête préliminaire, ce qui reporte leur traitement de quelques mois.

Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j)	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

1.3.4. Indicateurs de durée moyenne des procédures civiles

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2005	2006	2007
Cour de justice civile (CJC)	Chambre civile	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	170	180	186
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	114	136	125
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	197	193	169
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)</i>	652*	694*	676*
	Affaires sommaires	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	42	39	43
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	36	64	44
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	42	59	52
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)</i>	109	107	116
	Autorité de surveillance	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	38	45	45
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	130	143	147
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	70	64	65
	Chambre d'appel des baux & loyers	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	205	209	208
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	121	147	139
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	236	193	147
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)</i>	820*	830*	733*

*Depuis le dépôt de la demande et jusqu'à décision finale, y compris, le cas échéant, le Tribunal fédéral.

<i>Moyenne réduite Sorties (j) :</i>	<i>b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.</i>
<i>Moyenne réduite Stock (j) :</i>	<i>c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.</i>
<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	<i>d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours</i>

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2005	2006	2007
Tribunal de première instance (TPI)	Chambres civiles (OO & OA)	Moyenne réduite Sorties (j)	208	206	207
		Moyenne réduite Stock (j)	260	262	281
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	264	239	241
		Moyenne réduite Sorties d'un divorce (j)	238	282	274
		Moyenne réduite Sorties d'un divorce sur requête conjointe (j)	186	182	182
		Moyenne réduite Sorties sur mesures protectrices de l'union conjugale (j)	130	116	117

Tribunal de première instance (TPI)	Affaires sommaires	Moyenne réduite Sorties (j)	43	53	46
		Moyenne réduite Stock (j)	36	50	56
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	83	59	47
	Chambre commerciale (SF & SCM)	Moyenne réduite Sorties (j)	30	27	34
		Moyenne réduite Stock (j)	62	82	87
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	34	42	55
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	210	156	152
	Conciliation	Moyenne réduite Sorties (j)	571 / 63*	71	53
		Moyenne réduite Stock (j)	152	137	269
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	80	61	60

Justice de paix (JP)	Conciliation	Moyenne réduite Sorties (j)	62	108	62
		Moyenne réduite Stock (j)	353	484	93**
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	150	105	72**

* La moitié des affaires sont traitées en moins de 63 jours.

** Une mise à jour de la base de données électroniques de gestion des procédures au 31 décembre 2006 a permis de constater que la durée des procédures à la Justice de paix (conciliation) est de moins de trois mois, comprenant le délai de paiement de l'émolument de mise au rôle, et none de près de 500 jours, comme le compte rendu d'activité de l'année 2006 le mentionnait.

Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j)	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2005	2006	2007
Commission des baux et loyers (CBL)	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	126	135	153
		Moyenne réduite Stock (j)	206	256	298
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	195	204	170
Tribunal des baux et loyers (TBL)	Baux	Moyenne réduite Sorties (j)	303	271	309
		Moyenne réduite Stock (j)	224	247	230
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	294	319	374
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	598	483	544
	Loyers	Moyenne réduite Sorties (j)	304	243	259
		Moyenne réduite Stock (j)	187	213	184
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	202	152	240
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	571	469	507
	Evacuations	Moyenne réduite Sorties (j)	64	49	55
		Moyenne réduite Stock (j)	56	76	85
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	71	61	77
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	163	152	178
	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	180	153	170
		Moyenne réduite Stock (j)	222	225	203
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	161	166	192
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	365	299	327

Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j)	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2005	2006	2007
Juridiction des prud'hommes (PH)	Conciliation	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	39	41
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	39	55
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	52	47
	Tribunaux	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	198	195
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	178	194
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	180	186
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	227	231
	Cour d'appel	Moyenne réduite Sorties (j)	Nd	209	236
		Moyenne réduite Stock (j)	Nd	186	165
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	Nd	180	237
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	Nd	594	602

Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j)	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

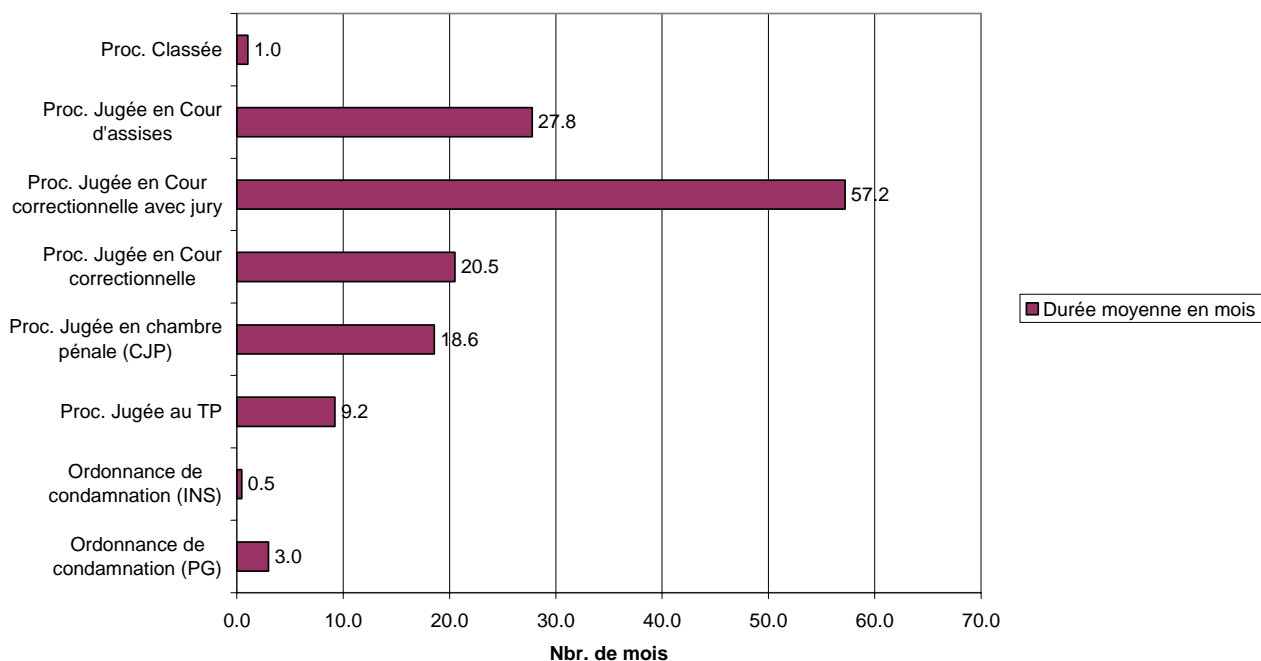
1.3.5. Indicateurs de durée moyenne des procédures administratives

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2005	2006	2007
Tribunal Administratif (TA)	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	149	146	127
		Moyenne réduite Stock (j)	236	121	149
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	125	113	127
	Loi sur la circulation Routière (LCR)	Moyenne réduite Sorties (j)	79	59	82
		Moyenne réduite Stock (j)	55	97	137
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	95	85	76
	Administratives	Moyenne réduite Sorties (j)	193	248	159
		Moyenne réduite Stock (j)	311	134	155
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	140	134	163
Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS) et anciennes commissions cantonales de recours AVS/AI et AF	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	262	199	192
		Moyenne réduite Stock (j)	231	143	183
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	219	265	216

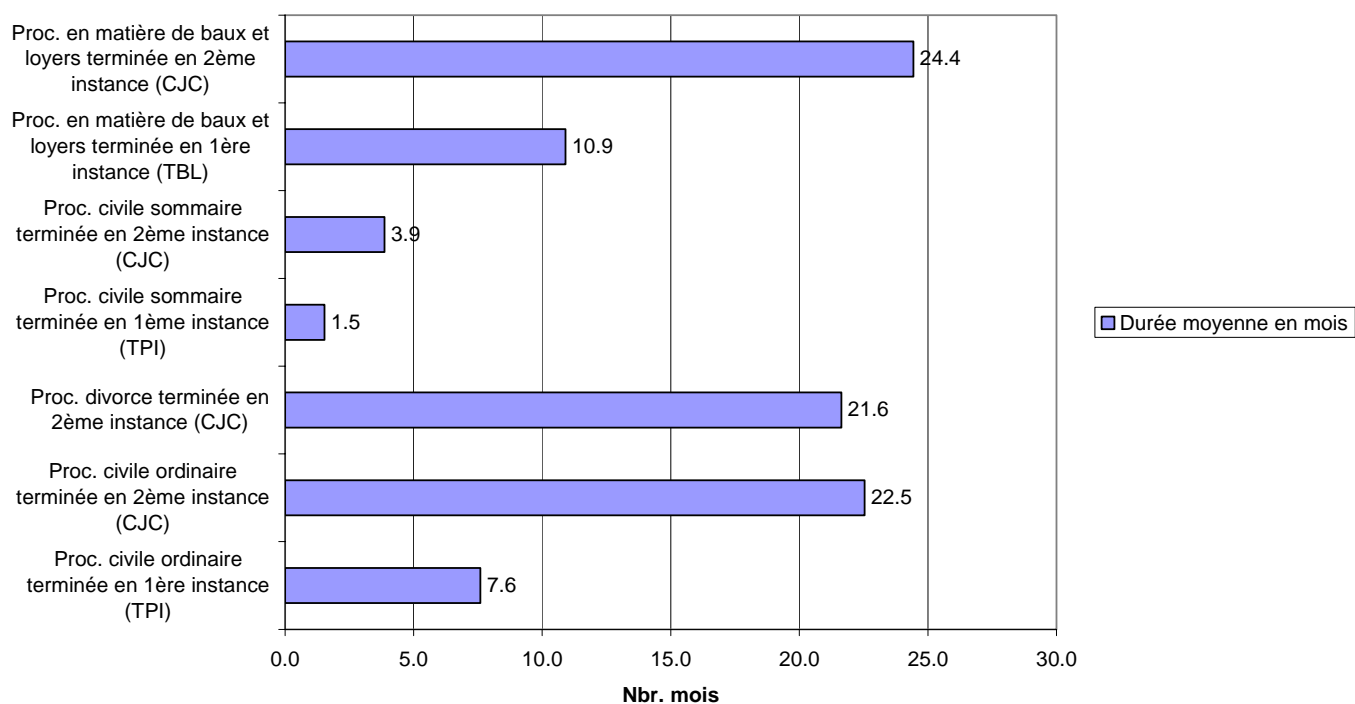
Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j)	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

1.3.6. Diagrammes comparatifs

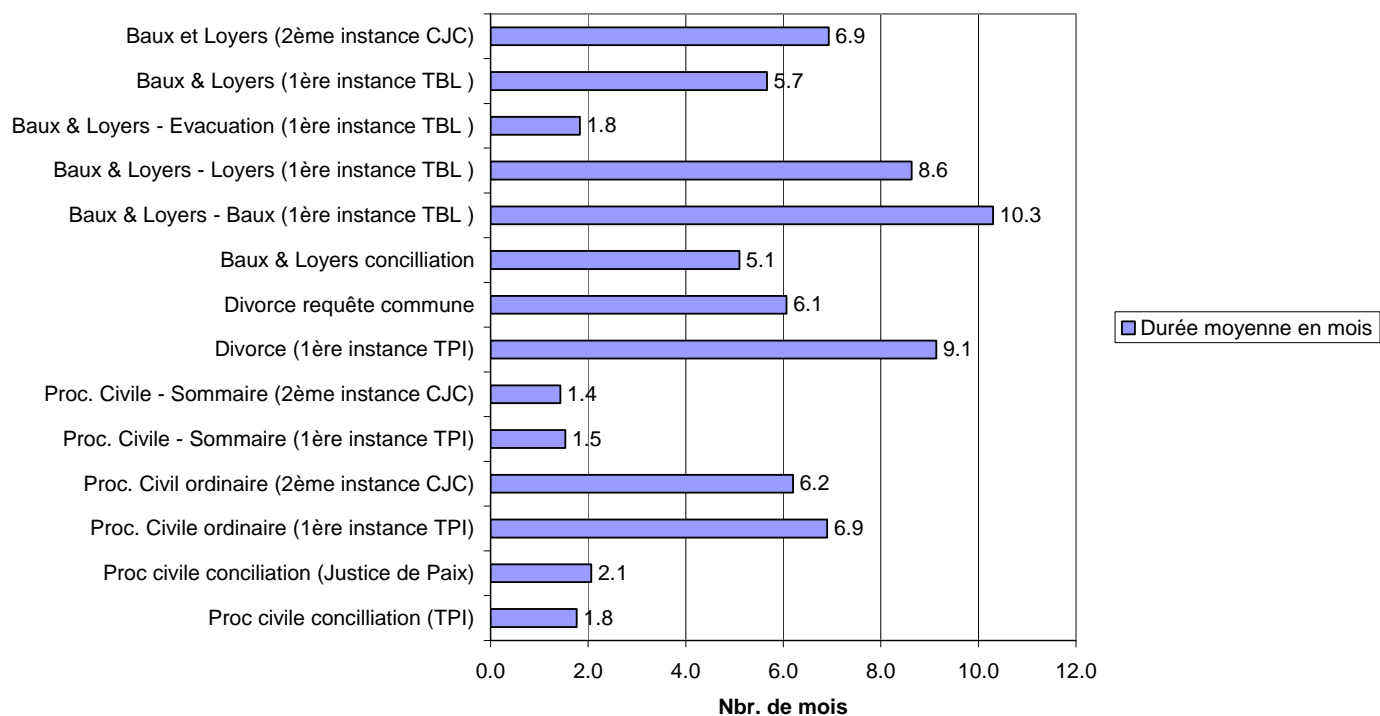
Durée moyenne des procédures sorties de la chaîne pénale en 2007



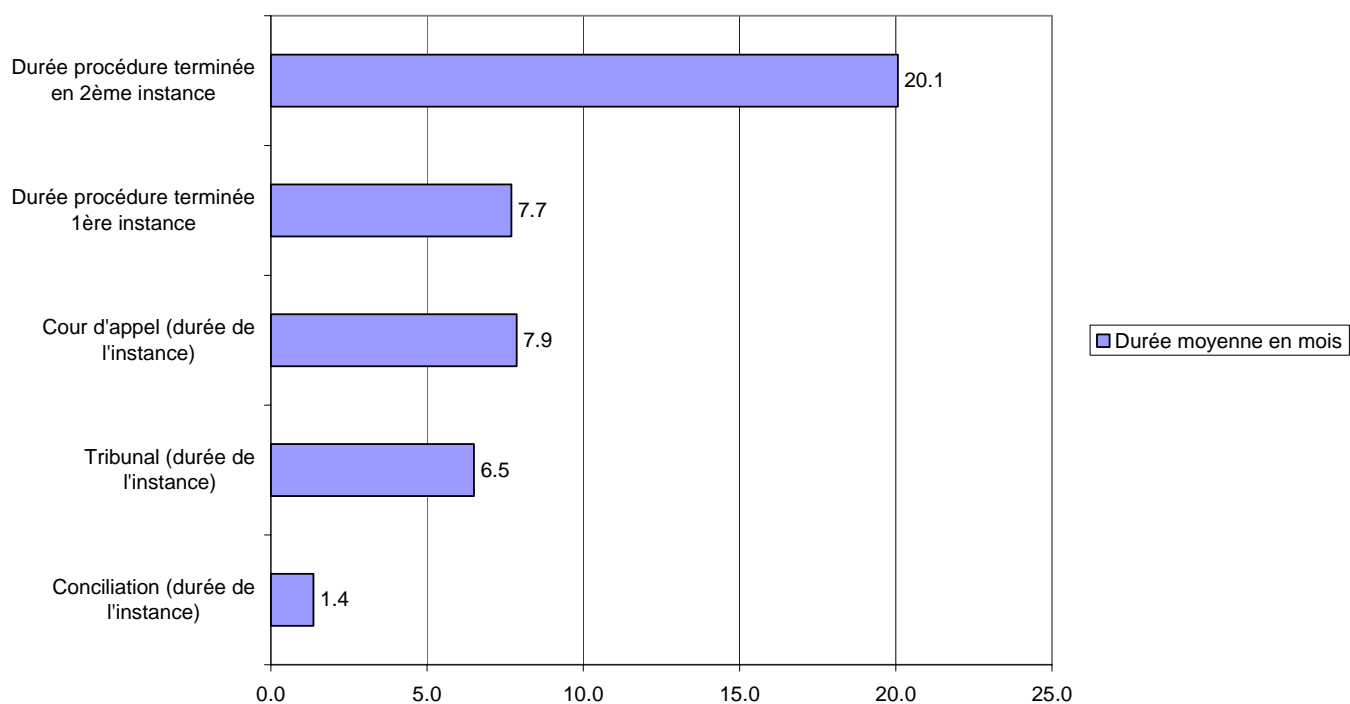
Durée moyenne des procédures sorties de la chaîne civile en 2007



Durée moyenne de traitement par la juridiction des procédures sorties en 2007 en matière civile



Durée moyenne des procédures sorties en 2007 dans la juridiction des Prud'hommes



2. GESTION ET ORGANISATION

2.1. La Commission de gestion du pouvoir judiciaire

La Commission de gestion du pouvoir judiciaire, instituée par l'article 75A de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), assure la gestion et l'organisation des moyens administratifs et financiers dévolus au fonctionnement du pouvoir judiciaire. Composée du Procureur général qui la préside, de 10 présidents de juridictions et de 2 représentants du personnel élus, elle peut déléguer certaines de ses tâches à un Bureau, composé de quatre de ses membres, l'un d'entre eux fonctionnant comme suppléant (art. 75C LOJ). Elle est assistée du Secrétaire général du pouvoir judiciaire, chargé de l'exécution de ses décisions (cf. art. 75B et 75D LOJ).

Le pouvoir judiciaire est autonome administrativement. La Commission de gestion dispose ainsi des mêmes compétences disciplinaires qu'un conseiller d'État. Le personnel des services centraux et des greffes lui est rattaché hiérarchiquement et, par délégation, au Secrétaire général du pouvoir judiciaire (art. 75A al. 2 LOJ). La Commission de gestion propose également le budget du pouvoir judiciaire qui est soumis à l'approbation du Conseil d'État et fait ainsi l'objet d'une négociation dans le cadre d'un dialogue de pouvoir à pouvoir, le cas échéant arbitré par le Grand Conseil (cf. art. 75A al. 3 LOJ).

En 2007, la Commission de gestion s'est réunie à 10 reprises. Parmi les dossiers importants, elle a notamment traité :

- de l'indépendance du pouvoir judiciaire (projets de loi PL 9951 et 9952) et de ses rapports avec les deux autres pouvoirs, notamment en ce qui concerne les fonctions transversales (ressources humaines, services financiers, systèmes d'information, contrôle interne, sécurité, ...);
- des ressources indispensables au bon fonctionnement des juridictions et de l'augmentation du nombre de juges d'instruction, de juges du Tribunal de première instance et de la Cour de justice (filrière pénale);
- des changements fondamentaux qu'impliqueront, dans l'organisation et le fonctionnement des différentes juridictions, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral, l'unification, au niveau fédéral, des procédures civile et pénale, et la révision du droit des tutelles;
- des résultats préoccupants de l'enquête sur les mesures de sécurité et de santé au travail, menée au sein du pouvoir judiciaire, auprès des magistrats et des collaborateurs;
- de la formation des magistrats;
- de la mise en place du système de contrôle interne du pouvoir judiciaire;
- de l'enquête de satisfaction des justiciables, des avocats et des notaires, menée en 2007.

2.2. La magistrature

2.2.1. Les magistrates et les magistrats de carrière

Sur les 90 magistrats en fonction au 31 décembre 2007, dont 6 à mi-charge, on comptait 48 femmes, lesquelles représentaient 53,3% des magistrats.

	2002	2005	2006	2007
Parti radical	14 magistrats 18,7%	15 magistrats 17,4%	15 magistrats 17,4%	14 magistrats 15,6%
Parti socialiste	18 magistrats ** 24%	20 magistrats ** 23,3%	20 magistrats ** 23,3%	20 magistrats ** 22,2%
Parti libéral	17 magistrats 22,7%	19 magistrats 22,1%	19 magistrats * 22,1%	21 magistrats * 23,3%
Parti démocrate chrétien	14 magistrats * 18,7%	14 magistrats * 16,2%	14 magistrats * 16,2%	15 magistrats * 16,7%

Les Verts	8 magistrats ** 10,7%	10 magistrats ** 11,7%	10 magistrats * 11,7%	11 magistrats * 12,2%
Alliance de gauche	4 magistrats * 5,3%	7 magistrats * 8,1%	7 magistrats * 8,1%	7 magistrats * 7,8%
UDC		1 magistrat 1,2%	1 magistrat 1,2%	2 magistrats 2,2%
Total des magistrats	75 magistrats ***	86 magistrats ****	86 magistrats ****	90 magistrats ****

* dont une à demi-charge ** dont deux à demi-charge *** dont quatre demi-charge **** dont six à demi-charge

2.2.2. Les autres magistrates et magistrats

Le 31 décembre 2007, on comptait en outre :

- 153 magistrates et magistrats non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président et 1 président suppléant du Tribunal des conflits, 63 juges suppléants et 83 juges assesseurs et assesseurs suppléants, dont 32,7 % de femmes;
- 356 juges prud'hommes, soit 178 juges employeurs et 178 juges salariés, dont 27,5 % de femmes.

2.3. La Commission du Barreau

2.3.1. Les avocates et les avocats

	2002	2005	2006	2007
Avocates et avocats	1'059	1'189	1'221	1251
Avocates et avocats stagiaires	271	371	417	295
Total	1'330	1'560	1'638	1'546

Le nombre d'avocats européens inscrits au registre des avocats exerçant leur profession à titre indépendant dans le canton, en application de l'article 28 de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (LLCA), est de 41 (35 en 2005).

Au 31 décembre 2007, pour une population de 447'584 habitants, Genève comptait un magistrat de carrière à temps plein pour 5'086 habitants et un avocat (y compris avocats stagiaires) pour 289 habitants, soit un rapport de 1 magistrat de carrière pour 18 avocats.

2.3.2. La Commission du Barreau

Les activités de la Commission sont les suivantes :

- Autorité cantonale de surveillance des avocats, conformément à l'article 14 de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (LLCA);
- Tenue des registres des avocats, avocats stagiaires, ainsi que des avocats ressortissants des pays de l'UE/AELE et autorisés à pratiquer leur profession de façon permanente en Suisse, en vertu des articles 27 et suivants LLCA;
- Tenue du registre des clerks (article 6 de la loi genevoise sur la profession d'avocat, ci-après LPAv).

En janvier 2007, la vice-présidente de la Commission, Mme A. Stalder, élue à la Cour des comptes, est remplacée par Mme L. Jacquemoud-Rossari, qui sera la même année élue au Tribunal fédéral.

Durant l'année 2007, la Commission a tenu 11 séances plénières et le bureau a siégé pour statuer sur 7 demandes de levée de secret professionnel. 73 nouveaux dossiers ont été inscrits au rôle, d'office ou sur dénonciation, soit une diminution de quelque 25% par rapport à l'année 2006. Au 31.12.2007, 45 dossiers figuraient au rôle de la Commission, dont 15 pour des procédures antérieures à l'année 2007 (en cours d'instruction ou suspendues). Le rôle de la

Commission comporte des dossiers concernant la tenue des différents registres, le droit disciplinaire, le secret professionnel et les situations de conflit d'intérêts.

La Commission a procédé au classement de 44 procédures inscrites au rôle, 20 d'entre elles faisant l'objet d'une décision de classement motivé, incluant parfois de simples rappels à l'ordre de l'avocat. Elle a prononcé un blâme pour violation de l'art. 12 let. a LLCA.

Statuant sous l'angle des conditions d'inscription au registre, la Commission a refusé 2 demandes d'exploitation d'une SA d'avocats, actuellement pendantes au TA.

7 demandes de levée du secret professionnel ont été soumises à la Commission, laquelle en a accordé 5 (article 12 LPAv), 1 a été retirée et 1 déclarée irrecevable (2 demandes en 2006, accordées en 2007).

5 demandes de récusation d'avocats (pour cause de conflit d'intérêts) ont été formulées par devant la Commission, laquelle en a accepté 2 et rejeté 2; une procédure est cours.

3 demandes de prolongation de stage (une demande en 2006, décision en 2007) ou demandes de réinscription au registre des avocats stagiaires, qui ont fait l'objet d'une décision positive (article 28 LPAv).

1 demande de reconnaissance de stage a été acceptée partiellement. 1 demande de comptabiliser un stage à la Cour internationale de justice a été rejetée pour cause de tardiveté (art. 29 al. 3 LPAv).

La Commission a refusé une demande de dérogation visant à autoriser l'engagement d'un avocat stagiaire sans que le maître de stage ait 5 ans de pratique.

La Commission a admis 3 demandes d'avocats UE/AELE sollicitant leur inscription au registre cantonal en vertu de l'art. 30 al. 1 let. b LLCA (trois ans de pratique en droit suisse).

En 2007, le Tribunal administratif puis le Tribunal fédéral ont confirmé une décision rendue par la Commission en 2006 et prononçant un blâme pour violation de l'art. 12 let a LLCA.

2.4. L'état-major du secrétariat général et la direction opérationnelle

L'état-major du secrétariat général soutient l'action du Secrétaire général et de la direction opérationnelle. Il assure la liaison avec les services transversaux de l'État et veille au fonctionnement optimal du pouvoir judiciaire. Réorganisé à la fin de l'année 2007, il regroupait alors la directrice des ressources humaines, le directeur des systèmes d'information, le directeur des finances et de la logistique et le directeur de l'audit interne.

Le secrétariat général du pouvoir judiciaire et son état-major ont été confrontés, en 2007, à la complète réorganisation des services transversaux de l'État. Ils travaillent depuis plusieurs mois à refonder leur collaboration avec lesdits services.

La direction opérationnelle, placée sous l'autorité du Secrétaire général, est quant elle composée de 13 greffières-juristes et greffiers-juristes de juridiction.

2.4.1. L'audit et le contrôle internes

En 2007, l'audit et le contrôle internes du pouvoir judiciaire ont poursuivi la mise en place du SCCI (système coordonné de contrôle interne). La partie théorique du manuel de contrôle interne a ainsi pu être adoptée par la Commission de gestion dans sa séance du 3 septembre 2007.

Dans le prolongement de cette décision, l'audit interne s'est doté d'un comité d'audit interne et d'une charte de l'audit interne. C'est le bureau de la CGPJ qui exerce le rôle de comité d'audit. A ce titre, il adopte le plan d'audit annuel sur la base de la cartographie des risques discutée une fois par année, ainsi que les rapports d'audit soumis par l'auditeur interne.

Associés dans la conduite du projet et accompagnés par un comité de pilotage constitué de magistrats, de greffiers de juridictions et de directeurs de services transversaux (groupe CIP

"contrôle interne et prestations"), l'audit interne et le groupe "contrôle interne" se consacrent à présent à leurs responsabilités et tâches respectives en toute indépendance.

L'audit interne s'est également mis en contact avec les autres instances d'audit de l'État, à savoir l'Inspection cantonale des finances (ICF) et la Cour des comptes. En application du principe de séparation des pouvoirs, l'audit interne propose sa collaboration à ces deux instances, notamment dans les cas où le besoin d'information s'étend au contenu des dossiers de justice. Cela a été le cas, par exemple, pour l'audit des émoluments diligenté par l'ICF. Dans un but de coordination optimale, l'audit interne travaille sur les risques spécifiques au pouvoir judiciaire (risques stratégiques, risques opérationnels, risque de reporting, risque d'image). L'ICF et la Cour des comptes ont un rôle transversal, plus particulièrement orienté vers les risques financiers.

L'équipe du contrôle interne constituée de deux contrôleurs de gestion accompagne les greffiers de juridictions et les directions des services centraux dans la mise en place du système de contrôle interne propre aux juridictions et aux services. Il s'agit d'un chantier majeur qui s'étendra sur toute l'année 2008 et probablement une partie de l'année 2009.

2.4.2. Le contrôle de gestion

En automne 2007, cette entité a pu se doter d'un demi poste supplémentaire. Outre des mandats spécifiques de contrôle de gestion (exemple : frais de placement par le Tribunal de la jeunesse), cette unité, avec le concours de l'audit interne, a été associée aux travaux de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et aux définitions de standards de mesure en matière de statistiques judiciaires, par l'intermédiaire du président du Tribunal administratif.

En outre, le contrôle de gestion a été chargé de la coordination des enquêtes de satisfaction auprès des justiciables et des mandataires de la justice. Les résultats de cette enquête ont été publiés au début du printemps 2008.

2.4.3. La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD)

En 2007, les juridictions du pouvoir judiciaire ont eu à traiter 154 demandes (153 en 2006, 116 en 2005, 75 en 2004 et 38 en 2003) concernant des jugements ou des décisions exécutoires et définitives, seuls documents judiciaires pouvant faire l'objet d'une demande LIPAD. A titre de comparaison, les juridictions genevoises ont rendu 87'079 décisions judiciaires au cours de l'année 2007 (107'011 en 2006 contre 90'611 en 2005) tous domaines confondus.

2.4.4. La commission de la documentation (Comm-Doc)

Dans le cadre de sa mission qui est de définir et de mettre en œuvre une politique documentaire générale, englobant notamment les secteurs bibliothèques, intranet (PJ-portail), archives et jurisprudence, comme autant de points d'accès à l'information, la Commission a tenu 4 séances durant l'année 2007. Elle a en outre adopté et mis à jour la directive sur l'archivage électronique des décisions rendues par les juridictions genevoises.

2.5. Les services centraux

2.5.1. La direction des ressources humaines (DRH)

En tenant compte des spécificités du milieu judiciaire, la DRH initie, accompagne et met en place des projets, des procédures et des prestations destinés à soutenir les collaborateurs et l'institution. Ces projets sont issus des changements initiés soit au niveau de l'État soit de son initiative pour répondre aux besoins de l'institution et à la volonté de la DRH de doter le pouvoir judiciaire des caractéristiques d'une gestion des ressources humaines d'entreprise moderne.

- Mise en place du système d'information des ressources humaines (SIRH)

Cours d'approche, de consultation de la base de données et de gestion des absences (soit 120 sessions de formation).

Les conséquences de la mise en place de cette nouvelle application informatique sont notamment la décentralisation de la gestion des dossiers et des postes. L'application permet une gestion autonome et prévisionnelle du budget et des ressources humaines qui incite à une organisation d'entreprise. Les indicateurs pour gérer les absences et la planification sont maintenant à disposition des juridictions et des services.

- Enquête Santé

- Conférence de presse (3 juillet 2007)
- Présentations des résultats par métier et filière (6 conférences entre juillet et août 2007)
- Étude et mise en places des mesures (cours de gestion du stress des collaborateurs et des magistrats)
- Cours de support aux pairs - coaching en situation difficile ou de violence

Les résultats de l'enquête de santé du pouvoir judiciaire représentent une source d'information à disposition de la direction. La DRH s'engage à suivre les pistes d'action élaborées face à la réalité du terrain.

- AGPsy Police

La cellule d'intervention des psychologues d'urgence mise en place dès 2006 a réalisé 8 interventions en 2007, toutes de manière confidentielle. L'institution répond ainsi professionnellement aux situations délicates engendrées par sa mission. A noter que la cellule est également destinée à soutenir les jurés confrontés à des situations particulières en termes de violence.

- Management de proximité

Mise en place d'un concept de coaching pour soutenir et développer les activités managériales des cadres de proximité (greffiers adjoints - chefs de groupe).

Comme dans toutes les entreprises, le management de proximité est essentiel au fonctionnement opérationnel de qualité. Il s'agit donc de soutenir au maximum les personnes engagées dans ces fonctions, à la fois métier et encadrement. Le coaching mis en place leur permet d'assurer cette mission délicate et les feedbacks recueillis tout au long de ces actions sont très encourageants.

- Formation pour formateurs internes

Afin de doter le pouvoir judiciaire d'une équipe de formateurs métier répondant aux exigences de la formation d'adultes, un premier groupe constitué des greffiers de juridiction se sont formés dans le but de préparer des modules relatifs aux connaissances de base des procédures judiciaires.

- RepER - Le répertoire des emplois - référence

Les premiers contacts et discussions ont eu lieu entre les représentants de l'Office du personnel de l'État et le Secrétaire général accompagné des ressources humaines du pouvoir judiciaire, pour évoquer ce grand projet tendant à revoir dans son ensemble la classification des fonctions.

Tableaux de bord RH

a) Nombre de postes

	2002	2005	2006	2007
Greffes				
Nombre de postes permanents :	243,38	248,16	251,71	270.59
- fonctionnaires	155,78	186,09	203,28	215.21
- employés	56,60	62,07	48,43	55.38
Postes non permanents :	31,00	9,28	6,18	9.98
- auxiliaires		8,30	5,20	9.00
- agent spécialisé		0,98	0,98	0.98
Secrétariat général et services centraux	47,16	53.46	52.42	52.94
Nombre de postes permanents :	32,66	46,76	46,32	42.04
- fonctionnaires	6,00	6.70	6,10	10.90
- employés				
Postes non permanents :	8,50	2,40	1,80	3.25
- auxiliaires		1,40	0,80	2.25
- agent spécialisé		1,00	1,00	1.00
Total des postes permanents		301,62	304,13	323.53
Total des postes non permanents		11,68	7,98	13.23
Total		313,30	312,11	336.76

b) Nombre de personnes

	2002	2005	2006	2007
Greffes				
Nombre de personnes dont :	274	295	297	336
- fonctionnaires	175	213	235	249
- employés	64	71	55	65
- auxiliaires	35	10	6	11
- agent spécialisé		1	1	1
Secrétariat général et services centraux	52	64	61	62
Nombre de personnes dont :				
- fonctionnaires	37	52	51	46
- employés	6	9	8	12
- auxiliaires	9	2	1	3
- agent spécialisé		1	1	1
Total	326	359	358	398

c) Statistiques RH

	2005	2006	2007
Engagements d'employés	23	19	29
Engagements d'auxiliaires	12	9	21
Passage statut d'auxiliaire au statut d'employé	1	1	4
Transferts Etat ou Ville de Genève vers le Pouvoir judiciaire	2	5	1.5
Transferts du Pouvoir judiciaire vers Etat ou Ville de Genève	0	1	3
Transferts internes au Pouvoir judiciaire	4	4	17
Démissions d'auxiliaires	0	0	0
Démissions d'employés/fonctionnaires	9	6	5
Licenciements d'auxiliaires	0	0	0
Licenciements d'employés/fonctionnaires	7	2	3
Sanctions disciplinaires	3	4	1
Plends	7	4	5
Retraites	4	4	5
Nominations	41	29	23
Promotions	20	29	33
Modifications de taux d'activité	28	29	55

Demandes d'évaluation au service de santé	*n.d.	14	11
Formations (nb de jours/ nb de participants)	*n.d.	305/170	510/115

* n.d. = non disponible

Nouveaux contrats temporaires OCE conclus par année

	2002	2005	2006	2007
Nouveaux contrats	12	42	30	23
Nombre de mois de travail	185	341	357	193.5

2.5.2. La direction des finances et de la logistique (DFL)

Depuis l'autonomisation du pouvoir judiciaire, en 2001, le secrétariat général a fait l'objet de plusieurs restructurations dans le but d'améliorer son fonctionnement. A l'occasion du départ à la retraite du directeur des Services généraux, une nouvelle étape sur le chemin d'une plus grande professionnalisation des fonctions de support a été franchie, avec la création, dès le 1^{er} septembre 2007, d'une Direction de la sécurité (DS). Cette nouvelle direction est placée sous la houlette d'un cadre supérieur, professionnel de la sécurité, ayant la formation "d'ingénieur sécurité spécialiste MSST" ou une formation équivalente.

Cette réorganisation a entraîné plusieurs changements au sein du secrétariat général. A compter du 1^{er} septembre 2007, le poste de directeur des services généraux est supprimé et les quatre services qui lui étaient rattachés (service du courrier, service de l'intendance, de la sécurité et de l'accueil, service des pièces à conviction et service des photocopies, de l'achat et de la logistique) sont incorporés dans la direction des finances, rebaptisée "direction des finances et de la logistique". Les activités du SISA ont été réparties entre la direction de la sécurité et la direction des finances et de la logistique.

Il est à souligner que cette réorganisation n'a pas mobilisé de ressources humaines supplémentaires.

Hormis ce projet de réorganisation des services du secrétariat général, la direction des finances et de la logistique a mené d'autres projets ayant des impacts financiers, à savoir:

- les flux de traitement des débiteurs relatifs à la mise en application du nouveau règlement sur l'assistance juridique (projet mené conjointement avec la juridiction de l'assistance juridique);
- la suppression du compte des chèques postaux en faveur du système de cashpooling de Genève;
- la poursuite du déploiement de l'interface entre les applications de gestion des procédures (DM) et de comptabilité financière intégrée (CFI);
- l'implication directe des juridictions dans le processus de l'élaboration du budget 2008;
- la réorganisation du flux d'achats du pouvoir judiciaire en collaboration avec les juridictions et la Centrale commune d'achats (CCA) de l'État de Genève.

2.5.2.1. Les comptes du pouvoir judiciaire

Entre 2005 et 2007, les charges de fonctionnement de l'État ont augmenté de 2.5% et celles du pouvoir judiciaire ont diminué de 0.7%.

Charges de fonctionnement	2002	2005	2006	2007
État	6'903'998'248	7'661'972'495	7'799'286'152	7'856'558'407
Pouvoir judiciaire	73'620'336	90'140'114	89'406'350	89'504'620
Soit % du budget de l'État	1,07%	1,18%	1.15%	1.13%

Revenus	2002	2005	2006	2007
(imputations internes comprises)	20'065'753	25'263'714	26'106'160	36'167'438

Globalement et hormis les imputations internes, entre 2005 (recettes : CHF 14'131'944.-) et 2007 (recettes : CHF 34'939'560.-), le pouvoir judiciaire a plus que doublé ses recettes. Cette

augmentation est consécutive à l'augmentation du volume des affaires civiles (notamment des affaires ordinaires, soit CHF 20'200'000.-), au résultat durable d'une amélioration significative du suivi financier des procédures civiles, au remboursement de frais de justice et à une hausse des confiscations ordonnées par le Ministère public en 2007 (CHF 8'001'730.-).

En ce qui concerne le taux de couverture de charges de fonctionnement, il est passé de 29.20% en 2006 pour atteindre le chiffre de 40.41%, alors qu'il a été budgétisé à 28.48% en 2007, soit un montant de plus de 14 millions de plus par rapport au budget.

2.5.2.2. Les services financiers

	2005	2006	2007
Montant encaissé et reversé à la Trésorerie générale*	39'250'225	44'047'515	39'713'264

* Ce montant ne tient pas compte des fonds placés à la BCGe pour lesquels les procédures sont pendantes.

	2005	2006	2007
Nombre de factures fournisseurs traitées	11'021	11'808	12'029

Gestion des débiteurs :

	2005	2006	2007
Nombre de factures émises pour les débiteurs	4'465	5'956	8'490*

* L'augmentation de 42,5% du nombre des factures émises par rapport à 2006 est due essentiellement à la mise en œuvre de la modification du règlement de l'Assistance juridique en janvier 2007.

	2005	2006	2007
Nombre d'interfaces mises en production entre DM et la CFI			
Nombre d'interfaces déployées	2	3	3
Nombre de juridictions civiles	13	13	13

Gestion des comptes provisionnels :

Nombre d'invitations émises et traitées dans la CFI par an	Émises en 2005	Réglées en 2005	Émises en 2006	Réglées en 2006	Émises en 2007	Réglées en 2007
Cour de justice	655	556	1'118	816	1'061	801
Tribunal de 1 ^{ère} instance	10'065	8'608	13'449	11'136	13'042	10'494
Justice de Paix	541	531	2'063	2'007	1'752	1'633
Total	11'261	9'695	16'630	13'959	15'855	12'928

	2005	2006	2007
Consignations de loyers			
Nombre de comptes de consignation de loyers ouverts durant l'année	258	215	283
Consignations de loyers (en Fr. au 31.12)	9'612'867	8'924'232	7'730'082

2.5.2.3. Le service achat-logistique

	2005	2006	2007
Dépenses en mobilier, fournitures générales, etc.	1'014'590	941'705	877'143
Nombre de postes au pouvoir judiciaire (ETP)	389.52	391.52	412.92
Dépenses moyennes par collaborateur	2'605	2'405	2'124

2.5.2.4. Le service du courrier

Nombre d'envois	2005	2006	2007
Recommandés, courriers A+B et colis	403'709	406'668	409'248

Nombre de recommandés produits	2005	2006	2007
Distribués par le service du courrier	79'358	76'720	76'806
Distribués par la Poste	122'197	129'881	123'836
Total	201'555	206'601	200'642

2.5.2.5. Le service des pièces à conviction

Le nombre des pièces saisies est toujours en hausse. Le service a organisé trois ventes aux enchères durant l'exercice 2007. Il a procédé à cinq destructions de pièces, dont deux de produits stupéfiants.

2.5.3. La direction de la sécurité (DS)

Créée le 1er septembre 2007, cette direction aura principalement les tâches suivantes :

- développer une politique de sécurité au pouvoir judiciaire;
- mettre en place l'organisation découlant de cette politique dans le respect du contexte judiciaire, de ses spécificités et des lois applicables;
- organiser et gérer l'accueil des visiteurs et des justiciables en fonction du concept de sécurité;
- garantir la sécurité physique des visiteurs, des justiciables, des magistrats et des collaborateurs;
- prévenir et gérer les situations de crise;
- gérer les projets d'organisation en matière de surveillance des personnes et des bâtiments ainsi que le contact privilégié avec les corps de métiers du bâtiment qui interviennent sur les sites du pouvoir judiciaire.

Entrées* au Palais de justice	2002	2005	2006	2007
	23094	34'345	42'034	42'071

*Seules sont comptabilisées les personnes ayant sollicité l'assistance du personnel des loges du Palais de justice.

Surveillance des audiences et contrôles des armes*	2006	2007
Nombre d'audiences surveillées	24	26
Armes blanches autorisées	148	95**
Armes blanches interdites	1	2***
Armes à feu autorisées	78	71**
Armes à feu interdites	0	0
Spray lacrymogène	13	17**
Autres	4	15

* Avec la collaboration de la société de surveillance

** Armes remises aux services de sécurité par leurs détenteurs avant leur entrée dans les locaux de l'Instruction

*** Armes saisies par les services de sécurité à l'entrée des locaux de l'Instruction

2.5.4. La direction des systèmes d'information (DSI)

2.5.4.1. Coordination et développement des systèmes d'information

Durant l'année 2007, l'activité de la direction des systèmes d'information du pouvoir judiciaire, en collaboration avec le centre des technologies de l'information de l'État (CTI), a porté principalement sur la poursuite du projet i-JUGE de modernisation des systèmes d'information du pouvoir judiciaire.

La phase 2 du projet i-JUGE, qui concerne la refonte et la modernisation des programmes de gestion des procédures judiciaires, s'est poursuivie en 2007, notamment par :

- le développement d'un premier module « Inscription et de modification des procédures judiciaires », dont la mise en production progressive dans les premières juridictions a débuté en juin 2007.
- le choix, en septembre 2007, d'un partenaire sur appel d'offre public (AIMP) pour la mise à disposition d'une équipe pour le développement du noyau DM-Web et la mise en œuvre d'une tierce maintenance applicative (TMA).

L'année 2008 sera consacrée à l'analyse et au développement des modules constituant le noyau de notre nouvelle application de gestion des procédures judiciaires, notamment la gestion des attributions et recours et le générateur d'action.

Il est impératif que le noyau DM-Web soit opérationnel au début 2009, pour pouvoir intégrer les changements des Codes de procédures pénale et civile fédérales (CPP, CPC) et la mise en conformité à la loi sur le Tribunal fédéral (LTF), liés à la réforme de la justice dans le cadre du projet « justice 2010 ».

En ce qui concerne les projets d'infrastructure et de maintenance évolutive, l'année 2007 nous a permis notamment :

- de terminer d'interfacer nos applications de gestion des procédures (DM) avec l'application de comptabilité financière intégrée de l'État (CFI), permettant de procéder automatiquement au recouvrement des émoluments et des avances de frais via des bulletins de versement référencés (BVR) et ce, pour les juridictions administratives (TA, TCAS, CRE);
- d'adapter nos programmes de gestion des procédures judiciaires pour répondre aux besoins des juridictions et services du pouvoir judiciaire, notamment de terminer l'adaptation au nouveau code pénal suisse (nCP2007) et la création du Tribunal des peines et mesures, ainsi que d'intégrer les changements liés au nouveau règlement de l'assistance juridique.

Quelques chiffres

	2002	2005	2006	2007
Nombre de postes de travail	575	614	625	630
Nombre d'imprimantes	234	240	243	245
Nombre de dossiers contenus dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12.	458'203	568'841	608'765	646'322
Nombre de dossiers contenus dans la base des procédures pénales au 31.12.	367'291	450'525	481'471	512'835

2.5.4.2. L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMoA)

Le service de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage est chargé de conseiller, de dépanner, d'assister et de former les magistrats et les collaborateurs du pouvoir judiciaire pour une utilisation efficace des moyens informatiques et bureautiques mis à leur disposition. Il dispense des cours pour les nouveaux utilisateurs afin de les familiariser à l'environnement informatique du pouvoir judiciaire. Il anime également des séances de coordination et d'information pour les "Super-U", avec lesquels il collabore étroitement.

Durant l'année 2007, ce service a effectué 17'722 interventions d'assistance et de support, (applications métiers, fonctionnement du matériel et logiciels), ce qui correspond à une moyenne de 1'477 interventions par mois ou de 71 par jour ouvrable.

Formations

Différentes formations ont été organisées pour les utilisateurs du pouvoir judiciaire :

Nouveaux collaborateurs	Utilisateurs formés : 99
Objectifs et contenu : Présentation des outils informatiques à disposition dans les premiers jours de leur arrivée et familiarisation avec la culture de l'entreprise, conformément à la charte de l'encadrement. <i>Sujets abordés : la base de données DM (civile et pénale), les disques accessibles, la messagerie, le portail, les ASI (assistance-support-information) et la sécurité informatique.</i>	

Titre : DM-Web	Utilisateurs formés : 46
Objectifs et contenu : Présentation de l'application métier DM-Web, inscription et modification de procédures judiciaires, avec cas pratiques.	

2.5.4.3. Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)

Durant l'année 2007, le service a travaillé à rendre plus visible la documentation disponible dans les différentes bibliothèques du pouvoir judiciaire. Cela s'est traduit par les projets suivants :

- la base de données Alexandrie des périodiques disponibles au sein du pouvoir judiciaire a été mise en œuvre et sera en ligne sur les ordinateurs des magistrats et collaborateurs dans le courant du 1^{er} trimestre 2008.
- des listes de nouveautés en matière de documentation juridique sont publiées mensuellement sur l'intranet (PJ Portail) et sur le site internet.
- les diverses newsletters fournissant des informations juridiques sont également régulièrement publiées sur l'intranet du pouvoir judiciaire (PJ Portail).

Le service a également participé activement au projet de recherche pour un logiciel adéquat pour la revue de presse du pouvoir judiciaire.

Comme tous les deux ans, le service a procédé, durant l'été 2007, à l'inventaire des bibliothèques du pouvoir judiciaire. Il en ressort que sur environ 30'000 ouvrages répertoriés au sein des juridictions, il y en a eu 100 qui n'ont pas été retrouvés durant l'inventaire 2007 contre 114 en 2005. Compte tenu des nombreux lieux de dépôt et du nombre d'utilisateurs, ces pertes restent acceptables.

En ce qui concerne le nombre de prêts, soit entre les bibliothèques du pouvoir judiciaire, soit avec des services extérieurs, et le nombre d'ouvrages consultés à la bibliothèque centrale (seule bibliothèque du pouvoir judiciaire ouverte au public extérieur), les statistiques montrent une évolution négative entre 2006 et 2007. Cette différence pourrait être liée à l'augmentation de la consultation en ligne. En effet, l'offre en documents électroniques a considérablement augmenté. De 26 titres en 2006, on est passé à 38 en 2007. Ce type de consultation (en ligne) ne rentrant pas dans les statistiques, on peut, sans qu'on puisse vraiment le vérifier, supposer qu'il y a eu un transfert du type de consultations, du papier vers l'électronique.

Quelques chiffres :

Prêts	2005	2006	2007
Prêts entre le pouvoir judiciaire et des bibliothèques extérieures	50	33	43
Prêts internes entre les bibliothèques de juridictions	142	200	152

Consultations	2005	2006	2007
Nombre de livres consultés à la bibliothèque centrale (publique)	4'148	5'008	4'311

Abonnements électroniques	2005	2006	2007
Nombre d'abonnements électroniques payants	21	26	38*

* S'y ajoutent 56 autres abonnements gratuits ou combinés avec le papier, pour un: total de 94.

Acquisition d'ouvrages	2005	2006	2007
Nombre d'unités	648	872	966

Le service s'est donné comme objectif 2008 de continuer à développer la communication sur les prestations du service et de mieux les faire connaître tant en interne qu'à l'externe. Il va également participer, dans le cadre d'un groupe de travail, à la refonte du site Internet du pouvoir judiciaire.

La formation interne sur les outils juridiques informatisés (recherche en jurisprudence, législation, doctrine) a perdu de son intérêt pour les magistrats et les collaborateurs du pouvoir judiciaire. Ainsi durant les deux sessions annuelles de cours (printemps et automne 2007), 7 personnes ont suivi un ou plusieurs cours. De temps en temps, de l'aide ponctuelle est aussi fournie. Par contre, la formation sur Swisslex a été suivie avec beaucoup d'intérêt par 43 personnes, notamment les stagiaires (19). Cinq juristes d'autres départements y ont également participé. En 2008, le concept général de formation interne sur tous les outils informatiques devrait être revu.

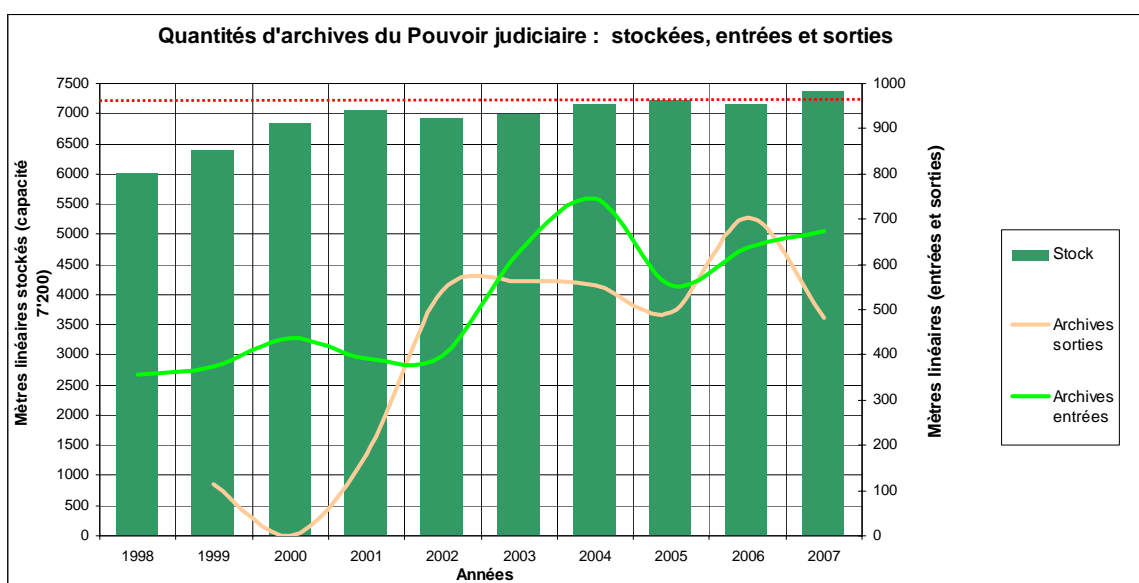
Le nombre d'abonnements aux 4 mises à jour annuelles des lois cantonales est stable. 2 collections complètes ont été supprimées (Cour de justice et Ministère public), dont une a déjà été vendue.

Le service a fourni aide et conseils à la Cour de justice qui a décidé de commencer à publier sa jurisprudence sur le site Internet du pouvoir judiciaire. L'ouverture officielle devrait avoir lieu en automne 2008.

Le Tribunal administratif et le Tribunal cantonal des assurances sociales ont conclu un contrat avec Swisslex, afin de lui vendre des décisions récentes de jurisprudence dans les domaines du droit administratif et des assurances sociales, en vue de leur publication sur Internet dans leur banque de données juridiques.

2.5.4.4. Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP)

En 2007, nous avons poursuivi notre politique d'échantillonnage et de versements aux Archives d'État (105 mètres linéaires, contre 107 en 2006 et 32 en 2005). C'est donc près de 500 mètres linéaires d'archives qui ont été traités (380 détruits) sur un total d'environ 7,4 kilomètres linéaires stockés. A noter que nos capacités réelles s'élèvent à 7,2 kilomètres. Malgré un nouveau local de stockage mis à notre disposition, l'accroissement du volume d'archives à gérer reste préoccupant, tant du point de vue des surfaces à disposition que du manque de personnel.



Le nombre de recherches et demandes d'archives s'est stabilisé pour la troisième année consécutive. En 2007, elles ont atteint 5'210 (contre 5'219 en 2006 et 5'247 en 2005). Quant aux transferts de dossiers inter-juridictions, principalement pénales, ceux-ci ont augmenté de plus de 11% par rapport à 2006, pour atteindre le chiffre de 5'092.

D'autre part, notre collaboration active avec les Archives d'État, les archivistes de département et le CTI nous a permis de finaliser notre étude : « Records management – pour un système intégré de gestion documentaire ». Ce rapport, qui a été présenté au Collège des secrétaires généraux, vise à permettre à l'État de se doter d'un outil informatique qui puisse gérer les documents électroniques et papier de façon à en assurer la pérennité, la sécurité, l'intégrité et l'accessibilité dans le temps. Il contribuera directement au projet de dossier virtuel mené dans le cadre du projet i-JUGE.

En 2007, plus de 33 tonnes de papier ont été détruites et récupérées (44,7 t. en 2006, 37,6 t. en 2005 et 34,1 en 2004). Plus de 70% de ce papier provient de l'échantillonnage d'archives en accord avec les Archives d'État et conformément à notre calendrier de conservation. Le solde représente le recyclage quotidien des documents administratifs courants.

2.5.4.5. La gestion de l'information

Durant l'année 2007, l'activité de la gestionnaire de l'information a porté principalement sur :

- la création et la réorganisation d'espaces du PJ Portail, intranet du pouvoir judiciaire, pour diversifier, faciliter la recherche et pour améliorer l'ergonomie et la mise à jour de l'information;
- l'introduction et l'actualisation de l'information contenue dans le PJ portail pour proposer une information interne de qualité.
- la présentation à divers groupes et commissions du Pouvoir judiciaire des espaces du PJ portail réorganisés pour une meilleure visualisation des informations présentes dans cet outil;
- la participation aux projets du Pôle-documentaire (recherche d'un outil pour la revue de presse, pour la migration du portail du pouvoir judiciaire et des outils de travail collaboratifs).
- la collaboration à la mise à jour des plans de classement.
- la mise à jour de l'annuaire officiel 2008 pour le pouvoir judiciaire.

2.5.5. Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux

Au cours de l'année 2007, le conseiller en criminalistique a été consulté dans 32 affaires différentes par les juridictions du Pouvoir judiciaire (37 en 2006).

	2002	2005	2006	2007
Juges d'instruction	26	26	26	24
Tribunal de police	1	6	4	5
Cour correctionnelle	1	1	1	0
Cour d'assises	1	0	0	0
Chambre d'accusation et cour pénale	1	0	1	1
Tribunal de première instance	3	4	2	2
Tribunal administratif	1	0	2	0
Parquet du procureur général	2	4	1	0
Tribunal des baux et loyers	--	1	0	0

Genres d'affaires liés aux cas traités :

	2002	2005	2006	2007
Escroqueries et abus de confiance	8	8	6	8
Blanchiment	2	1	0	0
Homicides par négligence et meurtre par dol éventuel	9	13	16	13
Lésions corporelles	6	4	2	3
Faux et usages de faux	7	12	10	6
Divers (mise ne danger, menaces de mort, etc.)	5	4	3	2

Les problèmes soumis se rattachaient aux domaines techniques suivants :

	2002	2005	2006	2007
Accidents de circulation	16	15	19	16
Écritures/signatures	13	20	14	16
Documents et datations	6	5	2	0
Analyse de supports son, vidéo ou informatiques	0	0	1	0
Divers (identification de locuteur)	1	2	1	0

ANNEXES :

- I. Événements de la vie judiciaire en 2007**
- II. Tableaux des magistrates et des magistrats**

Événements de la vie judiciaire en 2007

JANVIER

- 01.01.2007 Entrée en fonction, en qualité de présidente de la Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites, de Mme Ariane WEYENETH
- 01.01.2007 Entrée en fonction, en qualité de président et de vice-président du Tribunal de première instance de M. David ROBERT et de M. Olivier DEFERNE
- 05.01.2007 Démission de M. Philip GRANT en qualité de juge suppléant au Tribunal administratif avec effet au 31.05.2007
- 09.01.2007 Démission de Mme Monika SOMMER en qualité de juge suppléante au Tribunal cantonal des assurances sociales avec effet immédiat
- 15.01.2007 Démission de Mme Giovanna DESCLOUX en qualité de juge assesseur au Tribunal cantonal des assurances sociales avec effet immédiat
- 25-26.01.2007 Grand Conseil :
- Élection et assermentation :
- M. Grégory BOVEY, juge à la Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites, en remplacement de M. Raphaël MARTIN (entrée en fonction immédiate)
 - Mme Catherine TAPPONNIER, substitut du procureur général, en remplacement de Mme Gaëlle VAN HOVE PAGE (entrée en fonction immédiate)
 - M. Stéphane ZEN-RUFFINEN, juge au Tribunal de première instance, (entrée en fonction immédiate)
 - Mme Séverine GUEX, juge au Tribunal de première instance (entrée en fonction immédiate)
 - M. Robert FIECHTER, juge suppléant à la Cour de justice, en remplacement de M. Benoît CHAPPUIS (entrée en fonction immédiate)

FEVRIER

- 22-23.02.2007 Grand Conseil :
- Élection et assermentation de :
- Mme Milena GUGLIELMETTI, juge au Tribunal de première instance (entrée en fonction : 01.03.2007)
 - M. Pierre MARQUIS, juge à la Cour de justice (entrée en fonction : 01.03.2007)
 - M. Marco ROSSIER, substitut du procureur général, en remplacement de Mme Séverine GUEX, élue juge au Tribunal de première instance (entrée en fonction immédiate)
 - M. Stéphane GRODECKI, juge suppléant au Tribunal administratif en remplacement de M. Philip GRANT, démissionnaire (entrée en fonction le 1^{er} juin 2007)

MARS

- 21.03.2007 Démission de M. Michel HUGUENIN de son poste de juge assesseur médecin suppléant au Tribunal de la jeunesse avec effet au 30 septembre 2007.
- 22-23.03.2007 Grand Conseil :
- Élection et assermentation de :

- Mme Diane KRONBICHLER-FILLET, juge au Tribunal de première instance en remplacement de M. Pierre MARQUIS, élu à la Cour de justice (entrée en fonction le 1er avril 2007)
- Mme Fabienne PROZ JEANNERET, juge au Tribunal de la jeunesse en remplacement de Mme Anne COMTE FONTANA (entrée en fonction le 1^{er} septembre 2007)
- Mme Anne-Isabelle JEANDIN POTENZA, substitue du procureur général en remplacement de Mme Milena GUGLIELMETTI élue au Tribunal de première instance (entrée en fonction immédiate)
- M. Thierry STICHER, juge suppléant au Tribunal cantonal des assurances sociales en remplacement de M. Stéphane GRODECKI élu juge suppléant au Tribunal administratif (entrée en fonction : 1er juin 2007)
- M. Henri CORBOZ, assesseur à la Commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE) en remplacement de M. Edgar RAUBER (entrée en fonction immédiate - durée du mandat jusqu'au 28 février 2010)

Le Grand Conseil a également assermenté les juges assesseurs au Tribunal cantonal des assurances sociales, représentant paritairement les partenaires sociaux (entrée en fonction immédiate) :

- Représentants des salariés et assurés : Mmes et MM. Nicole BOURQUIN, Florence BRÜTSCH, Christine BULLIARD MANGILI, Norbert HECK, Dominique JECKELMANN, Christine KOEPEL, Teresa SOARES et Christine TARRIT-DESHUSSES
- Représentants des employeurs : Mmes et MM. Luis ARIAS, Evelyne BOUCHAARA, Daniela JOBIN-CHIABUDINI, Violaine LANDRY ORSAT, Olivier LEVY, Bertrand REICH et Monique STOLLER-FÜLLEMANN

Le Grand Conseil a ouvert l'élection d'une ou d'un Juge assesseur au TCAS représentant les employeurs, en remplacement de Mme Giovanna DESCLOUX, démissionnaire.

Par ailleurs lors de cette même session, le Grand Conseil a reporté à la session des 3 et 4 mai 2007 l'élection d'un assesseur du parti socialiste à la commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE) (20) en remplacement de M. GRODECKI Stéphane, démissionnaire (durée du mandat : du 1er juin au 28 février 2010).

- 29.03.2007 Démission de Mme Daniela JOBIN-CHIABUDINI de son poste de juge assesseur au Tribunal cantonal des assurances sociales avec effet au 31 mars 2007
- 30.03.2007 Démission de M. Jean A. MIRIMANOFF de son poste de juge au Tribunal de première instance avec effet au 30 septembre 2007

MAI

03-04.05.2007 Grand Conseil :

Élection et assermentation de :

- Mme Diana ZEHNDER, juge suppléante au Tribunal cantonal des assurances sociales, en remplacement de Mme Monika SOMMER, démissionnaire (entrée en fonction immédiate)
- M. Claude François WENGER, juge de paix et juge au Tribunal tutélaire, en remplacement de Mme Fabienne PROZ JEANNERET, élue juge au Tribunal de la jeunesse (entrée en fonction : 1er septembre 2007)
- Mme Daniela JOBIN-CHIABUDINI, substitue du procureur général, en remplacement de Mme Diane KRONBICHLER, élue juge au Tribunal de première instance (entrée en fonction immédiate)
- Mme Nathalie BLOCH, juge assesseur au Tribunal cantonal des assurances sociales représentant les employeurs, en remplacement de Mme Giovanna DESCLOUX, démissionnaire (entrée en fonction immédiate)

- Mme Valérie CARERA, assesseur à la Commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE) en remplacement de M. Stéphane GRODECKI, démissionnaire (durée du mandat : du 1er juin 2007 au 28 février 2010)
- Mme Marina D'ANGELO CORNU, assesseur à la Commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE) (20) en remplacement de M. Nicolas JUGE, démissionnaire (entrée en fonction immédiate; durée du mandat jusqu'au 28 février 2010)

Par ailleurs, le Grand Conseil, lors de cette même session, a reporté l'élection d'une ou d'un juge assesseur au Tribunal cantonal des assurances sociales représentant les employeurs, en remplacement de Mme Daniela JOBIN-CHIABUDINI, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).

- 18.05.2007 Décès de Me René JEANRENAUD (né le 10.06.1922), avocat.
- 21.05.2007 Fin de mandat (limite d'âge) de Me Maurice SCHNEEBERGER (né le 20.05.1935) avocat, de sa fonction de juge suppléant à la Cour de cassation (dès le 08.12.1988)
- 24-25.05.2007 Grand Conseil :
- Élection et assermentation de :
- M. Pierre BUNGENER, juge d'instruction, en remplacement de M. Claude François WENGER, élu juge de paix et juge au Tribunal tutélaire (entrée en fonction : 1er septembre 2007)
 - Mme Anne REISER, juge assesseur au Tribunal cantonal des assurances sociales représentant les employeurs, en remplacement de Mme Daniela JOBIN-CHIABUDINI, démissionnaire (entrée en fonction immédiate)
- Par ailleurs, le Grand Conseil, lors de cette même session, a reporté à la session des 28 et 29 juin prochains les élections suivantes :
- Élection d'une ou d'un juge au Tribunal de première instance, en remplacement de M. Jean A. MIRIMANOFF, démissionnaire (entrée en fonction : 1er octobre 2007)
 - Élection d'une ou d'un juge assesseur-e suppléant-e médecin au Tribunal de la jeunesse, en remplacement de M. Michel HUGUENIN, démissionnaire (entrée en fonction : 1er octobre 2007)

JUIN

- 01.06.2007 Entrée en fonction en qualité de présidente et de vice-président du Tribunal Tutélaire et de la Justice de paix d'Anne-Marie BARONE et de Thierry WUARIN .
- 28-29.06.2007 Grand Conseil :
- Élection et assermentation de :
- Mme Caroline BABEL, juge au Tribunal de première instance, en remplacement de M. Jean A. MIRIMANOFF, démissionnaire (entrée en fonction : 1er octobre 2007)
 - Mme Elsbeth CUNNINGHAM, juge assesseur suppléant médecin au Tribunal de la jeunesse, en remplacement de M. Michel HUGUENIN, démissionnaire (entrée en fonction : 1er octobre 2007)
 - M. Yves BERTOSSA, substitut du procureur général, en remplacement de M. Pierre BUNGENER, élu juge d'instruction (entrée en fonction : 1er septembre 2007)

JUILLET 2007

- 09.07.2007 Décès de M. Ernest Edgar GAGNEBIN (né le 25.05.1923), ancien commis-greffier au Tribunal de première instance, ancien greffier chef de la Justice de

paix et de la Chambre des tutelles (du 01.02.1972 au 31.01.1985), et père de M. Jean GAGNEBIN, actuellement greffier au Tribunal de première instance

18.07.2007 Démission de M. Daniel PEREGRINA, président suppléant du Tribunal des conflits avec effet au 31 août 2008

AOUT 2007

10.08.2007 Démission de Florence BRUTSCH, juge assesseur au Tribunal cantonal des assurances sociales avec effet au 31 août 2007.

20.08.2007 Décès de M. Jean-Jacques PORTALES (né le 27.07.1926), ancien juge assesseur suppléant au Tribunal de police et à la Chambre d'accusation (du 01.03.1963 au 13.04.1974), puis juge assesseur à la Chambre d'accusation (du 13.09.1974 au 31.05.1996).

SEPTEMBRE 2007

10.09.2007 Le Conseil d'Etat a arrêté la nouvelle composition du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) pour la période du 1er septembre 2007 au 31 octobre 2008.

- désignés par le Conseil d'Etat en fonction de leurs qualités personnelles : Mme Anne HÉRITIER LACHAT, avocate, chargée de cours à la faculté de droit et à la faculté des sciences économiques et sociales de l'université de Genève et membre de la Commission fédérale des banques, MM. Costin VAN BERCHEM, notaire et Thierry TANQUEREL, professeur à la faculté de droit de l'Université de Genève
- élus par les magistrats : MM. Stéphane ESPOSITO, David ROBERT, Philippe THELIN et Christian MURBACH
- élus par les avocats : MM. Marc BONNANT et Michel VALTICOS
- le Procureur général Daniel ZAPPELLI et la présidente de la Cour de justice, Mme Laura JACQUEMOUD ROSSARI, qui le préside, sont membres de droit du CSM.

20-21.09.2007 Grand Conseil :

Élection et assermentation de :

- M. Eric FULD, juge assesseur au Tribunal des baux et loyers, représentant les locataires, en remplacement de Mme Nicole HAAB., démissionnaire (entrée en fonction immédiate)
- Mme Nelly HARTLIEB, juge assesseur au Tribunal de police, en remplacement de Mme Hélène BRAUN, démissionnaire (entrée en fonction immédiate)
- M. Lucien BACHELARD, juge assesseur à la Chambre d'appel des baux et loyers, représentant les locataires, en remplacement de Mme Sabina MASCOTTO, démissionnaire (entrée en fonction immédiate)

Le Grand Conseil a, par ailleurs, reporté à la session des 15-16 novembre 2007 l'élection d'une ou d'un juge assesseur au Tribunal cantonal des assurances sociales représentant les salariés/assurés, en remplacement de Mme Florence BRÜTSCH, démissionnaire.

OCTOBRE 2007

11-12.10.2007 Grand Conseil :

Élection et assermentation de :

- M. Pierre-Olivier ALLAZ, Mme Anne-Laure HUBER, M. Marc MATHEY-DORET et Mme Rabab YASSEEN, juges suppléant-e-s au Tribunal de première instance (entrée en fonction immédiate)

- M. Yvan JEANNERET, juge suppléant à la Cour de cassation, en remplacement de M. Maurice SCHNEEBERGER, atteint par la limite d'âge (entrée en fonction immédiate)
- M. Jean A. MIRIMANOFF, juge suppléant au Tribunal de première instance, en remplacement de M. Robert FIECHTER, élu juge suppléant à la Cour de justice (entrée en fonction immédiate)
- M. Pierre DE PREUX, juge suppléant à la Cour de cassation, en remplacement de M. Antoine E. BÖHLER, démissionnaire (entrée en fonction immédiate)

NOVEMBRE 2007

15-16.11.2007 Grand Conseil :

Élection et assermentation de :

- M. Eugen MAGYARI, juge assesseur au Tribunal cantonal des assurances sociales représentant les salariés/assurés, en remplacement de Mme BRUTSCH Florence, démissionnaire (entrée en fonction immédiate)
- M. Jacques HÄMMERLI, juge assesseur suppléant au Tribunal de police, en remplacement de Mme Nelly HARTLIEB, élue Juge assesseur au Tribunal de police (entrée en fonction immédiate)
- M. Georges ZUFFEREY, juge suppléant au Tribunal cantonal des assurances sociales, en remplacement de M. Marc MATHEY-DORET, élu juge suppléant au Tribunal de première instance (entrée en fonction immédiate)
- Mme Catherine TAPPONNIER, juge au Tribunal de première instance, en remplacement de Mme Mireille GEORGE (entrée en fonction immédiate)
- M. Cyril MIZRAHI, à la Commission Cantonale de recours en matière d'impôts cantonaux et communaux, en remplacement de M. Yves BERTOSSA, démissionnaire (entrée en fonction immédiate, durée du mandat jusqu'au 28 février 2010)

Lors de cette même session, le Grand Conseil a reporté à la session des 13 et 14 décembre 2007 l'élection d'une ou d'un juge au Tribunal de première instance, en remplacement de Mme Rosa Delia MAILLART-ROMAY, démissionnaire (entrée en fonction : 1er mars 2008).

29.11.2007 Démission de M. Charles SELLEGER, juge assesseur suppléant au Tribunal de la jeunesse

DECEMBRE 2007

05.12.2007 Décès de Me Jean-Adrien LACHENAL, ancien avocat (né le 29.03.1917)

13-14.12.2007 Grand Conseil :

Élection et assermentation de :

- M. Grégory BOVEY, juge au Tribunal de première instance, en remplacement de Mme Rosa Delia MAILLART-ROMAY, démissionnaire (entrée en fonction : 1er mars 2008)
- M. Fabrice ROCH, substitut du Procureur général, en remplacement de Mme Catherine TAPPONNIER, élue juge au Tribunal de première instance (entrée en fonction immédiate)
- M. Marc KAPLUN, juge assesseur suppléant médecin au Tribunal de la jeunesse, en remplacement de M. Charles SELLEGER, démissionnaire (entrée en fonction : 1er janvier 2008)

Commissions et délégations officielles

- M. Jacques PAGAN, à la Commission Cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE) en remplacement de Mme Alicja MENEGALLI-BOGGELLI, démissionnaire (durée du mandat : du 1er janvier 2008 au 28 février 2010)

**Magistrates et magistrats de carrière du pouvoir judiciaire
par rang d'ancienneté dans la magistrature
(au 31.12.2007)**

22.03.1974	BARBEY Carole	01.09.1999	ROBERT David
31.01.1975	HURNI Eliane	01.10.1999	FOURNIER Vincent
20.06.1975	DAOUDI BEUCHAT Yvette	07.02.2000	BARONE Anne-Marie
01.06.1977	JACOT-DES-COMBES Marguerite	01.11.2000	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne (1/2 charge)
16.09.1977	BARBEY Richard	01.01.2001	AESCHLIMANN Yves
01.06.1978	PFISTER LIECHTI Renate	25.01.2001	NICOLET Yvette
01.02.1980	MURBACH Christian	01.07.2001	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne
10.04.1981	WEGELIN Sylvie	01.07.2001	CHENAUX Patrick
25.03.1983	CURTIN Pierre	01.08.2001	REYMOND Jean
01.06.1983	SERMIER Maria-Claude	30.11.2001	CHAPPUIS BUGNON Corinne
01.09.1983	PEILA Louis	01.01.2002	DROIN Sylvie
01.10.1983	REY René	01.06.2002	ERARD-GILLIOZ Pauline
01.12.1983	HEYER-BERTHET Martine (déjà magistrate du 01.06.72 au 31.12.77)	01.06.2002	LAUBER Valérie
01.02.1984	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura	01.06.2002	VAN HOVE Gaëlle
01.07.1985	NARDIN Claude-Nicole	20.09.2002	MONTI Brigitte
01.03.1986	MARQUIS Pierre	01.12.2002	MARTIN Raphaël
01.03.1986	RUFFIEUX Jean	01.12.2002	WEYENETH Ariane
01.04.1986	STRUBIN Jean-Marc	01.08.2003	BALDE Juliana
18.09.1986	LAEMMEL JUILLARD Valérie	01.08.2003	BINDSCHIEDLER TORNARE Olivier (1/2 charge)
01.09.1989	LUSCHER Thierry	01.08.2003	CRAMER Maya (1/2 charge)
01.11.1989	ROTEN Jean-Nicolas	01.08.2003	DUBOIS-DOGNON Isabelle
01.02.1990	DELIEUTRAZ Jacques	01.08.2003	TERRIER Séverine
01.06.1990	DUMARTHERAY Daniel	01.08.2003	MASCOTTO Claudio
01.06.1990	JUNOD Christine	01.08.2003	MONTANI Valérie (1/2 charge)
01.06.1990	MALFANTI Leonardo	01.08.2003	STECK Karine
01.06.1990	THELIN Philippe	01.08.2003	WANGELER Doris
01.06.1990	WENGER Claude-François	13.02.2004	BUNGENER Pierre
11.04.1991	ESPOSITO Stéphane	13.02.2004	CHABAL Linda
01.09.1991	CUENDET Isabelle	12.03.2004	GUGLIELMETTI Milena
01.05.1993	BOVY Laure	05.07.2004	ZANNI Dario
01.10.1993	PROZ JEANNERET Fabienne	24.09.2004	KRAUSKOPF Florence
18.02.1994	CHAIX François	01.10.2004	KRONBICHLER Diane
01.02.1995	MICHEL Cédric-Laurent	01.01.2005	MAURON Pierre-Yves
13.02.1995	PAYCHERE François	01.09.2005	CAMBI FAVRE-BULLE Alessandra
01.07.1995	GRABER Michel-Alexandre	19.05.2006	HILTPOLD Véronique
01.06.1996	CAMPOMAGNANI- CALABRESE Paola	25.01.2007	BARDE TAPPONNIER Catherine
01.06.1996	MAILLART-ROMAY Rosa Delia	25.01.2007	ZEN-RUFFINEN Stéphane
01.06.1996	TAPPOLET Marc	26.01.2007	BOVEY Grégory
01.06.1996	WUARIN Thierry	23.02.2007	ROSSIER Marco
01.06.1996	DEVAUD Daniel	22.03.2007	JEANDIN POTENZA Anne- Isabelle
01.06.1996	ZAPPELLI Daniel	03.05.2007	JOBIN-CHIABUDINI Daniela
01.01.1997	DEFERNE Olivier	28.06.2007	BERTOSSA Yves
01.07.1998	FRANCOTTE-CONUS Alix	28.06.2007	BABEL CASUTT Caroline
24.09.1998	SCHMID Jean-Bernard	13.12.2007	ROCH Fabrice
01.01.1999	MAGNENAT-FUCHS Nathalie (1/2 charge)		
01.01.1999	TOMBESI Silvia (1/2 charge)		

**Magistrates et magistrats de carrière du pouvoir judiciaire
par rang d'âge
(au 31.12.2007)**

31.05.1943	BARBEY Richard	07.06.1960	TAPPOLET Marc
04.09.1944	HEYER-BERTHET Martine	12.08.1960	NICOLET Yvette
27.12.1944	MAILLART-ROMAY Rosa Delia	01.11.1960	MALFANTI Leonardo
21.06.1946	BARBEY Carole	31.08.1962	ZEN-RUFFINEN Stéphane
28.09.1946	BOVY Laure	05.03.1963	CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola
05.06.1948	RUFFIEUX Jean	27.03.1963	CUENDET Isabelle
14.08.1948	HURNI Eliane	02.05.1963	MASCOTTO Claudio
31.10.1948	REY René	24.05.1963	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne
10.03.1950	DAOUDI BEUCHAT Yvette	29.10.1963	MONTANI Valérie
22.04.1950	JACOT-DES-COMBES Marguerite	28.12.1963	CHENAUX Patrick
20.05.1950	ROTEN Jean-Nicolas	11.01.1964	ZAPPELLI Daniel
30.12.1950	WUARIN Thierry	08.08.1964	CHAIX François
30.05.1951	MURBACH Christian	16.09.1964	TOMBESI Silvia
11.06.1951	WENGER Claude-François	05.10.1964	DUBOIS-DOGNON Isabelle
04.09.1951	PFISTER-LIECHTI Renate	04.06.1965	TAPPONNIER BARDE Catherine
03.01.1952	DELIEUTRAZ Jacques	19.07.1965	CAMBI FAVRE-BULLE Alessandra
23.05.1952	BALDE Juliana	07.11.1965	ERARD-GILLIOZ Pauline
27.10.1952	WEYENETH Ariane	20.08.1965	ZANNI Dario
31.10.1952	DEVAUD Daniel	11.02.1966	MICHEL Cédric-Laurent
25.12.1952	SCHMID Jean-Bernard	01.07.1966	JOBIN-CHIABUDINI Daniela
08.08.1953	WEGELIN Sylvie	05.12.1966	FOURNIER Vincent
15.02.1954	SERMIER Maria-Claude	23.12.1966	DROIN Sylvie
19.02.1954	PEILA Louis	09.01.1967	AESCHLIMANN Yves
03.07.1954	DUMARTHERAY Daniel	09.01.1967	REYMOND Jean
13.07.1954	LAEMMEL-JUILLARD Valérie	25.09.1967	MONTI Brigitte
16.08.1954	MARQUIS Pierre	30.12.1967	ROSSIER Marco
21.09.1954	CRAMER Maya	29.01.1968	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne
16.04.1955	CURTIN Pierre	04.03.1968	BINDSCHEDLER TORNARE Olivier
22.05.1955	BARONE Anne-Marie	04.05.1969	KRAUSKOPF Florence
16.07.1955	THÉLIN Philippe	27.05.1969	ROCH Fabrice
28.01.1956	MARTIN Raphael	02.06.1969	LAUBER Valérie
20.02.1956	DEFERNE Olivier	09.01.1970	GUGLIELMETTI Milena
29.02.1956	STRUBIN Jean-Marc	11.05.1970	VAN HOVE Gaëlle
15.06.1956	NARDIN Claude-Nicole	08.10.1970	CHAPPUIS BUGNON Corinne
13.02.1957	WANGELER Doris	14.01.1971	JEANDIN POTENZA Anne-Isabelle
28.02.1957	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura	02.07.1971	STECK Karine
31.10.1957	ROBERT David	25.08.1972	MAURON Pierre-Yves
21.03.1958	GRABER Michel Alexandre	07.01.1973	HILTPOLD Véronique
30.04.1958	ESPOSITO Stéphane		
29.08.1958	BUNGENER Pierre	14.03.1973	TERRIER Séverine
03.11.1958	PAYCHERE François	14.11.1973	BOVEY Grégory
02.12.1958	CHABAL Linda	25.04.1974	BERTOSSA Yves
08.03.1959	FRANCOTTE-CONUS Alix	01.07.1974	KRONBICHLER Diane
20.06.1959	LUSCHER Thierry	22.09.1974	BABEL CASUTT Caroline
03.10.1959	JUNOD Christine		
28.10.1959	MAGNENAT FUCHS Nathalie		
01.12.1959	PROZ JEANNERET Fabienne		

Répartition politique des magistrates et magistrats de carrière du pouvoir judiciaire (au 31.12.2007)

Juridictions	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démocrates-chrétiens	"Les Verts"	Alliance de gauche	UDC
Ministère public	ZAPPELLI Daniel <i>Procureur général</i> HILTPOLD Véronique ROCH Fabrice	MASCOTTO Claudio <i>Procureur</i> BERTOSSA Yves	ZANNI Dario, <i>Procureur</i> JOBIN-CHIABUDINI Daniela	JEANDIN POTENZA Anne - Isabelle	CHABAL Linda MAURON Pierre-Yves		ROSSIER Marco
Cour de justice	PEILA Louis CURTIN Pierre BARBEY Carole MARQUIS Pierre	HEYER-BERTHET Martine DELIEUTRAZ Jacques	BARBEY Richard PFISTER-LIECHTI Renate CHAIX François LAEMMEL JUILLARD Valérie CAMBI FAVRE BULLE Alessandra STRUBIN Jean-Marc	JACOT-DES-COMBES Marguerite JACQUEMOUD ROSSARI Laura MURBACH Christian RUFFIEUX Jean KRAUSKOPF Florence		DEVAUD Daniel	
Tribunal administratif	HURNI Eliane	PAYCHÈRE François	JUNOD Christine	BOVY Laure	THÉLIN Philippe		
Tribunal de première Instance	MARTIN Raphael	REY René NARDIN Claude-Nicole DEFERNE Olivier TOMBESI Silvia (1/2 charge) MALFANTI Leonardo TAPPONNIER Catherine	SERMIER Maria-Claude MICHEL Cédric-Laurent ROBERT David CHENAUX Patrick DROIN Sylvie TERRIER Séverine CHAPPUIS BUGNON Corinne (1/2 charge) KRONBICHLER-FILLET Diane	MAILLART-ROMAY Rosa Delia CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne (1/2 charge) ERARD GILLIOZ Pauline BABEL CASUTT Caroline	REYMOND Jean ZEN-RUFFINEN Stéphane	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne GUGLIELMETTI Milena BINDSCHEDLER TORNARE Olivier (1/2poste)	
Instruction	GRABER Michel-Alexandre LAUBER Valérie	DUMARTHERAY Daniel CUENDET Isabelle NICOLET Yvette MONTI Brigitte AESCHLIMANN Yves	FOURNIER Vincent	ESPOSITO Stéphane	TAPPOLET Marc FRANCOTTE-CONUS Alix MAGNENAT-FUCHS Nathalie VANHOVE Gaëlle	SCHMID Jean-Bernard	BUNGENER Pierre
Tribunal tutélaire Justice de paix	LUSCHER Thierry	DAOUDI BEUCHAT Yvette	WUARIN Thierry		WENGER Claude François	BARONE Anne-Marie	
Tribunal de la jeunesse	PROZ JEANNERET Fabienne	WEGELIN Sylvie		ROTEN Jean-Nicolas			
CSO		WEYENETH Ariane	BOVEY Grégory				
TCAS	STECK Karine	MONTANI Valérie (1/2 charge)	BALDE Juliana	WANGELER Doris	CRAMER Maya (1/2 charge)	DUBOIS-DOGNON Isabelle	
Total 90 magistrats (dont 6 à mi-charge)	14	20	21	15	11	7	2

Répartition politique des magistrates et magistrats non de carrière du pouvoir judiciaire (au 31.12.2007) ¹

Juridictions	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Dém.-chr.	All. gauche	Les Verts	UDC	MCG	Hors parti
Cour de justice²	FIVAZ Jean-Claude BLASER Patrick HORNUNG Douglas JEANNERET Vincent HENZELIN Marc ROSSI Giovanni	GABUS-THORENS Elisabeth MAUGUE Eric PAPAUX VAN DELDEN Marie-Laure	GROSJEAN Blaise FIECHTER Robert GIANINAZZI Adriano FIECHTER Eric PROST Philippe PIRKL Peter	STANISLAS Guy PAGAN Jean-Pierre	GLOOR Werner	JUVET Philippe	AMADUCCI CESERI-FONIO Donatella		
Cour de cassation	COURVOISIER Raymond WEBER Pierre-Christian BROSSET Didier ²	HARARI Maurice ²	STICKEL Gilles JEANNERET Yves ²	MANFRINI Chantal JEANDIN Nicolas ² DE PREUX Pierre ²					ROTH Robert
Tribunal administratif²	BELLANGER François	GRODECKI Stéphane	BONARD Yves HOTTELLIER Michel	TORELLO Mario-Dominique					
Tribunal des conflits									PEREGRINA Daniel SCHRENZEL Guy
1^{ère} instance² et Instruction²	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASGHAR Patrick MIRIMANOFF Jean	BERTANI Lorella BURKHARD Roland SCHASCA Diane GOBET Karin THORENS Karin HUBER Anne-Laure	STICKEL-CICUREL Josiane ALLAZ Pierre-Olivier MATHEY-DORET Marc	HENCHOZ Dominique ROULET Jacques MAGNIN Yves BESSON Brigitte SALAMIN Antoinette		HADDAD François YASSEEN Rabab			
Tribunal de police³		JUON Roman	MARFURT Christiane	HARTLIEB Nelly	BAUNAZ Nicole				
Chambre d'accusation³	LESCAZE Bernard	PACHOUD Pierre							
Tribunal de police⁴ et Chambre d'accusation⁴	SCHNECKENBURGER René	CAHANNES Monique KAST Carole-Anne		GROB Jean		KUNZLER Michèle GALLET Alain	HÄEMMERLI Jacques		
Tribunal de la jeunesse²	GASSER Pierre	HERREN Mireille	MUHLSTEIN Sonia	CLIVAZ-BUTTNER Alexandra					
Médecins		RIELLE Jean-Charles	SEIGNE Jean-Maurice CUNNINGHAM Elsbeth ²			FIDECARO MAZZONE Lucia ²			

Pédagogues	RIEDER René ² ROTENBERGER Annelise ²	SCHAERER Henri ²	MATHEZ-ROGUET Marianne			PINGET Madeleine			
Tribunal tutélaire² et Justice de paix²	GUNTZ Philippe	NEBEL Claudine	SAMBETH GLASNER Birgit ZELLWEGER Christophe						
CSO	BROSSET Didier ³ MATHEY Denis ³	ORSINI Magali ³ CARERA Valérie ⁴ BOLIVAR Manuel ⁴	WEHRLI Olivier ³ KISS-BORLASE Etienne ³ DE COULON Yves ⁴	FASEL Serge ² CHAVAZ Christian ³		GANZONI Philipp ³	CASTELLA Florence ³	JUNOD Pascal ⁴	
TCAS²		STICHER Thierry	ZUFFEREY Georges	NANCHEN Henri	BERARDI Jean-Louis		ZEHNDER Diana		
106 (103 + 3 postes vacants)	21	22	24	17	3	8	4	1	3

¹Ne sont pas compris : les juges prud'hommes, les assesseurs du Tribunal des baux et loyers, les assesseurs de la Chambre d'appel des baux et loyers et les assesseurs du Tribunal cantonal des assurances sociales

²Suppléants

³ Assesseurs

⁴ Assesseurs suppléants